



# COMMUNE DE SAVIGNY

## Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

**04/2026**

**Gestion communale 2025**

**Réf. : 10.03.05**

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2025\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION\_2025.docx

**Savigny, le 9 avril 2026**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>14</b>
<b>1.1 Organisation des autorités .....</b>	<b>14</b>
1.1.1 Législature.....	14
1.1.2 Systèmes électoraux.....	14
1.1.2.1 Conseil communal.....	14
1.1.2.2 Municipalité.....	14
<b>1.2 Conseil communal.....</b>	<b>15</b>
1.2.1 Composition (10.01.07).....	15
1.2.2 Bureau du Conseil communal (10.01.04) .....	16
1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2025 (10.01.08).....	17
1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2025 (10.01.08) .....	17
1.2.5 Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement au 31 décembre 2025 (42.02).....	17
1.2.6 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2025 (10.01.08) .....	18
1.2.7 Séances du Conseil communal (10.01.02-06).....	18
1.2.7.1 Préavis et rapports municipaux.....	18
1.2.7.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux .....	18
1.2.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal.....	19
<b>1.3 Municipalité.....</b>	<b>20</b>
1.3.1 Dicastères de la Municipalité (10.03.10).....	20
1.3.2 Séances de la Municipalité (10.03.02).....	21
1.3.3 Activités de la Municipalité .....	21
1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09) .....	22
1.3.5 SuisseVote (10.02.02).....	23
1.3.6 Affichage politique (43.09) .....	24
<b>1.4 Personnel communal .....</b>	<b>24</b>
1.4.1 Postes de travail (13.08.01).....	24
1.4.2 Personnel temporaire (13.08.02) .....	24
1.4.3 Stages divers (13.08.02).....	25
1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10).....	25
<b>1.5 Promotion de la commune .....</b>	<b>25</b>
1.5.1 Service au public.....	25
1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07) .....	26

1.5.3	Information au public (14.01.04-07).....	26
<b>1.6</b>	<b>Administration .....</b>	<b>26</b>
1.6.1	Statistique de la population (14.06.04) .....	26
1.6.2	Naturalisations (11.05).....	27
1.6.2.1	Réglementation .....	27
1.6.2.2	Naturalisations ordinaires.....	27
1.6.3	Gestion des documents et des archives (11.07/14.01.08/19.04) .....	28
1.6.3.1	Plan de classement des dossiers du greffe municipal .....	28
1.6.3.2	Archivage.....	28
1.6.3.3	Gestion électronique des documents et digitalisation .....	28
1.6.3.4	Identité visuelle.....	28
1.6.4	Conventions de collaboration (68.05/65.12) .....	29
1.6.5	Inspection de la préfecture (10.06.03) .....	29
<b>1.7</b>	<b>Manifestations locales et relations extérieures .....</b>	<b>29</b>
1.7.1	Nonagénaires (14.02.02) .....	29
1.7.2	Centenaires (14.02.02) .....	29
1.7.3	Course des aînés (14.02.02) .....	29
1.7.4	Bicentenaire de la commune et marché communal (14.02.02) .....	30
1.7.5	Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny (14.02.02) ..	32
1.7.6	Réception des nouvelles et nouveaux retraités (71.01).....	32
1.7.7	Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05) .....	32
1.7.8	Lausanne Région (10.05) .....	33
1.7.9	Centre sportif de Malley (14.04.05).....	33
1.7.10	Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03) .....	34
1.7.11	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03).....	34
1.7.12	Groupement de défense contre la grêle à Lavaux (10.05).....	34
<b>1.8</b>	<b>Transports publics .....</b>	<b>35</b>
1.8.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04).....	35
1.8.2	CarPostal Suisse SA (18.04) .....	36
1.8.3	Cartes journalières dégriffées Commune (18.02.05).....	37
<b>1.9</b>	<b>Economat, informatique, télécommunications .....</b>	<b>37</b>
1.9.1	Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03).....	37
1.9.2	Informatique (19.02.03 – 19.03.02).....	37
1.9.2.1	Matériel.....	37
1.9.2.2	Logiciels.....	37

1.9.3	Cybersécurité (19.04).....	38
1.9.4	Télécommunications (19.06).....	38
<b>2.</b>	<b>FINANCES .....</b>	<b>39</b>
<b>2.1</b>	<b>Communales .....</b>	<b>39</b>
2.1.1	Rapport des comptes (20.04) .....	39
2.1.2	Arrêté d'imposition (21.01).....	39
2.1.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04).....	39
2.1.4	Nouveau modèle comptable harmonisé de 2 <sup>ème</sup> génération (MCH2) (20.04) .....	39
<b>2.2</b>	<b>Relations Etat / communes – Péréquations .....</b>	<b>40</b>
2.2.1	Décompte final 2024 (22.06).....	40
2.2.2	Eléments du décompte 2024 .....	40
<b>3.</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS .....</b>	<b>42</b>
<b>3.1</b>	<b>Forêts.....</b>	<b>42</b>
3.1.1	Généralités (32.01.02/05) .....	42
3.1.2	Fusion des fédérations des triages (32.01.05) .....	42
3.1.3	Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04).....	43
<b>3.2</b>	<b>Vignes.....</b>	<b>44</b>
<b>3.3</b>	<b>Sentiers .....</b>	<b>44</b>
3.3.1	Sentier pédestre dans le bois de Nialin (30.03).....	44
3.3.2	Servitude de passage public à pied sur les parcelles RF n° 570 et 1822 (30.03).....	45
3.3.2.1	Exposé du litige .....	45
3.3.2.2	Procédure .....	47
<b>3.4</b>	<b>Bâtiments et gérances .....</b>	<b>47</b>
3.4.1	Agora (35.01) .....	47
3.4.2	Ancien central (35.01).....	48
3.4.3	Ancien collègue (35.01) .....	48
3.4.4	Ancienne gendarmerie (35.01) .....	49
3.4.5	Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01).....	49
3.4.6	Collège du Jorat (34.01 – 35.01) .....	49
3.4.7	Complexe scolaire et salle de sport (34.01 – 35.01) .....	50
3.4.7.1	Travaux.....	50
3.4.7.2	Assainissement énergétique des bâtiments 7 et 9 et création de deux salles de dégagement .....	50
3.4.8	Cure (58.01).....	51
3.4.9	Eglise (35.01 – 82.05).....	51

3.4.10	Etude énergétique (86.01).....	51
3.4.11	Communauté d'Electricité Locale (CEL) (82.02).....	52
3.4.11.1	Base légale et définition.....	52
3.4.11.2	Exemple : Maison de commune et Ancien collègue.....	52
3.4.11.3	Décision de la Municipalité.....	53
3.4.12	Forum (35.01).....	53
3.4.13	PPE Savigny-Forum (35.01).....	54
3.4.14	Garage des Gavardes (35.01).....	54
3.4.15	Hangar des Gavardes (35.01).....	54
3.4.16	Maison de commune (34.01 – 35.01).....	54
3.4.17	Pavillon (35.01).....	55
3.4.18	Refuge de la Planie (35.01/02).....	55
3.4.19	Rural (35.01).....	55
3.4.20	Villa des maîtres (35.01).....	56
3.4.21	Vidéosurveillance (35.01).....	56
3.4.22	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02).....	56
3.4.23	Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.02 – 81.04.02).....	57
3.4.24	Déprédations aux bâtiments (35.01 – 36.01 – 45.04).....	57
3.4.25	Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02).....	58
<b>3.5</b>	<b>Installations sportives.....</b>	<b>58</b>
3.5.1	Etude pilote relative à la planification des installations sportives (42.03).....	58
3.5.1.1	Contexte.....	58
3.5.1.2	Objet et déroulement de l'étude.....	59
3.5.2	Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01).....	60
3.5.3	Terrain de football de Saint-Amour (36.01).....	60
3.5.3.1	Entretien.....	60
3.5.3.2	Eclairage sportif.....	60
3.5.4	Stand de tir de la Bedaulaz (68.05).....	60
<b>4.</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME.....</b>	<b>61</b>
<b>4.1</b>	<b>Urbanisme, architecture, environnement.....</b>	<b>61</b>
4.1.1	Révision du Plan directeur cantonal (PDCn) (42.03).....	61
4.1.1.1	Rappel.....	61
4.1.1.2	Synthèse des ateliers régionaux 2024.....	61
4.1.1.3	Ateliers régionaux 2025.....	63
4.1.2	Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03).....	63
4.1.2.1	Rappels.....	63

4.1.2.2	Chronologie du processus d'élaboration de la SRGZA.....	63
4.1.3	Etude « Paysage & Patrimoine » (42.03).....	66
4.1.4	Plans d'aménagement communaux (42.04.01).....	66
4.1.4.1	Révision du plan directeur communal (42.04.01).....	66
4.1.5	Police des constructions (42.05.01/02).....	68
4.1.5.1	Statistique des permis de construire délivrés.....	68
4.1.5.2	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation .....	69
4.1.6	Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (42.05.01).....	69
4.1.7	Crise énergétique (42.07.00).....	69
4.1.8	Plan énergie et climat communal (42.07.00).....	70
4.1.9	Gestion du patrimoine arboré (42.08.01/02).....	71
4.1.9.1	Projet de règlement communal sur le patrimoine arboré .....	71
4.1.9.2	Recensement des arbres remarquables d'importance cantonale.....	71
4.1.9.3	Abattage et élagage des arbres .....	72
4.1.10	Ancienne décharge de la Vuagire (45.08).....	72
<b>4.2</b>	<b>Routes – Voirie .....</b>	<b>72</b>
4.2.1	Réseau routier et places (43.03/08).....	72
4.2.1.1	Entretien 2025 .....	72
4.2.1.2	Marquage et signalisation .....	74
4.2.1.3	Mobilier urbain.....	74
4.2.1.4	Grilles, regards et couvercles de routes.....	74
4.2.1.5	Déneigement .....	74
4.2.2	Eclairage public (82.05).....	75
4.2.2.1	Assainissement de l'éclairage public .....	75
4.2.2.2	Entretien .....	77
4.2.2.3	Eclairage supplémentaire.....	78
4.2.3	Accidents de la circulation (61.09).....	78
4.2.4	Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02).....	78
4.2.5	Aménagements routiers (43.02/03).....	79
4.2.5.1	Comptages routiers .....	79
4.2.5.2	Carrefour de la Claie-aux-Moines .....	80
4.2.5.3	Route des Miguettes .....	80
4.2.5.4	Chemin de la Verne.....	83
4.2.6	Route de Pierre-Ozaire (43.04).....	85
4.2.6.1	Rappel .....	85

4.2.6.2	Avancement du projet de reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune.....	85
4.2.7	Zones 30 (43.03).....	86
<b>4.3</b>	<b>Parcs et promenades / cimetière .....</b>	<b>87</b>
4.3.1	Plan d'entretien des surfaces végétalisées (44.01).....	87
4.3.2	Entretien des espaces verts (44.01).....	87
4.3.3	Places de jeux (44.01).....	88
4.3.4	Cimetière (44.02).....	88
<b>4.4</b>	<b>Gestion des déchets .....</b>	<b>88</b>
4.4.1	Ramassage et collecte (45.02.01).....	88
4.4.2	Quantités de déchets collectés (45.01/03 – 45.02.02).....	89
4.4.3	Déchetterie des Gavardes (34.01 - 45.03/04).....	89
4.4.3.1	Exploitation.....	89
4.4.3.2	Travaux.....	90
4.4.3.3	Locations.....	90
4.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01).....	90
4.4.4.1	Taxes.....	90
4.4.4.2	Contrôle.....	91
<b>4.5</b>	<b>Assainissement .....</b>	<b>91</b>
4.5.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03).....	91
4.5.1.1	Généralités.....	91
4.5.1.2	Bassins.....	91
4.5.1.3	Centrifugeuse.....	92
4.5.1.4	Ouvrages d'entrée.....	92
4.5.1.5	Autres travaux d'entretien.....	92
4.5.1.6	Optimisation énergétique.....	92
4.5.1.7	Crise énergétique (42.07.00).....	93
4.5.2	Etat et entretien du réseau (46.02).....	94
4.5.2.1	Canalisations, stations de relevage et chambres.....	94
4.5.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (46.02).....	95
4.5.3.1	Route des Miguettes 2-10.....	95
4.5.3.2	Route des Miguettes 10-20.....	95
4.5.3.3	Chemin de la Verne.....	95
4.5.3.4	Chemin de la Taborne.....	95
4.5.4	Extension du réseau (46.02).....	96
4.5.5	Installations particulières d'épuration (46.04.01).....	96

<b>4.6</b>	<b>Entretien des cours d'eau et fontaines</b> .....	<b>96</b>
4.6.1	Ruisseau du Grenet (47.02).....	96
4.6.2	Ruisseau du Creux (47.02).....	97
4.6.3	Ruisseau de Pierre-Ozaire (47.02).....	98
4.6.4	Ruisseau La Lutrive (47.02).....	99
4.6.5	Fontaines (47.02).....	100
<b>5.</b>	<b>FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES</b> .....	<b>101</b>
<b>5.1</b>	<b>Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)</b> .....	<b>101</b>
5.1.1	Organes 2025 de l'ASIJ (52.04).....	101
5.1.1.1	Conseil intercommunal.....	101
5.1.1.2	Comité de direction .....	102
5.1.2	Activités 2025 du Conseil intercommunal.....	102
5.1.2.1	Séances.....	102
5.1.2.2	Objets traités .....	102
5.1.3	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement .....	103
5.1.4	Adaptation des infrastructures scolaires .....	104
<b>5.2</b>	<b>Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)</b> .....	<b>105</b>
<b>5.3</b>	<b>Association du passeport vacances Oron-Jorat (57.05)</b> .....	<b>105</b>
<b>5.4</b>	<b>Cultes</b> .....	<b>106</b>
5.4.1	Statistiques (14.06.05).....	106
5.4.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02).....	106
<b>6.</b>	<b>POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE</b> .....	<b>107</b>
<b>6.1</b>	<b>Police</b> .....	<b>107</b>
6.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01).....	107
6.1.1.1	Conseil intercommunal.....	107
6.1.1.2	Comité de direction .....	108
6.1.1.3	Divers .....	108
6.1.2	Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10).....	109
6.1.2.1	Interventions à Savigny .....	109
6.1.2.2	Contrôles de vitesse à Savigny .....	109
6.1.2.3	Prévention .....	110
6.1.3	Défenses publiques (61.10).....	110
6.1.4	Police des chiens (62.03.12).....	110
6.1.5	Police du commerce et des manifestations .....	111

6.1.5.1	Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2025 (14.03 - 67.04).....	111
6.1.5.2	Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06) .....	111
<b>6.2</b>	<b>Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux .....</b>	<b>112</b>
6.2.1	Collaboration (65.01/02).....	112
6.2.2	Missions et organigramme .....	112
6.2.3	Locaux.....	113
6.2.4	Activités et interventions (65.07).....	113
6.2.5	Coûts.....	113
<b>6.3</b>	<b>Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron.....</b>	<b>113</b>
6.3.1	Organes 2025 de l'ORPC (66.02).....	113
6.3.1.1	Conseil intercommunal.....	113
6.3.1.2	Comité de direction .....	114
6.3.2	Activités 2025.....	114
6.3.2.1	Séances du Conseil intercommunal.....	114
6.3.2.2	Préavis traités par le Conseil intercommunal.....	114
6.3.3	Coûts (66.01) .....	115
6.3.4	Abris de protection civile (35.01).....	115
<b>6.4</b>	<b>Gestion de crise.....</b>	<b>116</b>
6.4.1	Système de protection de la population et organisation d'une cellule de crise (66.04).....	116
6.4.2	Dossiers communaux de sauvegarde (66.04).....	116
<b>7.</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES.....</b>	<b>118</b>
<b>7.1</b>	<b>Action sociale / Aide sociale .....</b>	<b>118</b>
7.1.1	Participation à la cohésion sociale (PCS) (70.02) .....	118
7.1.2	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05) .....	119
7.1.2.1	Communes membres .....	119
7.1.3	Organes et entités.....	119
7.1.3.1	Conseil intercommunal.....	119
7.1.3.2	Comité de direction .....	119
7.1.4	Activités 2025.....	120
7.1.5	Avenir des régions d'action sociale (RAS).....	120
7.1.5.1	Rappel .....	120
7.1.5.2	Présentation 2025 de la réorganisation des territoires des futurs Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS) par le canton .....	120
7.1.5.3	Participation communale .....	122
7.1.5.4	Calendrier prévisionnel.....	122

7.1.6	Centre social régional (CSR) et agences d'assurances sociales (AAS) .....	122
7.1.6.1	Démarches préparatoires et de réorganisation dans la perspective des futurs Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS) .....	122
7.1.6.2	Comptes 2024 .....	123
7.1.6.3	Logements.....	123
<b>7.2</b>	<b>Santé publique.....</b>	<b>123</b>
7.2.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03) .....	123
7.2.2	Aide et soins à domicile (73.03).....	123
7.2.3	Plan canicule (73.04) .....	123
<b>7.3</b>	<b>Exécution forcée d'expulsion (74.03).....</b>	<b>124</b>
7.3.1	Procédure en vigueur dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2018.....	124
7.3.2	Situations traitées en 2025 .....	124
<b>7.4</b>	<b>Registre des entreprises (75.03).....</b>	<b>125</b>
<b>7.5</b>	<b>Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) .....</b>	<b>125</b>
7.5.1	Communes membres (76.02) .....	125
7.5.2	Organes .....	125
7.5.2.1	Assemblée générale.....	125
7.5.2.2	Comité directeur .....	126
7.5.3	Activités 2025.....	126
7.5.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement .....	126
<b>8.</b>	<b>SERVICE DES EAUX .....</b>	<b>127</b>
<b>8.1</b>	<b>Services industriels.....</b>	<b>127</b>
8.1.1	Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01).....	127
8.1.1.1	Production d'eau.....	127
8.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2025.....	128
8.1.1.3	Développement de la production d'eau de boisson .....	129
8.1.2	Qualité de l'eau (81.07.01/02).....	129
8.1.2.1	Résultats.....	129
8.1.2.2	Récolte d'échantillons .....	130
8.1.2.3	Analyses.....	130
8.1.3	Autocontrôle de l'eau (81.07.02).....	131
8.1.4	Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04).....	131
8.1.4.1	Fuites.....	131
8.1.4.2	Compteurs .....	133
8.1.4.3	Bornes hydrantes .....	133

8.1.4.4	Vannes de réseau .....	133
8.1.4.5	Captages .....	133
8.1.4.6	Pompages .....	134
8.1.5	Renouvellement de conduites et d'infrastructures (81.05.01) .....	135
8.1.5.1	Chemins de la Tantérine et de Bellevue .....	135
8.1.5.2	Route des Miguettes 2-10 .....	136
8.1.5.3	Route des Miguettes 10-20 .....	137
8.1.5.4	Chemin de la Verne.....	137
8.1.5.5	Route de Pierre-Ozaire .....	137
8.1.6	Réservoir de l'Erbenaz (81.05.03) .....	138
8.1.7	Extension du réseau (81.05.02).....	139
8.1.8	Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.02).....	139
<b>9.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>140</b>

## **ANNEXES**

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2025
2. Rapport d'activités 2025 du garde forestier
3. Rapport d'activités 2025 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
4. Tableau des comptages d'eau de 2020 à 2025
5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2025
6. Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2025

Savigny, le 9 avril 2026

Au Conseil communal  
de Savigny

## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2025**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1<sup>er</sup> février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2025.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# **1. ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Organisation des autorités**

### **1.1.1 Législature**

---

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars 2021.

### **1.1.2 Systèmes électoraux**

---

#### **1.1.2.1 Conseil communal**

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

#### **1.1.2.2 Municipalité**

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

## 1.2 Conseil communal

### 1.2.1 Composition (10.01.07)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 59 conseillers suivants au 31 décembre 2025, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert·e·s	Jean-Daniel Bonjour
Les Vert·e·s	Karine Gautschi Hälg
Les Vert·e·s	Daniel Guggisberg
Les Vert·e·s	Bertrand Hochet
Les Vert·e·s	Robin Jaccard
Les Vert·e·s	Josée Martin
Les Vert·e·s	Antoine Michel
Les Vert·e·s	Violaine Rallu
Les Vert·e·s	Anne Catherine Rollandin
Les Vert·e·s	Daphnée Schäppi
Les Vert·e·s	Yan Schwitz
Les Vert·e·s	Viviane Socquet-Juglard
Les Vert·e·s	Nikola Tomic
Les Vert·e·s	Peter Weier
Les Vert·e·s	Alain Zellweger
PS	David Chassot
PS	Carmen Décombaz-Blanco
PS	Katia de la Baume
PS	Vincent-Eric Fracheboud
PS	Isabelle Grimm
PS	Roselyne Hervé
PS	Stéphane Kay
PS	Alain Perreten
PS	Fabrice Portmann
PS	Vincent Schneider
PS	Pierre-Dominique Schupp
PS	<i>Vacant</i>
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller

Groupe	Nom et prénom
UDC	Isabelle Müller
UDC	Maud Müller
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Fabrice Bouton
PLR	Alain Bovard
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Aneta Diserens
PLR	Eric Diserens
PLR	Christian Feusi
PLR	Marylin Gaille Burri
PLR	Carole Genoud
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Brian Hick
PLR	Michel Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Ludivine Pina
PLR	Bernard Pouly
PLR	Jean-Philippe Rast
PLR	Aurélie Regamey
PLR	Luc Richard
PLR	Daniel Rossier
PLR	Yves Roulin
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Viesturs Simanis
PLR	Jonathan Spivey
PLR	Jean-Pierre Zumofen

## 1.2.2 Bureau du Conseil communal (10.01.04)

---

- **Jusqu'au 30 juin 2025**

Présidente	Maud Müller	UDC
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Katia de la Baume	PS
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
Scrutateurs	Roselyne Hervé	PS
	Ludivine Pina	PLR
Scrutateurs suppléants	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
	Viesturs Simanis	PLR
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

- **Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Présidente	Katia de la Baume	PS
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Eric Diserens	PLR
Scrutateurs	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
	Viesturs Simanis	PLR
Scrutatrices suppléantes	Roselyne Hervé	PS
	Maud Müller	UDC
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

### 1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2025 (10.01.08)

---

Président	Boris Müller	UDC
Membres	Jean-Daniel Bonjour	Les Vert·e·s
	Christian Feusi	PLR
	Anne Catherine Rollandin	Les Vert·e·s
	Daniel Rossier	PLR
	Vincent Schneider	PS
	Pierre-Dominique Schupp	PS
Suppléants	Peter Weier	Les Vert·e·s
	Michel Libal	PLR

### 1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2025 (10.01.08)

---

Président	Jean-Pierre Zumofen	PLR
Membres	Brian Hick	PLR
	Antoine Michel	Les Vert·e·s
	Alain Perreten	PS
	Fabrice Portmann	PS
	Aurélie Regamey	PLR
	Yves Roulin	PLR

### 1.2.5 Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement au 31 décembre 2025 (42.02)

---

Président	Jean-Jacques Schumacher	PLR
Membres	Ralph Brühlmann	PLR
	Stéphane Kay	PS
	André Mennet	UDC
	Jean-Philippe Rast	PLR
	Daphnée Schächli	Les Vert·e·s
	Nikola Tomic	Les Vert·e·s

### 1.2.6 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2025 (10.01.08)

Président	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
Membres	Katia de la Baume	PS
	Boris Müller	UDC
Suppléante	Moira Simanis	PLR

### 1.2.7 Séances du Conseil communal (10.01.02-06)

#### 1.2.7.1 Préavis et rapports municipaux

Mme Maud Müller, Présidente, puis Mme Katia de la Baume, Présidente dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 ont dirigé les débats de cinq séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
2025/02	Demande de crédit pour l'assainissement et la réfection du chemin de la Verne	05.05.2025
2025/01	Rapport de gestion 2024	25.06.2025
2025/03	Rapport des comptes 2024	25.06.2025
2025/04	Demande de crédit d'étude pour la transformation du Rural et la construction de deux pavillons annexes	25.06.2025
2025/06	Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie	06.10.2025
2025/07	Arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027	06.10.2025
2025/08	Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions	17.11.2025
2025/09	Demande de crédit pour la révision du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du 11 juillet 2007	17.11.2025
2025/05	Budget 2026	01.12.2025

#### 1.2.7.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux

DATE	OBJET	DECISION
	Aucune initiative déposée en 2025	

### 1.2.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal

---

Durant l'année 2025, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Aboutissement de l'étude du Plan intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron et suite de la procédure.
- Plan d'affectation communal (PACom) : organisation d'un atelier participatif ouvert à la population et suite de la procédure.
- Initiation d'une étude intercommunale « Paysage & Patrimoine » avec les Communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Puidoux et Servion, visant à valoriser l'habitat historiquement dispersé du Jorat.
- Bicentenaire de la commune : manifestations organisées en l'honneur de ce jubilé.
- Etat d'avancement des travaux de la route des Miguettes n° 2 à 10.
- Alerte et mise en garde contre le frelon asiatique.
- Avancement de l'inventaire des arbres remarquables.
- Conférences organisées pour les seniors avec Pro Senectute en 2025.
- Mise en œuvre et état d'avancement des travaux du chemin de la Verne.
- Mise en œuvre et état d'avancement des travaux de la route des Miguettes n° 10 à 20.
- Etat d'avancement de l'étude relative à la transformation du Rural et à la construction de deux pavillons annexes.
- Résultat des vendanges des vignes de la commune.
- Information sur la présence de 1,2,4-triazole dans l'eau potable et mesures mises en œuvre.
- Etat d'avancement des travaux de déplacement d'une conduite communale d'eau potable, entravant l'exploitation du site de la Gravière de la Claiie-aux-Moines (parcelle RF n° 1367).
- Etat d'avancement des travaux de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage.
- Entrée en fonction de M. Michael Glauser, garde-forestier, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, en remplacement de M. Alexis Carrel, démissionnaire.
- Modification de la signalisation au carrefour des routes d'Oron et de Chexbres.
- Etat d'avancement de l'étude sur la gestion du stationnement au centre du village.
- Etat d'avancement des travaux de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage.
- Autocontrôle de la distribution de l'eau : poursuite des mises à jour et compléments selon les demandes de l'Office de la consommation (OFCO), ainsi que divers travaux de mise en conformité des ouvrages.

- Débordements du ruisseau La Lutrive et travaux prévus.
- Installation d'un poste de comptage du trafic à la Claie-aux-Moines par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).
- Mutations de personnel.

## 1.3 Municipalité

### 1.3.1 Dicastères de la Municipalité (10.03.10)

---

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-présidente	Nicole Félix
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Finances	Suppléant : Daniel Métraux
Urbanisme, environnement	
Bibliothèque	
Eglises	
Bâtiments	Daniel Métraux
Domaines	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Défense incendie (SDIS)	
Protection civile	
Sports	
Epuration, assainissement	Jean-Claude Rochat
Eaux claires	Suppléant : Christian Aeschlimann
Eau potable	
Services industriels	
Police	
Police des constructions	Christian Aeschlimann
Forêts et arbres	Suppléante : Nicole Félix
Cours d'eau	
Ecoles	
Accueil de la petite enfance, jeunesse	

Travaux, voirie  
Routes  
Parcs, promenades, espaces verts  
Déchets  
Cimetière, inhumations  
Affaires sociales

Nicole Félix  
Suppléante : Chantal Weidmann Yenny

Secrétaire municipale  
Boursier communal

Isabelle Schori  
Bertrand Pasche

### 1.3.2 Séances de la Municipalité (10.03.02)

---

Le lundi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 46 reprises en 2025.

### 1.3.3 Activités de la Municipalité

---

En 2025, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par (selon n° de classement des dossiers) :

Dossiers	Objets
14.02.02	Bicentenaire de la commune en 2025
14.01.07	Site internet communal : refonte du site actuel
14.01.08	Création d'une nouvelle identité visuelle documentaire
19.04	Campagne de sensibilisation informatique
35.01	Complexe scolaire 7 et 9 : projet d'assainissement énergétique et création de 2 classes de dégagement
35.01	Rural : projet de transformation du bâtiment et construction de 2 pavillons annexes
42.03	Finalisation de l'étude du Plan intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron
42.04.01	Révision du Plan directeur communal (PDCom) par un plan d'affectation communal (PACom)
42.05.01	Elaboration d'un règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
42.05.02	Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions, en cours et nouvelles
42.08.01	Projets de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré d'une part et d'inventaire des arbres remarquables d'autre part

Dossiers	Objets
42.08.02	Abattage des arbres : entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2024 du Règlement du 29 mai 2024 d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) et mise à jour des processus communaux
43.03	Route des Miguettes n° 2-10 : suivi des travaux de pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, de remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que de réfection de la chaussée et des trottoirs existants
43.03	Route des Miguettes n° 10-20 : mise en œuvre des travaux de création d'un trottoir, réfection de la chaussée, remplacement des collecteurs d'eaux claires et des conduites d'eau potable
43.03	Chemin de la Verne : finalisation de l'étude d'assainissement et de réfection de la chaussée, rédaction d'un préavis et mise en œuvre des travaux
43.03	Zones 30 : poursuite de l'étude
43.05	Poursuite de l'étude sur la gestion du stationnement au centre du village
43.11	Abribus Grange-la-Ville et Palaz : poursuite de l'étude de mise en conformité à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées et des travaux
46.01	Etude de révision du Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) du 11 juillet 2007 et rédaction d'un préavis
66.04	Organisation du secours en cas de catastrophe : déploiement du projet « Dossiers communaux de sauvegarde » et « Gestion de crise »
81.04.02	Mise en œuvre des travaux de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage
81.05.01	Mise en œuvre et suivi des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable, entravant l'exploitation du site de la Gravière de la Claie-aux-Moines (parcelle RF n° 1367)
81.07.02	Autocontrôle de la distribution de l'eau : poursuite des mises à jour et compléments selon les demandes de l'Office de la consommation (OFCO), ainsi que diverses mises en conformité des ouvrages
86.01	Etude de la stratégie de planification des travaux d'assainissement énergétique et de transformation du patrimoine immobilier communal

#### 1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09)

Référence est faite au préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026.

En 2025, nous avons utilisé des autorisations générales accordées par le Conseil communal comme suit :

- Acquérir et aliéner en matière immobilière
  - Réfection de la conduite communale d'eaux claires depuis le chemin de la Clef en direction du giratoire de la Claie-aux-Moines, avec légère modification du tracé.

Signature de l'acte en modification de la servitude de canalisation sur les parcelles RF n° 267, 251 et 266.

- Remplacement de la conduite communale d'eau potable dans le quartier Clair Matin (route de Mollie-Margot n° 23 à 39a).  
Signature de l'acte de constitution d'une servitude d'eau potable.
- Route de Mollie-Margot 20 : parcelles RF n° 735, 777, 778 et 1856.  
Demande de radiation de la servitude de passage inscrite sur les parcelles RF n° 777 (Commune de Savigny) et 778 (propriétaire privé), au bénéfice des parcelles RF n° 735, 777 et 1856, dont les propriétaires des fonds dominants n'ont plus l'utilité, ce qui permettra au propriétaire de la parcelle RF n° 778 de la clôturer.
- Plan d'affectation « Village Centre ».  
Mise à l'enquête publique de la décadastration partielle des parcelles RF n° 25, 49, 51, 834 et 861 au bénéfice du domaine public DP 1001 et constitution des servitudes de passage public à pied et pour mobilité douce sur les parcelles RF n° 51 et 1144.
- Acquérir des participations dans des sociétés commerciales et adhérer à des associations et des fondations
  - Adhésion à la Communauté d'Electricité Locale (CEL), gérée par la Romande Energie.
- Plaider
  - Procédure civile en radiation d'une servitude de passage à pied dirigée par un propriétaire privé contre la commune (voir détails sous chiffre 3.3.2 ci-dessous).
  - Participation, en qualité d'autorité concernée, à la procédure de recours contre la décision de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 6 mai 2025, ordonnant la remise en état du bâtiment ECA n° 1137 sis sur la parcelle RF n° 1812.
- Accepter des legs, des donations et des successions  
Pas de cas en 2025.
- Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles  
Pas d'engagement en 2025.

### 1.3.5 SuisseVote (10.02.02)

---

Référence est faite aux rapports de gestion 2022, chiffre 1.3.5 et 2023, chiffre 1.3.5.

Le système donne pleinement satisfaction au Bureau du Conseil communal, dont la tâche s'en trouve ainsi allégée.

Chaque commune utilisatrice de SuisseVote est tenue d'avoir une commune partenaire, en cas de défectuosité du scanner ou de l'imprimante. Notre commune partenaire est Epalinges et vice-versa.

### 1.3.6 Affichage politique (43.09)

---

Dans la perspective des élections communales générales et complémentaires au Conseil d'Etat du mois de mars 2026, la Municipalité a édicté une directive d'affichage politique au mois de septembre 2025, avec indication des emplacements des panneaux officiels fournis par la commune (voir aussi chiffre 4.2.1.3 ci-dessous).

La répartition des emplacements a été revue en novembre 2025 pour tenir compte du nombre de groupes politiques communaux présentant une liste de candidats et la directive adaptée le 1<sup>er</sup> décembre 2025. Cette dernière est publiée sur le site internet de la commune.

Les panneaux ont été posés début janvier 2026 par les soins du service de la voirie, pour permettre l'affichage dans les 8 semaines avant les élections.

## 1.4 Personnel communal

### 1.4.1 Postes de travail (13.08.01)

---

La liste des postes de travail au 31 décembre 2025 est jointe en annexe<sup>1</sup>.

Les mutations et recrutements 2025 ont été les suivants (dans l'ordre chronologique) :

- Bibliothèque
  - 31 janvier 2026 : Mme Françoise Vermot, responsable de la bibliothèque, a fait valoir son droit à la retraite.
  - 1<sup>er</sup> janvier 2026 : Mme Anne Brousoz a pris ses fonctions, en remplacement de Mme Françoise Vermot.

### 1.4.2 Personnel temporaire (13.08.02)

---

- Bibliothèque
  - Mlle Tiana Lazic, apprentie, poursuit son activité d'environ 1 heure/semaine, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.
- Bureau technique
  - Depuis le mois d'avril 2022, nous louons les services de M. Michel Wirz, collaborateur du bureau Gemetris SA, en renfort pour la police des constructions, à raison d'environ 2 jours par semaine, pour une durée indéterminée.
- Voirie
  - M. Yoan Porchet a effectué une mission temporaire à 100% du 23 septembre au 31 octobre 2025, en remplacement d'un collaborateur accidenté.

---

<sup>1</sup> Liste des postes de travail au 31 décembre 2025

---

### 1.4.3 Stages divers (13.08.02)

---

- Conciergerie
  - M. Rui Pinto a effectué une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion) du 6 janvier au 5 juillet 2025, organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI).
  - M. Ramel Mujovi a effectué un stage de préformation du 8 décembre 2025 au 31 janvier 2026, organisé par le Centre de formation professionnelle spécialisée Le Repuis.
- Service de la voirie
  - M. Zoran Romic a effectué une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion) du 20 juin au 9 décembre 2025, organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI).

### 1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10)

---

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

Certaines formations sont signalées au chapitre du domaine concerné.

## 1.5 Promotion de la commune

### 1.5.1 Service au public

---

L'administration générale comprend les services suivants (par ordre alphabétique) :

- Bourse communale
- Bureau technique
- Greffe municipal
- Location des salles
- Office de la population
- Réception générale
- Registre civique
- Secrétariat municipal

En 2020-2021, nous avons créé une réception générale, qui était auparavant assurée par le greffe municipal, ceci afin d'optimiser la qualité de nos services.

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les services restent à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

### 1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)

---

- Le site internet de la commune est intensément consulté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.  
Cela étant, sa conception est datée et manque d'interactivité ; nous envisageons de remplacer ce site par une version actualisée en 2026.
- L'étude et la mise en œuvre du remplacement du site internet a été entreprise en 2025. Les travaux sont toujours en cours et nous espérons publier le nouveau site internet au début de la législature 2026-2031, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### 1.5.3 Information au public (14.01.04-07)

---

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
  - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
  - Site internet communal
  - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
  - Piliers publics
- Journal Le Courrier :  
Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.  
Depuis l'année 2021, la commune finance l'abonnement de tous les ménages au journal, à un tarif préférentiel.

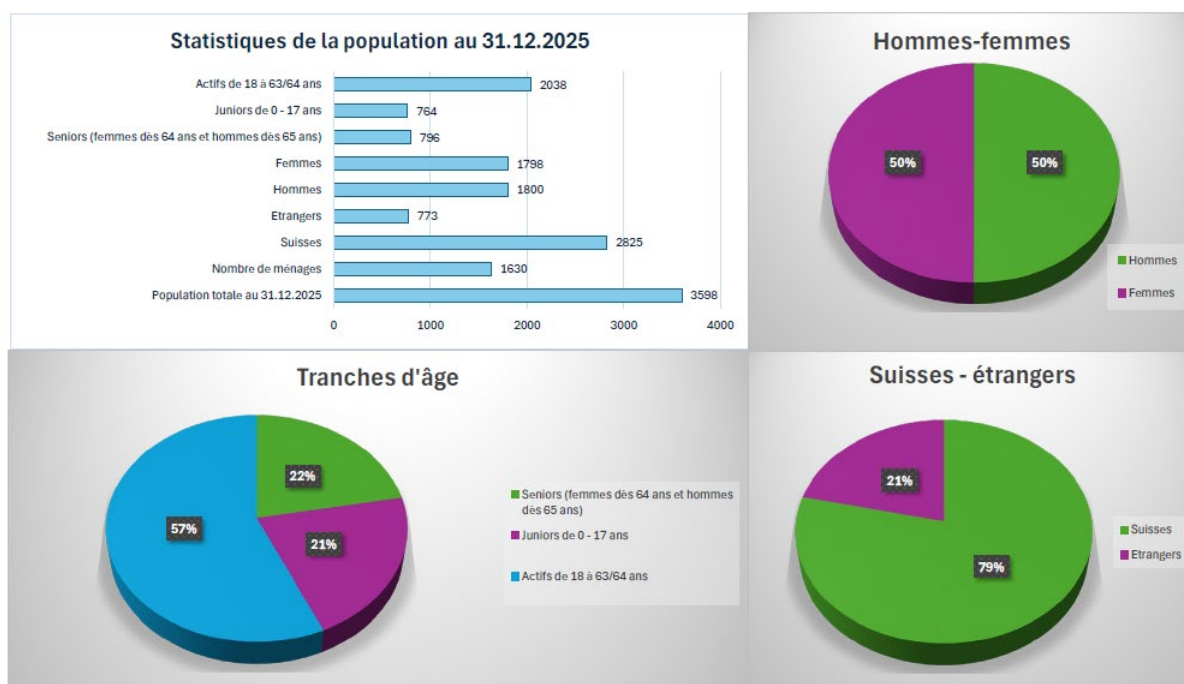
## 1.6 Administration

### 1.6.1 Statistique de la population (14.06.04)

---

Au 31 décembre 2025, la population de notre commune comptait 3'598 habitants, soit une augmentation de 92 habitants par rapport à 2024.

Vous trouverez ci-dessous des répartitions de la composition de notre population :



## 1.6.2 Naturalisations (11.05)

### 1.6.2.1 Réglementation

Les demandes de naturalisation déposées après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont traitées conformément à la Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11) et au Règlement du 21 mars 2018 d'application de la loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

### 1.6.2.2 Naturalisations ordinaires

- En 2025, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :

<u>Date</u>	<u>Candidats</u>	<u>Origine</u>
06.01.2025	Une candidate et ses 2 enfants mineurs	France
06.01.2025	Un candidat	Italie
06.01.2025	Un candidat	Portugal
14.01.2025	Un couple et ses 2 enfants mineurs	France et Roumanie
19.05.2025	Un candidat	Slovaquie
07.07.2025	Un candidat et son enfant	Bulgarie
28.07.2025	Un candidat	France
11.08.2025	Un couple et ses 3 enfants mineurs	Italie

- En 2025, 16 personnes ont obtenu la nationalité suisse, ce qui équivaut à 9 dossiers terminés.

### 1.6.3 Gestion des documents et des archives (11.07/14.01.08/19.04)

---

#### 1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

#### 1.6.3.2 Archivage

- En 2025, nous avons renouvelé le mandat à la société d'archivistes qui traite nos archives depuis 2018 pour la maintenance des archives intermédiaires dès 2019, y compris aux services techniques (bureau technique et service des eaux).
- Les dossiers et documents archivés sont portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.

#### 1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- Depuis 2020, nous travaillons avec une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que par plusieurs communes de notre région.
- L'application a été mise en production « définitive » lors de la séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.

- En 2023, nous avons opté pour un outil de gestion électronique des documents.

La Commission de gestion reçoit désormais en consultation uniquement des documents numérisés, en principe au format PDF.

#### 1.6.3.4 Identité visuelle

A l'occasion du bicentenaire de la commune en 2025 et de la législature 2026-2031, la Municipalité a décidé de se doter d'une nouvelle identité visuelle pour les documents qu'elle établit.

A cet effet, nous avons fait appel à un designer qui a proposé différentes variantes, dont l'une a rencontré l'adhésion de toute la Municipalité.

Ce visuel sera mis en service dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

#### 1.6.4 Conventions de collaboration (68.05/65.12)

---

- 19 mai 2025 : sur demande du Service de la sécurité civile et militaire, Division administrative, conclusion d'une convention d'utilisation des installations du stand de tir de l'Association de la ligne de tir de la Bedaulaz, conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables, avec les Communes partenaires de Forel (Lavaux) et Bourg-en-Lavaux.
- 8 décembre 2025 : sur demande de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), conclusion d'une convention relative au service obligatoire de ramonage entre M. Eliot Tschabold, ramoneur d'une part et les Communes de Bourg-en-Lavaux, Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Ropraz, Savigny, Servion et Vulliens.

#### 1.6.5 Inspection de la préfecture (10.06.03)

---

M. Cédric Alber, Préfet, successeur de M. Daniel Flotron depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, a procédé à la visite de notre commune le 10 décembre 2025 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

## 1.7 Manifestations locales et relations extérieures

### 1.7.1 Nonagénaires (14.02.02)

---

Sept citoyens nés en 1935 ont eu 90 ans en 2025.

Pour fêter ce jubilé, la Municipalité les a conviés à un repas au restaurant du Chasseur. Tous ont eu beaucoup de plaisir à partager des souvenirs.

### 1.7.2 Centenaires (14.02.02)

---

En 2025, aucun citoyen n'a atteint le jubilé de 100 ans.

### 1.7.3 Course des aînés (14.02.02)

---

La Municipalité a invité 744 bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 2 juillet 2025 à destination du Haut-Doubs (France), à laquelle 133 personnes (aînés, accompagnants et élus) ont participé.

### 1.7.4 Bicentenaire de la commune et marché communal (14.02.02)

---

Les 200 ans de la séparation de la Commune de Lutry ont rythmé toute l'année 2025, et quelle belle année nous avons vécue ensemble !

Tout a commencé le vendredi 28 février 2025 avec deux magnifiques soirées. La première était dédiée aux officiels – municipalités du district, autorités cantonales, président du Grand Conseil, conseillers communaux et collaborateurs de la commune – un moment privilégié pour marquer l'importance de cet anniversaire. La seconde soirée, le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, était ouverte à toute la population ; elle a permis de partager cette fête avec toutes et tous.

Ces deux soirées ont été brillamment animées par Mme Nathalie Devanthay et les Sissi's, accompagnés par nos sociétés locales que nous remercions chaleureusement pour leur engagement et leur enthousiasme.

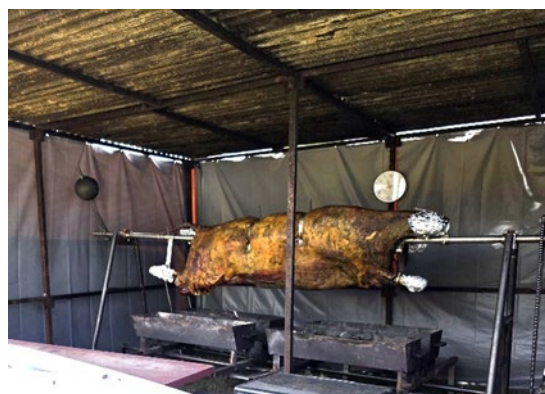
Le 21 juin 2025, notre marché villageois s'est joint à la Fête de la musique pour une journée haute en couleurs et en bonne humeur. Elle a débuté par l'inauguration d'une borne commémorative offerte par la Commune de Lutry, ainsi qu'un joli banc forestier. Cet endroit se situe au croisement des chemins de la Tantérine et de la Cabuse ; il délimite les territoires des deux communes et offre une vue magnifique sur les Alpes.

Après le marché, des groupes musicaux aux styles variés ont enchanté le public.

Et pour terminer en beauté, le match de football entre les autorités de Lutry et de Savigny a apporté sa touche sportive et conviviale à cette journée mémorable, malgré la météo qui s'est dégradée en fin de journée... Le résultat n'est pas très important, mais l'ambiance était formidable !



Le 1<sup>er</sup> août 2025, nous nous sommes retrouvés à La Goille, sur le site des Amis de Moille, que nous remercions encore sincèrement pour la mise à disposition des lieux et surtout pour leur grande aide ! Au programme : un délicieux brunch à midi et un savoureux bœuf à la broche le soir, offerts aux habitants de Savigny. Un vrai moment de partage, de rires et de rencontres.



Et pour terminer, la nuit de la raisinée est venue clore ces festivités les 24/25 octobre 2025, dans une ambiance très chaleureuse, malgré une météo fort capricieuse.



Nous concluons en adressant nos vifs et sincères remerciements au comité d'organisation, dont l'énergie, la créativité et l'engagement ont permis d'offrir un programme riche, varié et surtout rempli de beaux moments partagés.

Merci aussi à toutes et à tous d'avoir fait vivre cette année exceptionnelle !

### 1.7.5 Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny (14.02.02)

---

La Municipalité conviera les nouveaux habitants et bourgeois de 2024 et 2025, ainsi que les jeunes citoyens 2025 et 2026 à une réception le 24 septembre 2026 au Forum.

### 1.7.6 Réception des nouvelles et nouveaux retraités (71.01)

---

En date du 25 septembre 2025, la Municipalité a convié, en collaboration avec Lausanne Région, les nouvelles et nouveaux retraités à une soirée placée sous le thème « Votre retraite : un nouveau défi, de nouvelles opportunités », au Forum.

Cette rencontre avait pour but de marquer le passage d'une occupation professionnelle à une occupation faite de choix personnels, tout en proposant la découverte des possibilités offertes pour échanger et être informé-e ou pour être partie prenante du territoire de domicile.

La soirée a réuni environ 80 personnes et fut riche en discussions fructueuses et sympathiques.

### 1.7.7 Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05)

---

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Association Arts en mouvement
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des parents d'élèves du Jorat
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Association PapilleHot
- Association Riding4Future
- Broomball Club
- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse) »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)

- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Football Groupement Juniors AS Haute Broye, FC Jorat Mézières, FC Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- IRCR Indoor RC Romand
- Les Amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »
- Société d'accordéonistes « Les Rossignols »
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

#### 1.7.8 Lausanne Région (10.05)

---

Vous trouverez le rapport d'activités 2025 de Lausanne Région sur son site internet :

<https://www.lausanneregion.ch/organisation/statuts-et-rapports-dactivites>.

#### 1.7.9 Centre sportif de Malley (14.04.05)

---

En tant que commune contributrice aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley SA (CSM SA) et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM), Savigny participe à l'assemblée générale qui est convoquée une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 25 juin 2025 à la Vaudoise aréna.

Le montant de notre participation communale 2024 au déficit s'est élevé à CHF 47'628.00, tandis que le montant estimé pour le budget 2026 s'élève à CHF 47'867.00.

### 1.7.10 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03)

---

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association Lavaux Patrimoine mondial a pour but premier d'appliquer et de développer le plan de gestion issu de l'inscription de la région à l'UNESCO en juin 2017, soit de mettre en place :

- Les éléments de sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.
- Les éléments de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 8 mai 2025 à Puidoux.

Le rapport annuel de 2024 peut être consulté en suivant ce lien :

<https://www.lavaux-unesco.ch/preserver/gestionnaires-du-site/lavaux-patrimoine-mondial>.

### 1.7.11 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03)

---

Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et une de Suisse portant le même toponyme.

En 2025, l'assemblée générale s'est tenue le 17 mai à Savigny-sous-Mâlain (France, Côte-d'Or). Notre commune n'a pas été représentée par MM. Jean-Philippe Thuillard, Vice-président et Christian Feusi, délégué.

En 2026, l'assemblée générale est prévue le 23 mai à Savigny-sur-Braye (France, Loir-et-Cher) et fêtera les 40 ans de l'Amicale.

### 1.7.12 Groupement de défense contre la grêle à Lavaux (10.05)

---

- Rappel

Notre commune est membre du Groupement de défense contre la grêle à Lavaux, qui est une association créée en 1959, au sens des articles 60 et suivants du Code civil.

Ce groupement se réunit en assemblée deux fois par année, au printemps pour l'examen des comptes et en automne pour l'examen du budget.

En 2025, les assemblées suivantes ont eu lieu :

- 21 mars : Corseaux
- 19 septembre : Saint-Saphorin (Lavaux)

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2024, le Groupement a mis son activité en suspens, tant au niveau technique qu'au niveau financier, faute de :

- Membres (3) pour constituer une commission technique prête à s'investir pour représenter l'Association Romande de Lutte contre la Grêle (ARLG), seule entité reconnue à Berne pour organiser des examens en vue de l'obtention du permis de tir.
- Un local de stockage des fusées conforme, car la Protection civile est intervenue pour faire vider le local de Saint-Saphorin (Lavaux), dans lequel étaient stockées les fusées, au motif que les explosifs ne sont pas admis dans les abris PC. Toutes les fusées ont été transférées au Groupement HAVOS en Thurgovie.

Les liquidités actuelles du Groupement suffisent pour assurer la couverture des frais courants. Aussi, il n'y a pas eu de demande d'acomptes auprès des communes membres en 2024.

- 2025

L'assemblée générale prévue le 27 mars 2025 à Puidoux a été annulée, car les travaux de réorganisation et de mise en place d'une nouvelle commission technique n'ont pas avancé au rythme espéré.

Il n'y a pas eu de demande d'acomptes auprès des communes membres en 2025.

Une séance de travail pour discuter à nouveau de la mise en place de la commission technique a eu lieu le 22 janvier 2026 à Rivaz. Aucune solution n'a pu être concrétisée à cette date, car s'il y a des tireuses et tireurs intéressés, il n'y a en revanche personne pour s'engager dans la commission technique.

## 1.8 Transports publics

### 1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04)

---

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 266'678.05 pour notre commune en 2025, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 289'600.00.

Pour tous les bassins de transports, la participation financière des communes, selon la répartition définitive 2025, a été inférieure à celle provisoire planifiée dans l'information budgétaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports. Il convient toutefois de relever qu'elle est en hausse par rapport à la répartition définitive 2024.

- Ces écarts s'expliquent comme suit :

#### Infrastructures ferroviaires

- Par rapport à l'information budgétaire 2025 : - 0.1 mio
- Par rapport à la répartition définitive 2024 : + 0.6 mio

L'augmentation des indemnités résulte principalement de la hausse de la contribution des cantons au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), conformément à l'article 57 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF – RS 742.101).

#### Trafic régional de voyageurs (TRV) et assimilé

- Par rapport à l'information budgétaire 2025 : - 5.9 mios
- Par rapport à la répartition définitive 2024 : + 7.5 mios

L'année 2025 a été marquée par le plus important changement d'horaire des vingt dernières années. Par ailleurs, la mise en service du tram prévue en 2026 a généré dès 2025 des coûts liés à l'engagement des ressources en personnel et à l'acquisition de matériel roulant.

Enfin, le Parlement fédéral a adopté un supplément au budget 2025, permettant de financer intégralement, à titre exceptionnel, la part légale de la Confédération couvrant l'ensemble des besoins d'indemnités du trafic régional assurant une fonction de desserte pour l'année 2025.

#### Charges financières

- Par rapport à l'information budgétaire 2025 : - 0.5 mio
- Par rapport à la répartition définitive 2024 : + 1.1 mio

Les charges financières correspondent à l'état des prêts accordés aux entreprises de transport au 31 décembre 2024. Elles évoluent en fonction des objets adoptés par le Grand Conseil, des versements effectifs, ainsi que du taux moyen d'intérêt de la dette de l'Etat au 31 décembre 2024 (2.2%), en hausse par rapport à 2023 (1.6%).

Le taux moyen de 2.2% au 31 décembre 2024 résulte toutefois d'un effet mécanique lié à l'échéance d'un emprunt en fin d'année ; le taux déterminant pour la facturation s'établit ainsi à 1.6%.

Les versements supplémentaires de prêts effectués en 2024 concernent principalement :

- La réalisation du tram (bassin 5)
- Les études relatives au développement des métros m2 et m3 (bassin 5)
- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 346'600.00 au budget 2026.

### 1.8.2 CarPostal Suisse SA (18.04)

---

Rappel : CarPostal Suisse SA a repris l'exploitation du secteur du Jorat en décembre 2021.

Deux rencontres d'échanges ont été organisées en 2025, au cours desquelles les points suivants ont été abordés :

#### Séance du 6 mai 2025 à Syens

- Bilan du réseau 2024 du réseau Jorat : fréquentation, ponctualité et qualité
- Retours 2025 et vision 2026
- Marketing : rétrospective des campagnes 2024 et campagnes 2025

### Séance du 4 novembre 2025 à Corcelles-le-Jorat

- Bilan sur le réseau Jorat de décembre 2024 à septembre 2025 : fréquentation, ponctualité et qualité
- Retours 2025 et vision 2026
- Présentation du système QMS (Quality Management Service)
- Marketing : rétrospective des campagnes 2025 et campagnes prévues en 2026

#### 1.8.3 Cartes journalières dégriffées Commune (18.02.05)

---

- Notre commune vend les cartes journalières dégriffées Commune, qui sont sur le marché depuis début 2024, en remplacement des cartes journalières CFF.  
Pour chaque carte dégriffée vendue par la commune, une commission de 5% (TVA incluse) lui est créditée.
- Bilan 2025 :
  - Nombre de cartes vendues : 271
  - Chiffres d'affaires : CHF 13'349.00
  - Commissions : CHF 667.45

## **1.9 Economat, informatique, télécommunications**

### 1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03)

---

- Bourse communale : remplacement de mobilier, soit deux bureaux réglables en hauteur, deux caissons, deux tables modulaires et une armoire à rideaux.
- Bureau du Conseil communal : remplacement de la table à roulettes du scanner de dépouillement des votations et d'un lampadaire.

### 1.9.2 Informatique (19.02.03 – 19.03.02)

---

#### **1.9.2.1 Matériel**

- Administration communale : acquisition d'un ordinateur portable.
- Bourse communale : acquisition de la solution de facturation eBill.

#### **1.9.2.2 Logiciels**

- Administration communale : remplacement du guichet virtuel (services en ligne), dont l'exploitation a cessé au 31 décembre 2025.
- Remplacement du système de sauvegarde OFISAFE, dont l'exploitation a cessé au 31 décembre 2025, par la solution Wasabi.

- Conseil communal : essai de l'outil SwissTranscript, recommandé par l'Union des communes vaudoises (UCV), pour la saisie des procès-verbaux des séances.
- Location des salles : acquisition d'un module de réservation pour 10 salles communales.

### 1.9.3 Cybersécurité (19.04)

---

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 1.9.3, page 37.
- Nous avons renouvelé la campagne de sensibilisation informatique de février 2025 à janvier 2026, en mettant l'accent sur les points à améliorer et des thématiques déjà abordées, mais sensibles.
- Les thématiques abordées durant la campagne ont notamment été les suivantes :
  - Classification de l'information
  - Confidentialité sur le web
  - Ingénierie sociale
  - Utilisateurs mobiles (télétravail)
  - Fuites de données
  - Services cloud
  - Contrôle d'accès
  - Hameçonnage via Teams
  - Codes QR imprimés malveillants
- Les utilisateurs ont participé activement à cette formation tout au long de l'année.

### 1.9.4 Télécommunications (19.06)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

## 2. FINANCES

### 2.1 Communales

#### 2.1.1 Rapport des comptes (20.04)

---

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 03/2025 – Comptes 2024).

#### 2.1.2 Arrêté d'imposition (21.01)

---

Référence est faite au préavis n° 07/2025 – Arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 6 octobre 2025. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

#### 2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04)

---

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026, fixant le plafond d'endettement net à CHF 29 mios et le plafond de cautionnements à CHF 15 mios.

#### 2.1.4 Nouveau modèle comptable harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération (MCH2) (20.04)

---

- Référence est faite aux rapports de gestion 2023, chiffre 2.1.4, pages 38 et 39 et 2024, chiffre 2.1.4, pages 39 et 40.
- Le projet d'adoption de MCH2, dans sa globalité, est désormais entré dans sa troisième et ultime phase. Le bouclage des comptes 2025 sera réalisé conformément aux principes de MCH2, y compris l'établissement des nouvelles annexes. Les comptes 2025 établis selon MCH2 seront présentés avec, pour comparatif, le budget 2025.
- Depuis le début de l'exercice 2025, l'ensemble des écritures comptables est saisi selon le plan comptable MCH2. Cette mise en œuvre a néanmoins continué de nécessiter de nombreux échanges avec le fournisseur informatique, en particulier s'agissant du traitement des immobilisations.

## 2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

### 2.2.1 Décompte final 2024 (22.06)

---

Le décompte final de la péréquation 2024 s'est soldé par un montant de CHF 887'555.00 à charge de la commune.

Le détail du décompte 2024 s'établit comme suit :

– Cohésion sociale		CHF 2'467'986.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 3'086'134.00	
– Compensation population	./.	CHF 1'146'324.00
– Compensation solidarité	./.	CHF 340'334.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 544'290.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 1'055'186.00
– Réforme policière		<u>CHF 176'752.00</u>
Total péréquation et factures cantonales 2024		<b>CHF 3'699'924.00</b>
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 2'812'369.00</u>
Solde à charge de la commune		CHF 887'555.00

### 2.2.2 Eléments du décompte 2024

---

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2024 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Population au 31 décembre 2024 sur la base des données publiées dans la FAO.
- Taux d'imposition communaux 2024 (taux moyen : 67.53).
- Participation à la cohésion sociale 2024 : CHF 806'647'592.00.
- Dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : les communes annoncent les montants y relatifs via un questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes sont attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2024 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, prolongé jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, un montant de CHF 73'172'185.00 a été mis à la charge des communes.

- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :

*<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle>.*

L'exercice 2024 a été le dernier sous le régime du système péréquatif de 2021. Les informations concernant la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) sont disponibles sur le site :

*<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>.*

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### 3.1 Forêts

#### 3.1.1 Généralités (32.01.02/05)

---

- M. Alexis Carrel, garde forestier du triage de Savigny-Lutry a démissionné de son poste pour le 31 juillet 2025, après 7 ans d'activité, pour reprendre le triage Sépey-Mormont qui comprend sa commune de domicile.

Le triage de Savigny-Lutry a engagé M. Michaël Glauser à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour lui succéder. Une période de transition a été assurée jusqu'à fin décembre 2025.

- Le rapport annexé du garde forestier<sup>2</sup> vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2025. Le volume des bois martelés a atteint 1'246.80 sylves (estimation du volume sur pied).
- Les coupes de bois de la saison 2025-2026 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 953 m<sup>3</sup>.

#### 3.1.2 Fusion des fédérations des triages (32.01.05)

---

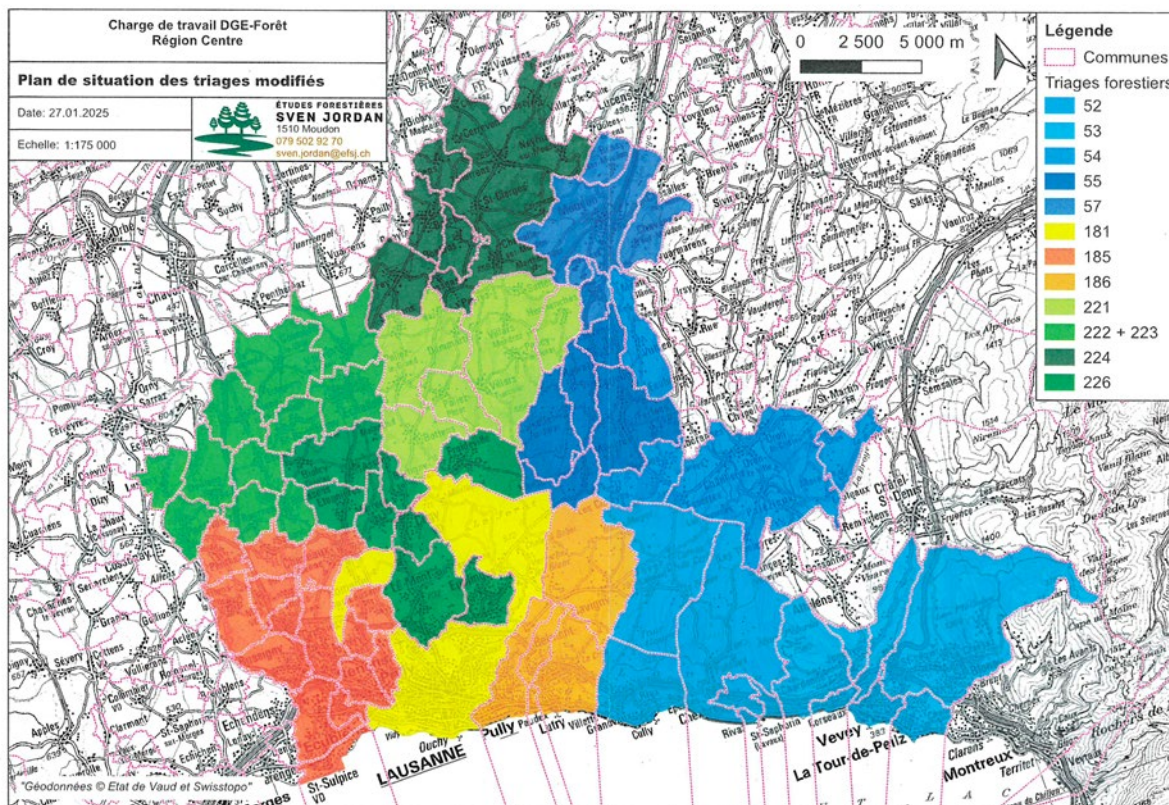
Au 1<sup>er</sup> juillet 2025, sur décision de la Direction générale de l'environnement (DGE), le triage forestier 51 de Savigny-Lutry a quitté l'arrondissement 5, pour devenir le triage 186 de Savigny-Lutry au sein de l'arrondissement 18, dont l'inspecteur forestier est M. Jeremy Zürcher.

La démarche avait pour but d'optimiser la répartition de la charge de travail au sein de la région centre. En effet, il est ressorti d'une étude menée par le canton en 2023 que les inspecteurs forestiers des arrondissements 5 et 18 étaient confrontés à des surcharges de travail répétées. Le résultat de dite étude a mis en évidence qu'une redistribution territoriale à l'échelle de la région centre était nécessaire, soit le passage du triage 51 (arrondissement 5) sur l'arrondissement 18 et le passage du triage 184 sur l'arrondissement 22.

---

<sup>2</sup> Rapport d'activités 2025 du garde forestier

---



### 3.1.3 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et les mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. Il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales, dont Savigny le 8 février 2021, puis approuvé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) le 28 avril 2021.

## 3.2 Vignes

En 2024, la commune a acheté deux parcelles de vignes sur la Commune de Bourg en Lavaux, au lieu-dit « Treize Vents ». Il s'agit d'une parcelle de rouge (Pinot noir), RF n° 9098, d'une surface de 266 m<sup>2</sup> et d'une parcelle de blanc (Chasselas), RF n° 9125, d'une surface de 389 m<sup>2</sup>.

Les comptes de vignolage 2024 sont les suivants :

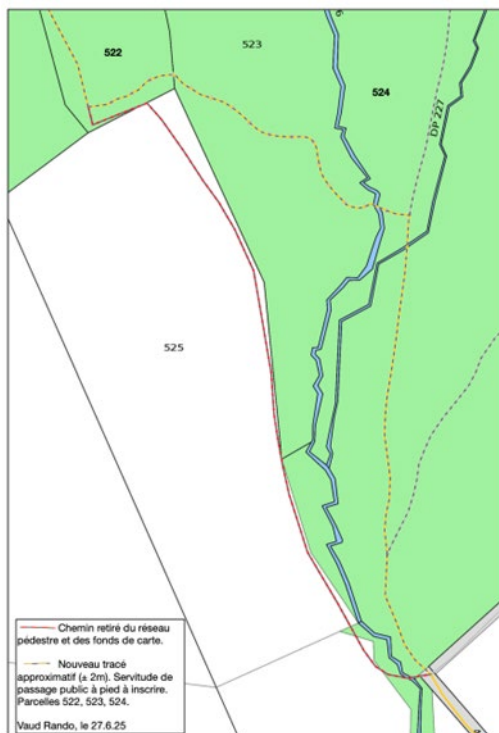
GROUPEMENT VAUDOIS DES VIGNERONS TÂCHERONS				GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES DE VIGNES DES DISTRICTS D'AGLE, VEVEY, LAVAUX			
<b>Compte de vignolage 2024</b>							
Propriétaire: Commune de Savigny		Vigneron: Frédéric Blondel					
Surface totale: 0.0646 hectares							
<b>Art. 8 Culture générale</b>				<b>DOIT</b>	<b>AVOIR</b>		
Gobelet:	configuration simple	0.0000	ha à Fr.	20'700.00	0.00		
	configuration difficile	0.0000	ha à Fr.		0.00		
	configuration très difficile	0.0000	ha à Fr.		0.00		
Fil de fr:	configuration simple	0.0000	ha à Fr.	15'525.00	0.00		
	configuration difficile	0.0000	ha à Fr.	16'767.00	0.00		
	configuration très difficile	0.0248	ha à Fr.	18'108.00	1169.80		
Art. 9 a)	Minage		m2 à Fr.	3.50	0.00		
			m2 à Fr.		0.00		
			m2 à Fr.		0.00		
	Port et épandage matière organique		m3 à Fr.	45.00	0.00		
Art. 9 c)	Sulfatages	646	m2 à Fr.	0.35	226.10		
			m2 à Fr.		0.00		
Art. 9 d)	Travaux extraordinaires		h. à Fr.	20.00	0.00		
			ha à Fr.		0.00		
Art. 12	Vendanges	en tâche	639 kg à Fr.	0.45	287.55		
		à l'heure	heures à Fr.		0.00		
				Sous-total 1:	1683.45		
Art. 17	Renchenissement	15.2	% du s.-total 1:		255.88		
				Sous-total 2:	1939.33		
Art. 8	Participation à la récolte	11 % de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
	Chasselas	11 % de	400.00 kg. à Fr.	4.50	198.00		
	Pinot noir (égrappé)	11 % de	239.00 kg. à Fr.	4.38	115.15		
		11 % de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		11 % de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
Correction 199	Bonus/ Malus	% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
		% de	0.00 kg. à Fr.	0.00	0.00		
				Sous-total 3:	2252.48		
Art. 16	Vacances	8.33	% du s.-total 3:		187.63		
				Salaire brut 4	2440.12		
				à reporter p.2			
				<b>Charges sociales - Calcul du revenu dit AVS</b>			
				Salaire brut 4	Fr.	2440.12	
				Déductions machines	2'620.00 Fr.x	0.0646 ha = Fr.	-169.25
				Déductions pour les effeuilles	3'000.00 Fr.x	0.0646 ha = Fr.	-193.80
				Déductions pour les vendanges	3'000.00 Fr.x	0.0646 ha = Fr.	-193.80
				Frais herbicides	660.00 Fr.x	0.0646 ha = Fr.	-41.99
				Participation à l'assurance grêle	- Fr.x	0.0646 ha = Fr.	0.00
				Location des locaux de service	- Fr.x	0.0646 ha = Fr.	0.00
				Salaire déterminant servant au calcul des charges sociales (5)	Fr.	1841.27	
				Report de la page 1		Salaire brut 4:	1841.27
Art. 14	AVS-AI-APG-AC						
	Allocations familiales		9.38 % de Fr.(5)	1841.27	172.71		
	Accidents professionnels		3.634 % de Fr.(5)	1841.27	66.91		
	LPP		3.125 % de Fr.(5)	1841.27	57.54		
	ou 50% de la prime LPP totale de Fr.						
Art. 15	Participation perte de gains		0.8 % de Fr.(5)	1841.27	14.73		
Fourniture:							
				<b>NON COMPRISES</b> de l'ordre de 4200.00 f/ha env. + TVA facturée à part			
Dédutions Loyers							
Acomptes							
Divers							
				Totaux:	2153.17	0.00	
				Solde dû	0.00	2153.20	
				Balance:	2153.17	2153.20	
Date:				16,12,24			
Signature du vigneron-tâcheron:							
Signature du propriétaire:							

## 3.3 Sentiers

### 3.3.1 Sentier pédestre dans le bois de Nialin (30.03)

Le tracé du sentier pédestre Vaud Rando a dû être déplacé pour des motifs sécuritaires de la parcelle RF n° 525 aux parcelles environnantes (RF n° 522, 523 et 524). Cette modification a nécessité l'accord préalable des propriétaires concernés.

Les servitudes de passage public à pied seront adaptées dans le courant de l'année 2026.



### 3.3.2 Servitude de passage public à pied sur les parcelles RF n° 570 et 1822 (30.03)

#### 3.3.2.1 Exposé du litige

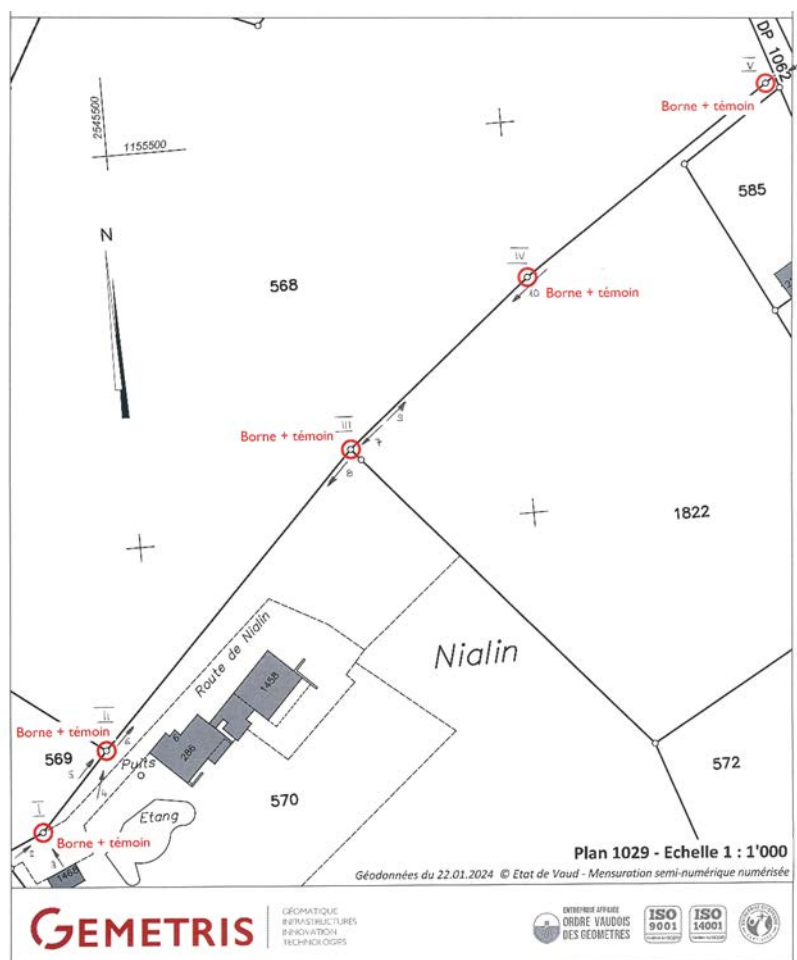
Les parcelles RF n° 570 et 1822 sont grevées d'une servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Savigny, inscrite le 29 juin 1912, dont l'intitulé est : « Sentier public de Praz Pierre : s'exerçant conformément au plan annexé ».

Selon le plan de la servitude, les parcelles RF n° 570 et 1822 doivent laisser un passage d'un mètre de large sur leur côté Nord pour ledit « sentier public ».

Le 23 juin 2024, le propriétaire de la parcelle RF n° 1812 a interpellé la Municipalité, en indiquant que ce sentier n'était pas praticable, alors qu'il présente un intérêt indéniable pour les habitants de la commune dans la mesure où il permet de contourner la colline de la route de la Goille - dangereuse vu le manque de visibilité - et de rejoindre directement la route de Pré la Pierre.



Après constat sur place, nous avons mandé un géomètre aux fins de localiser précisément le tracé de la servitude ; il est apparu que le sentier était entravé par plus obstacles, empêchant le passage (végétation, portail, clôture).



La Municipalité estime que cette servitude conserve une utilité et nous avons par conséquent rencontré le propriétaire des parcelles RF n° 570 et 1822 pour convenir des mesures à prendre pour la réhabiliter.

Cette tentative de conciliation a échoué, car le propriétaire a déposé une requête de conciliation le 9 janvier 2025 auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, afin qu'il constate que la servitude n'a aucune utilité, respectivement n'en a jamais eue ou l'a perdue. En conséquence, il a requis que celle-ci soit radiée du Registre foncier.

La conciliation a échoué à l'audience du 10 février 2025 et la cause a été suspendue, afin que la Municipalité mette à l'enquête la radiation de la servitude. Dite enquête a eu lieu en mars/avril 2025 et a suscité une seule opposition, émanant du propriétaire de la parcelle RF n° 1812.

Nous avons organisé séance de conciliation avec l'opposant et de son conseil au mois de juin 2025, au cours de laquelle un tracé alternatif de la servitude a été évoqué.

### 3.3.2.2 Procédure

Il se trouve que toute modification d'une servitude de passage public ou de sentiers publics doivent suivre une procédure dite de « *plans routiers communaux* », calquée sur celle qui conduit à l'adoption des plans d'affectation au sens des articles 34 et suivants LATC, impliquant :

- L'établissement d'un préavis de la Municipalité à l'attention du Conseil communal (article 42 alinéa 1 LATC)
- Une décision d'adoption du Conseil communal (art. 42 alinéa 2 LATC)
- L'approbation du Département concerné (art. 43 LATC)

Un préavis sur cet objet sera donc soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2026.

## 3.4 Bâtiments et gérances

### 3.4.1 Agora (35.01)

---

- Travaux
  - Installation de 7 balconnières fleuries sur la balustrade du bâtiment.
  - Remplacement des calculateurs d'énergie du bâtiment.
  - Pharmacie :
    - Remplacement de 3 verres armés fendus de l'auvent de l'entrée principale.
    - Remplacement de la porte automatique, endommagée lors d'un vol par effraction le 29 juillet 2025.

- Location

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2025.

### 3.4.2 Ancien central (35.01)

---

- Rapport de contrôle du 13 mai 2025 de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), relevant des mesures correctives à prendre par l'exploitant, telles que :
  - Ne pas surcharger les blocs multiprises.
  - Utiliser les appareils selon les prescriptions du fabricant.
  - Respecter une distance de sécurité suffisante entre les radiateurs et les matières inflammables.
  - Utiliser des rallonges d'une longueur maximale de 5 mètres et d'une section minimale de 1.5 m<sup>2</sup> posées de manière permanente dans des gaines ou des goulottes, en envisageant le cas échéant la réalisation d'une installation fixe.

La commune a fait exécuter ces travaux par une entreprise agréée.

  - Effectuer des exercices d'alarmes incendie, d'évacuation et d'extinction.
- Diagnostic amiante volontaire effectué sur proposition des services de l'Etat, relevant la présence d'amiante dans des matériaux, qualifiée de « pollution par défaut ».

### 3.4.3 Ancien collège (35.01)

---

- Remplacement de la porte d'entrée principale d'origine par un modèle en aluminium.
- Remplacement d'un verre d'origine qui a cédé en contrebas du préau (chaufferie).
- Judo : réfection de la peinture des vestiaires et des douches.
- Remplacement d'un radiateur défectueux.
- Rapport de contrôle du 1<sup>er</sup> avril 2025 de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) dans les locaux des structures d'accueil, relevant des mesures correctives à prendre par l'exploitant, telles que :
  - Pour éviter tous risques d'accident ou d'incendie, les raccordements provisoires doivent être supprimés ou remplacés par une canalisation fixe munie d'une prise à proximité du récepteur, ceci selon les normes NIBT en vigueur. Ces raccordements doivent être effectués par un électricien agréé.

La commune a fait exécuter ces travaux par une entreprise agréée.

  - L'utilisation des matériels, des appareils électriques et de leur alimentation doit être adaptée, les notices techniques d'utilisation doivent être appliquées, les distances entre les matériaux combustibles et les sources de chaleur doivent être respectées.

- Le déplacement sécurisé des personnes doit être garanti en tout temps, en particulier en situation dégradée (obscurité, panique, etc.). Le balisage doit indiquer le sens de fuite et les issues de secours les plus proches. Les manquements doivent être corrigés sans délai.

L'acquisition d'une chaise motorisée de transport et d'évacuation (escaliers et couloirs) pour personne à mobilité réduite a été portée au budget 2026 et adjugée au mois de janvier.

- Les voies d'évacuation et de sauvetage doivent toujours rester dégagées et utilisables en toute sécurité. Elles ne doivent comporter aucune charge thermique. Le stockage de bois sous l'escalier doit être déplacé dans un local prévu à cet effet formant un compartiment coupe-feu distinct.
- Effectuer des exercices d'alarmes incendie, d'évacuation et d'extinction.
- Production photovoltaïque et consommation d'énergie 2025
 

– Production photovoltaïque		58'723 kWh
– Consommation Ancien collège	28'920	
– Consommation salle de judo	4'236	
– Consommation congélateur	14'686	
– Consommation parties communes Villa des maîtres	8'187	
– Consommation Pavillon	<u>4'990</u>	
Total consommation		61'019 kWh
Achat au réseau		2'296 kWh

#### 3.4.4 Ancienne gendarmerie (35.01)

---

- Remplacement d'un ensemble d'une porte-fenêtre et de 2 fenêtres d'origine par des modèles en PVC avec triple vitrage.

#### 3.4.5 Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

#### 3.4.6 Collège du Jorat (34.01 – 35.01)

---

- Travaux
  - Réfection de la peinture d'une partie tâchée du plafond de la salle n° 2 à l'usage d'un cabinet de naturopathie.
  - Remplacement de trois fenêtres en bois (deux au galetas et une dans l'un des garages) par des modèles en PVC avec triple vitrage.

- Location

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2025.

### 3.4.7 Complexe scolaire et salle de sport (34.01 – 35.01)

---

#### 3.4.7.1 Travaux

- Mollie-Margot 7
  - Réparation d'un vitrage isolant de la toiture, dont le solde sera remplacé en 2026 (mise aux normes).
  - Remplacement de la porte basculante du garage.
- Mollie-Margot 9
  - Fourniture, installation et raccordement électrique de deux tableaux d'affichage numérique dans deux classes.
  - Ajustage et remplacement d'éléments de la porte principale (ferme-porte, gâche de serrure, etc.).
  - Remplacement des collecteurs du chauffage au sol.
- Mollie-Margot 7 et 9
  - Réparation de plusieurs stores à lamelles extérieurs, endommagés par des fouines.
- Mollie-Margot 11 (salle de sport)
  - Remplacement des deux portes d'entrée d'origine.
  - Remplacement de matériel de gymnastique.
  - Révision de deux pompes du chauffage à distance.
  - Remplacement du servomoteur de la vanne d'alimentation de l'échangeur de chaleur, de la pompe de charge de la chaudière à gaz et d'une conduite sur la batterie de distribution d'eau chaude.
  - Acquisition d'un frigo pour la buvette utilisée par les sociétés locales.

#### 3.4.7.2 Assainissement énergétique des bâtiments 7 et 9 et création de deux salles de dégagement

Les bâtiments 7 et 9 du Complexe scolaire, construits respectivement en 1985 et 1982, ne répondent plus aux standards énergétiques en vigueur, bien qu'ils soient correctement entretenus. Par ailleurs, nous souhaitons profiter de ces travaux d'assainissement pour répondre aux besoins scolaires, qui nécessitent la création de deux salles de dégagement supplémentaires.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et de modernisation des infrastructures scolaires, la Municipalité a par conséquent commandé deux études préliminaires de faisabilité, en vue de l'assainissement énergétique (CECB Plus) et de l'extension des bâtiments scolaires n° 7 et 9, respectivement en 2023 et 2024.

Un appel d'offres, selon la procédure ouverte des marchés publics, a été lancé en automne 2025 pour le mandat d'architecte en charge de l'étude et de la planification du projet.

A l'issue de ce marché public, le préavis n° 02/2026 – Demande de crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Complexe scolaire 7 et 9, ainsi que la création de deux salles de dégagement a été établi en février 2026 et sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 4 mai 2026. Référence est faite au contenu de ce préavis.

### 3.4.8 Cure (58.01)

---

Le bâtiment de la cure de Savigny est propriété de l'Etat de Vaud.

L'article 24 alinéa 1 de la Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public (LREEDP – BLV 180.05) stipule que : *Les communes entretiennent les locaux destinés au catéchisme et pourvoient à leurs ameublement et chauffage.*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

### 3.4.9 Eglise (35.01 – 82.05)

---

- Remplacement de deux micros-casque.
- Réfection de la peinture des portes d'entrée et latérale sud.
- Eclairage extérieur : le service de la voirie a procédé à la dépose des anciens luminaires et à l'encastrement au sol des projecteurs LED de remplacement, acquis en 2024.

### 3.4.10 Etude énergétique (86.01)

---

- Rappel

En parallèle à la cartographie « énergétique » des 11 bâtiments communaux étudiés, la commune est sollicitée pour différents projets « connexes » sur les bâtiments, comprenant des travaux d'agrandissement (nouveau réfectoire, salles de dégagement, etc.), ainsi que des nouvelles affectations d'espace.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble sur les démarches à mettre en œuvre durant les prochaines années, nous avons commandé une étude de planification des travaux d'assainissement énergétique et de transformation (projets « connexes ») du parc immobilier.

Cette étude se déroule en plusieurs étapes, qui sont les suivantes :

1. Etablir le périmètre, les critères, les contraintes et les éléments clés (politiques, organisationnels, règlementaires, contractuels, etc.) à considérer
2. Etablir le cahier des charges
3. Planification détaillée sous la forme d'une « feuille de route »

Le rapport de l'étape 1 a été livré au mois de décembre 2024.

- Rapport de l'étape 2

Le rapport de l'étape 2, relatif à la planification des investissements, a été livré en mars et avril 2025. Il s'agit d'une feuille de route constituant une aide à la réflexion pour la coordination des projets, la fixation des priorités et la planification des investissements.

La Municipalité a décidé d'engager l'étude d'assainissement énergétique des bâtiments 7 et 9 du Complexe scolaire et de coordonner ce projet avec la création de deux salles de dégagement. Ledit projet est présenté sous chiffre 3.4.7.2 ci-dessus, ainsi que dans le préavis n° 02/2026 – Demande de crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Complexe scolaire 7 et 9, ainsi que la création de deux salles de dégagement, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 4 mai 2026.

### 3.4.11 Communauté d'Electricité Locale (CEL) (82.02)

---

#### 3.4.11.1 Base légale et définition

La Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7) a été modifiée en 2025, en introduisant notamment une section 2c « Communautés électriques locales » (CEL), comportant les articles 17d et 17<sup>e</sup>, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une Communauté Énergétique Locale (CEL) permet à plusieurs bâtiments de partager l'énergie solaire produite au sein d'une même commune.

Le principe est le suivant : l'énergie consommée localement dans la communauté est facturée à un tarif plus avantageux que l'électricité achetée sur le réseau. Cela permet de réduire les coûts énergétiques pour les consommateurs et d'augmenter la valeur de l'énergie produite localement.

#### 3.4.11.2 Exemple : Maison de commune et Ancien collège

- Hypothèse

- La Maison de commune consomme 10'000 kWh/an et ne produit pas d'énergie.
- L'Ancien collège consomme 5'000 kWh/an et produit 10'000 kWh/an.
- Une partie de la production solaire (5'000 kWh) est partagée au sein de la CEL.
- Grâce à cette énergie locale, les deux entités bénéficient d'un coût réduit par rapport au tarif réseau complet.

- Tarif

Achat d'énergie	14.40 ct/kWh
Transport	10.59 ct/kWh
Taxes	5.39 ct/kWh
Energie réseau	30.02 ct/kWh
Revente réseau	6.00 ct/kWh
Revente CEL	11.00 ct/kWh

- Maison de commune

Ne produisant aucune énergie, la Maison de commune achète normalement la totalité de sa consommation au tarif réseau complet. Grâce à la CEL, une partie de son énergie (5'000 kWh) provient de l'Ancien collège à un tarif local plus avantageux (11 ct/kWh pour l'énergie au lieu de 14 ct/kWh et un coût de réseau de CHF 8.47 ct/kWh au lieu 10.59 ct/kWh), ce qui lui permet d'économiser CHF 257.90 par an.

- Ancien collège

L'Ancien collège produit davantage d'énergie qu'il n'en consomme. En partageant 5'000 kWh via la CEL, il valorise sa production à un tarif CEL plus élevé que le tarif de revente réseau classique. Cela lui génère un gain supplémentaire de CHF 250.00 par an.

- Bilan

La mise en place de la CEL permet un gain total de CHF 507.90 par an pour les deux participants réunis, tout en valorisant l'énergie solaire locale.

- Détail du calcul

	<b>MC</b>	<b>AC</b>	<b>Total</b>	<b>Unité</b>
Consommation	10'000	5'000	-	kWh/an
Production solaire	0	10'000	-	kWh/an
Consommation via CEL	5'000	-	5'000	kWh/an
Coût sans CEL	3'002	901	9'903	CHF/an
Coût avec CEL	2'744.10	651	3'395.10	CHF/an
Gain grâce à la CEL	257.90	250	507.90	CHF/an

### 3.4.11.3 Décision de la Municipalité

Informée de cette option au mois de décembre 2025 et dans la perspective de ses projets présents et futurs, la Municipalité a décidé d'adhérer à la CEL au 1<sup>er</sup> janvier 2026, respectivement au 1<sup>er</sup> avril 2026, date de mise en service par la Romande Energie.

### 3.4.12 Forum (35.01)

---

- Salle de conférences : remplacement de deux fenêtres d'origine en bois par des modèles en PVC, couleur bois.
- Réfection de la peinture de la façade extérieure ouest, côté cuisine.
- Salle de spectacles :
  - Remplacement de 150 chaises, 25 tables et 4 bérots de chaises.
  - Ponçage du parquet et pose d'un vernis de protection, par le service de la conciergerie.
- Cuisine : remplacement de la rampe d'accès amovible en bois par un modèle en inox, permettant le passage de chariots sur le seuil de la terrasse jusqu'à la chambre froide.
- WC publics extérieurs : fourniture et pose d'une tôle, en remplacement du verre d'un panneau mural situé à proximité des WC, brisé les 24/27 janvier 2025.

### 3.4.13 PPE Savigny-Forum (35.01)

---

- Dans la nuit du 4 juillet 2024, un vol par dynamitage a été commis au distributeur automatique de billets, propriété de Poste Immobilier SA, sis dans la PPE Savigny-Forum.  
Des dégâts importants ont été causés au lot de PPE, mais également aux parties communes de la PPE, soit en particulier la façade et les huisseries.  
Les travaux incombant à la PPE ont été réalisés, en coordination avec Poste Immobilier SA.  
L'assurance bâtiments n'est pas entrée en matière, au motif que la cause du sinistre n'est pas couverte. En revanche, l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) est intervenu à hauteur de CHF 99'376.40 HT.
- En date du 14 mai 2025, un véhicule a fait une fausse manœuvre en se parquant et a embouti la façade de la poste, sans dommage au postomat.  
Des dégâts importants ont été causés aux parties communes de la PPE, notamment la façade et les huisseries. Ils ont été réparés durant l'année 2025 pour un montant de CHF 118'969.65 TTC.  
Une réclamation a été présentée à l'assurance responsabilité civile du véhicule responsable à fin janvier 2026.

### 3.4.14 Garage des Gavardes (35.01)

---

- Travaux

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

- Location
  - HelvéCie SA a résilié le contrat de location de la place de parc extérieure pour le stationnement d'un bus scolaire pour le 30 juin 2025.

### 3.4.15 Hangar des Gavardes (35.01)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

### 3.4.16 Maison de commune (34.01 – 35.01)

---

- Travaux
  - Réparation de quatre stores à lamelles, dans les bureaux, une classe et l'appartement de service.
  - Salles de classe :
    - Réfection de la peinture des murs, plafonds et fenêtres
    - Remplacement des revêtements de sol

- Remplacement du revêtement des escaliers menant au 1<sup>er</sup> étage et du couloir du 1<sup>er</sup> étage.
- Remplacement de la porte basculante du parking souterrain.
- Remplacement de quatre fenêtres bow-windows de la salle de conférences, qui n'étaient plus étanches.
- Remplacement de la porte d'entrée de l'appartement de service.
- Location

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2025.

#### 3.4.17 Pavillon (35.01)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

#### 3.4.18 Refuge de la Planie (35.01/02)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

#### 3.4.19 Rural (35.01)

---

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 3.3.18, page 50.
- En mai 2025, à la suite de l'évaluation des offres du marché public, la Municipalité a adjugé le mandat du bureau d'architecture en charge de l'étude pour la transformation du Rural et la construction de deux pavillons, sous réserve de l'octroi du crédit d'étude par le Conseil communal.
- Pour donner suite à l'octroi du crédit d'étude, de juin à décembre 2025, le Comité de travail (COTRA), composé du bureau d'architecture et de la Syndique, s'est réuni à 8 reprises. Ces séances ont notamment eu pour objectif de préparer les appels d'offres avant adjudication par la Municipalité pour les experts AEAI (normes incendie) et amiante, les ingénieurs civils CVS (chauffage, ventilation et sanitaire) et électricité et l'architecte paysagiste, ainsi que de suivre l'évolution du projet.
- Le COTRA a également tenu deux séances avec les utilisateurs, notamment les futurs occupants du cabinet médical.
- Le Comité de pilotage (COFIL), composé des membres de la Municipalité, valide les procès-verbaux du COTRA, ainsi que les documents illustrant l'état d'avancement du projet. En novembre 2025, le COFIL a rencontré les mandataires architectes pour une présentation et validation du projet dans son état d'avancement.

### 3.4.20 Villa des maîtres (35.01)

---

- Travaux
  - Communs de l'immeuble : les défauts constatés sur les installations électriques lors du contrôle périodique de 2024 ont été supprimés.
  - Mise aux normes des installations électriques des appartements situés au rez gauche, 1<sup>er</sup> étage droite et gauche.
  - Le tableau principal devra cependant être remplacé en 2026.
  - Réfection partielle de la peinture de la cuisine de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage gauche.

- Location

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2025.

### 3.4.21 Vidéosurveillance (35.01)

---

Les 11 caméras et la signalisation nécessaire ont été installées durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2024. L'équipement est opérationnel et fonctionne à notre entière satisfaction.

Les caméras sont situées sur les sites suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| – Ancien collège (garderie) et Pavillon, route du Collège 5 et 7 :               | 2 caméras |
| – Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 7 et 9 :                             | 2 caméras |
| – Forum, place du Forum 2 :  | 2 caméras |
| – Terrains de sport du Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 11 :            | 4 caméras |
| – WC publics et abribus de la Claie-aux-Moines, route de Vers-chez-les-Blanc 1 : | 1 caméra  |

Une page dédiée à la vidéosurveillance est publiée sur le site internet de la commune et accessible par le QR code présent sur les panneaux de signalisation.

### 3.4.22 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02)

---

Des contrôles périodiques sont recommandés tous les 10 ans, sauf obligatoirement dans certaines zones. Il n'y a pas eu de révision en 2025.

Les révisions des bâtiments suivants sont planifiées :

		Dernière révision	Prochaine révision
– Ancienne gendarmerie :	ECA n° 482	14.07.2015	2026
– Collège du Jorat :	ECA n° 251	23.07.2015	2026
– Complexe scolaire :	ECA n° 1197a	22.07.2015	2026
– Ancien collège :	ECA n° 602	23.02.2018	2028

### 3.4.23 Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.02 – 81.04.02)

---

En 2025, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Station de relevage des eaux usées de la route de Lutry, parcelle RF n° 92
- Station de relevage des eaux usées de la route des Miguettes, parcelle RF n° 269
- Forum : salle de spectacles, abribus et totem publicitaire
- Agora : un bureau de la bibliothèque
- Ancien collège : locaux des structures d'accueil, congélateur communal, salle de judo
- Pavillon
- Eglise et projecteurs extérieurs
- Réservoir de l'Erbenaz

### 3.4.24 Déprédations aux bâtiments (35.01 – 36.01 – 45.04)

---

En 2025, nous avons déploré les déprédations et actes de vandalisme sur les bâtiments et infrastructures communales :

- 13 janvier : Forum : vitre brisée et cuvette endommagée des WC publics dames
- 26 janvier : Abribus « Savigny, Centre » : vitre brisée
- 24/27 janvier : Forum : déprédations sur une vitre située à côté des WC publics
- 7 mars : Forum : déprédations (tags, graffitis) aux abords des WC publics et du kiosque
- 7/8 mars : Abribus « Savigny, Centre » : déprédations à la toiture
- 23/24 mai : Forum : déprédations sur un puits de lumière situé sur la terrasse
- 28/29 mai : Abribus « Savigny, Palaz » : déprédations sur la signalisation verticale d'entrée/sortie de localité
- 3 juillet : Terrain de football synthétique : dégâts à la pelouse
- 9/10 juillet : Terrain de football synthétique : dégâts à la pelouse
- 7/10 novembre : Abribus de la Claie-aux-Moines : vitre brisée
- 5 décembre : Abribus de la Claie-aux-Moines : 2<sup>ème</sup> partie de la vitre brisée les 7/10 novembre

Grâce aux caméras de surveillance, des auteurs ont pu être appréhendés.

### 3.4.25 Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02)

---

Durant l'année 2025, nous n'avons pas acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Deux chariots de stockage des bancs empilables du marché villageois.

## 3.5 Installations sportives

### 3.5.1 Etude pilote relative à la planification des installations sportives (42.03)

---

#### 3.5.1.1 Contexte

En 2024, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), sensibles à la promotion du sport et conscients des problématiques liées à l'aménagement du territoire, ont souhaité mettre en place un projet pilote régional en matière d'infrastructures sportives.

Cette démarche s'inscrit également dans le projet de révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn), dans le cadre duquel le Conseil d'Etat a adopté en 2023 les « Perspectives pour le territoire » qui identifient les enjeux majeurs auxquels le canton devra répondre en termes d'aménagement du territoire. Dites perspectives mettent notamment en évidence la nécessité de planifier, de coordonner et d'anticiper les besoins liés aux équipements publics, dont les infrastructures sportives font partie intégrante.

Au niveau régional et notamment dans le cadre de la révision de leur plan d'affectation communal (PACom), plusieurs communes ont fait part de leur intention de développer de nouvelles infrastructures sportives.

Cependant, le développement des zones d'installations (para-)publiques (zone affectée à des besoins publics) à l'échelle communale, lors des révisions de plans d'affectation communaux, se confronte souvent à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses mesures contraignantes notamment le redimensionnement des zones à bâtir et la protection des surfaces d'assolement.

Par exemple, les Communes d'Oron et de Jorat-Mézières ont été confrontées à des préavis négatifs des services cantonaux pour leurs projets de planification d'infrastructures sportives, notamment en raison de leur localisation et de leur emprise sur des surfaces d'assolement.

C'est dans ce contexte que le canton a proposé une étude pilote à ces deux communes, mais aussi aux communes environnantes, auxquelles s'associent les clubs de football de la région (AS Haute-Broye, FC Jorat-Mézières et FC Savigny-Forel).

A son démarrage en 2024, l'étude-pilote concernait le périmètre suivant :

- 12 communes (ordre alphabétique) :

Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Puidoux, Ropraz, Savigny, Servion, Vucherens (s'est retirée par la suite) et Vulliens.

- 3 clubs de football (avec groupements juniors) :
  - AS Haute-Broye fondé en 1986, suite à la fusion du FC Palézieux (1946) et du FC Oron (1956)
  - FC Jorat-Mézières fondé en 1942
  - FC Savigny-Forel fondé en 1969

Ces 3 clubs collaborent pour les juniors depuis 1989 avec la création du groupement juniors, puis depuis quelques années pour les seniors par le biais de conventions.

### 3.5.1.2 Objet et déroulement de l'étude

- La démarche vise notamment à préciser les besoins en nouvelles infrastructures sportives de la région, mais aussi à identifier des sites d'implantation prioritaires pour le développement de futures infrastructures sportives.

Un cahier des charges a été élaboré par un bureau d'urbanistes et proposé aux communes concernées. Notre commune a sollicité des clarifications, afin que l'étude porte avant tout sur l'amélioration des infrastructures existantes et le potentiel de mutualisation, mais non sur des projets d'extension.

- En février 2025, les 12 communes ont confirmé leur adhésion à l'étude proposée et validé leur participation financière respective (partenariat de 50% canton/communes) à hauteur de CHF 1.80/habitant, représentant un montant de CHF 6'200.55 pour Savigny.
- La méthodologie de l'étude s'est composée de deux volets :
  - Diagnostic : réalisation d'un inventaire des infrastructures sportives existantes ; évaluation des infrastructures et de la demande des utilisateurs ; identification et quantification des besoins en infrastructures sportives à l'horizon 2040.
  - Stratégique : recommandation de mesures d'optimisation pour les infrastructures existantes : identification et évaluation de nouveaux sites d'implantation potentiels pour le développement des infrastructures sportives ayant un impact important sur territoire et l'environnement (étant précisé que seuls les types d'infrastructures sportives présentant de fortes incidences sur le territoire et l'environnement ont été traités dans ce volet : terrain de football versus piste de pétanque).
- Au mois de juin 2025, la Municipalité s'est déterminée sur les sites identifiés par le bureau mandataire et a retenu les parcelles de l'Ancien collège (RF n° 52) et théoriquement du Complexe scolaire (RF n° 5), en précisant qu'elle est déjà largement construite et qu'elle accueillera d'autres projet en cours.
- Le rapport de l'étude pilote a été présenté aux Municipalités le 27 janvier 2026. Il comporte notamment :
  - Une identification des sites qualifiés de prioritaires, au nombre de 15, répartis sur 5 des 12 communes, dont Savigny.

- Une marche à suivre (pistes) pour les communes du périmètre de l'étude, à savoir notamment :
  - Dans le cadre de plans d'affectation communaux, débloquer une situation de non-entrée en matière de la part du canton.
  - Clarifier les offres et les besoins à l'échelle régionale et définir des périmètres.
  - Anticiper les étapes suivantes et la gouvernance.

### 3.5.2 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

### 3.5.3 Terrain de football de Saint-Amour (36.01)

---

#### 3.5.3.1 Entretien

- Tonte du terrain de football de Saint-Amour.

En 2024, à la suite de pannes récurrentes, le robot, datant de 2015, a été remplacé par 2 robots plus petits, de nouvelle génération, lesquels ont été complétés par un robot supplémentaire identique en 2025.

Nous avons confié l'entretien annuel et de maintenance de ces machines au fournisseur.

- Entretien du terrain en début de saison (mars) par les soins d'une entreprise, consistant en un griffage qui permet de retirer le feutrage se formant sur le gazon. Cette opération est suivie d'un roulage, afin d'aplanir la surface. Le ramassage et l'évacuation du travail de griffage est effectué par nos soins.

En 2025, une scarification en profondeur a en outre été réalisée par une entreprise.

- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Au vu des sécheresses récurrentes, un système d'arrosage automatique est en service depuis 2024 et permet une meilleure irrigation du terrain pendant la nuit ; cette solution évite le phénomène d'évapotranspiration et procure une économie de temps et d'eau.

#### 3.5.3.2 Eclairage sportif

- L'éclairage sportif remplacé à fin 2024 nous donne, ainsi qu'aux utilisateurs, entière satisfaction.
- Les subventions de LEDfor FOOT et du Fonds du sport vaudois ont été versées à la commune.
- Bilan 2025 : l'économie d'énergie sera précisée après une utilisation effective de 12 mois.

### 3.5.4 Stand de tir de la Bedaulaz (68.05)

---

Il n'y a pas eu de travaux significatifs en 2025.

## 4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

### 4.1 Urbanisme, architecture, environnement

#### 4.1.1 Révision du Plan directeur cantonal (PDCn) (42.03)

---

##### 4.1.1.1 Rappel

- Référence est fait au rapport de gestion 2024, chiffre 4.1.1, page 55 et suivantes.
- La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a initié la révision complète du PDCn, qui sera revu tant sur le fond que sur la forme. Dans le cadre de cette révision complète, le canton a mis sur pied une démarche participative visant à associer les communes, les agglomérations et les régions. Pour notre région, le premier atelier a eu lieu le 31 octobre 2024, auquel deux membres de la Municipalité ont participé.

##### 4.1.1.2 Synthèse des ateliers régionaux 2024

- Reçue en juin 2025, la synthèse est structurée en trois parties :
  - Une synthèse transversale, portant sur les aspects de gouvernance et de mise en œuvre
  - Une synthèse par enjeux des Perspectives pour le territoire
  - Une mise en perspective des propositions et attentes des communes avec les thématiques majeures de l'aménagement du territoire

- Synthèse transversale

Elle propose une synthèse des propositions et attentes envers la DGTL et le PDCn révisé, qui ont été identifiées dans plusieurs ateliers régionaux. Celles-ci s'articulent autour de trois axes :

- Faciliter la pesée des intérêts
- Ancrer la présence régionale pour soutenir les communes
- Simplifier les procédures : un PDCn plus souple et plus opérationnel

- Synthèse par enjeux

La synthèse par thématique met en évidence, pour chaque enjeu, les sujets à traiter (propositions et attentes) qui ont été abordés dans au moins 4 régions. Les principales thématiques sont :

##### Les espaces bâtis

- Réviser la mesure A11
- Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant
- Accélérer la révision du recensement architectural

### Les activités économiques

- Définir des stratégies touristiques régionales
- Mettre en œuvre les SRGZA
- Anticiper les impacts territoriaux de la numérisation sur l'économie

### L'agriculture

- Encourager le développement des circuits courts
- Faciliter la création d'infrastructures collectives agricoles
- Prioriser l'agriculture dans les pesées des intérêts en lien avec la biodiversité

### L'environnement naturel

- Gérer la ressource en eau
- Poursuivre la protection et la restauration de l'infrastructure écologique (milieux naturels et corridors)
- Améliorer la gestion des sols
- Mieux prendre en considération la multifonctionnalité des forêts
- Renforcer la présence de la nature en ville
- Mieux concilier l'agriculture avec la biodiversité et les sols

### La mobilité

- Améliorer l'offre en transports publics
- Améliorer l'offre en mobilité douce
- Mieux coordonner urbanisation et transport
- Améliorer l'intermodalité/mobilité partagée

### Les ressources et l'énergie

- Développer les énergies renouvelables
- Promouvoir et développer le recyclage des déchets et l'économie circulaire
- Favoriser l'utilisation des ressources locales de bois
- Gérer les consommations énergétiques

### Les services

- Faciliter la création d'équipements publics
- Faciliter la création de logements
- Soutenir les communes dans la gestion de l'eau

- Synthèse des perspectives

La synthèse des défis et perspectives propose une mise en perspective des propositions formulées par les entités territoriales dans le cadre plus large des enjeux généraux de l'aménagement du territoire.

#### 4.1.1.3 Ateliers régionaux 2025

Pour notre région, le deuxième atelier a eu lieu le 20 novembre 2025, auquel deux membres de la Municipalité ont participé.

### 4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03)

---

#### 4.1.2.1 Rappels

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (pages 94 et 95) ; 2019 (pages 46 et 47) ; 2020 (pages 44 et 45), 2021 (pages 51 à 53), 2022 (pages 48 à 51), 2023 (pages 54 à 56) et 2024 (pages 56 à 58).
- Le SRGZA traite des zones d'activités localisées dans le district de Lavaux-Oron. Le périmètre concerné correspond à celui de la région de Lavaux-Oron, tel que défini dans la ligne d'action D1 du Plan directeur cantonal (PDCn).

Le SRGZA vise à répondre aux exigences fédérales, notamment aux principes fixés à l'article 1 alinéa 2 lettres a bis et b bis de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), à l'article 30a de l'Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1) et à la mesure D12 du PDCn. Il a la valeur d'un plan directeur régional (PDR) sectoriel, au sens de l'article 16 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11). Il permet de fixer les principes applicables pour l'ensemble des planifications relatives aux zones d'activités de la région de Lavaux-Oron.

#### 4.1.2.2 Chronologie du processus d'élaboration de la SRGZA

##### 4.1.2.2.1 Chronologie 2020 à 2024

Vu que l'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Lavaux-Oron arrive à son terme, nous vous présentons les grandes étapes de ce processus qui a nécessité plusieurs années de travail et qui se conclut par la proposition d'adoption auprès des législatifs de l'ensemble des communes du district.

- **2020 septembre**

Le canton met en consultation publique l'adaptation 4ter du Plan Directeur Cantonal (PDCn) concernant notamment les zones d'activités via les fiches D1, D11 et D12 du 30 septembre au 30 novembre 2020.

- **2021 janvier**

Le canton publie un guide détaillant le contenu attendu d'une SRGZA, ainsi qu'un descriptif des modalités de l'examen intermédiaire pour cette planification directrice.

- **2021 septembre**

Le Conseil d'Etat adopte l'adaptation 4ter du PDCn, y compris la mise à jour de la ligne d'action D1, D11 et de la mesure D12.

- **2021 novembre**

Les communes de la Région de Lavaux-Oron mandatent un bureau d'urbanisme et un bureau spécialisé en diagnostic et prospective économique pour la réalisation d'une SRGZA.

- **2022 juillet**

Etablissement du volet diagnostic de la SRGZA avec une mise à jour de l'état de l'offre en zones d'activités (ZA) et une prospective de la demande. La Confédération approuve l'adaptation 4ter du PDCn le 7 juillet 2022.

- **2022 octobre**

Le rapport du diagnostic de l'offre et de la demande est envoyé, ainsi que discuté avec les personnes de référence pour la SRGZA de la Région de Lavaux-Oron au sein de la Direction générale du territoire et du logement, Direction des projets stratégiques (DGTL-DIPS) et du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). La DGTL-DIPS et le SPEI transmettent au Groupe Décisionnel (GD) de la Région de Lavaux-Oron leur note de la séance du 17 octobre 2022 sur le diagnostic de l'offre et de la demande. Des adaptations du diagnostic de l'offre sont demandées.

- **2022 décembre**

Le rapport adapté du diagnostic de l'offre et de la demande est envoyé aux services de l'Etat. La DGTL-DIPS et le SPEI transmettent au GD leur retour positif sur le diagnostic adapté de l'offre et de la demande.

- **2023 mars**

Le GD transmet le rapport comprenant les volets diagnostic et stratégique à la DGTL et au SPEI pour examen intermédiaire. Seuls les chapitres 14 « Mesures de planification » et 18 « Gouvernance » du volet stratégique ne figurent pas dans le document transmis pour examen, conformément aux contenus minimaux selon le document de référence du canton.

- **2023 mai**

Les services cantonaux (DGTL, SPEI, DGMR) transmettent un avis intermédiaire sur le projet qui leur a été envoyé.

- **2023 août**

Une séance de restitution et discussion est organisée le 10 août 2023 en présence des représentants de la DGTL-DIPS, du SPEI et de la DGMR, des membres du GD et des mandataires. Il est convenu d'organiser une séance de coordination complémentaire, afin d'approfondir la thématique de la hiérarchisation (répartition des ZAR et ZAL).

- **2023 octobre**

Une séance de coordination complémentaire est organisée le 31 octobre 2023 en présence des représentants de la DGTL, du SPEI et de la DGMR, des membres du GD et des mandataires, pour convenir des adaptations à réaliser. Il en résulte que certains derniers aspects du projet sont à étayer ou préciser, en particulier concernant la hiérarchisation (ZAR) et la destination (mixité) des ZAL. A l'issue de ces rencontres, la SRGZA est adaptée en vue de son envoi pour examen préalable.

- **2023 décembre**

Le GD dépose le dossier complet pour examen préalable en date du 18 décembre 2023.

- **2024 octobre**

La DGTL transmet au GD le préavis d'examen préalable réunissant l'avis de l'ensemble des services consultés en date du 11 octobre 2024.

#### 4.1.2.2.2 Chronologie 2025

- **2025 janvier**

Une séance de coordination post examen préalable est organisée le 21 janvier 2025 en présence des représentants de la Direction de l'aménagement (DGTL-DAM), de la DGTL-DIPS et du SPEI, ainsi que des représentants du GD.

- **2025 avril**

La DGTL transmet le courrier de détermination relatif à la séance post examen préalable du 21 janvier 2025. Ce document complète le préavis d'examen préalable, dont il remplace certains points à clarifier.

- **2025 août**

Le GD prend connaissance des adaptations apportées au dossier depuis l'examen préalable et valide la SRGZA lors de sa séance du 21 août 2025.

- **2025 septembre**

La SRGZA de la Région de Lavaux-Oron est mise en consultation publique du 9 septembre au 8 octobre 2025. Les documents sont consultables aux horaires d'ouverture des administrations communales des communes de la Région de Lavaux-Oron, ainsi que sur leur site Internet. En amont, une séance d'information tout public est organisée le 3 septembre 2025.

- **2025 octobre**

6 remarques ont été déposées pendant la consultation publique du dossier. Après analyse de ces remarques, le GD a apporté les réponses adéquates dans le rapport de consultation publique.

- **2025 novembre**

Le GD a considéré que les remarques déposées ne remettent pas en cause le projet mis en consultation publique. Le rapport sur le diagnostic et la stratégie de mise en œuvre opérationnelle est adopté par l'ensemble des Municipalités du district de Lavaux-Oron. Le projet peut donc poursuivre la procédure d'approbation auprès des législatifs durant le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### 4.1.3 Etude « Paysage & Patrimoine » (42.03)

---

- Le législateur fédéral s'est penché sur l'évolution du patrimoine rural et des paysages d'habitat traditionnellement dispersé. Suivant la Confédération, le Canton de Vaud a pris en compte la problématique de la réaffectation des bâtiments agricoles et a porté une réflexion plus large sur le patrimoine rural ayant une importance culturelle, donnant ainsi des outils aux planificateurs communaux pour élargir les possibilités de réaffectation des bâtiments qui méritent d'être maintenus, notamment dans les territoires d'habitat traditionnellement dispersé.

Le canton reconnaît plus spécifiquement la spécificité de l'habitat historiquement dispersé du Jorat et soutient la préservation à long terme de cette occupation originale du territoire (Mesure C12 du PDCn).

- En février 2025, les Communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Puidoux, Savigny et Servion ont initié une démarche afin d'élaborer un projet de territoire montrant comment préserver les qualités existantes (patrimoine paysager) et améliorer le paysage actuel (potentiel paysager). Cette étude compte deux parties :
  - D'abord une étude « Paysage et Patrimoine » conjointe.
  - Puis des planifications du territoire hors zone à bâtir par commune. Comme le recommande la Mesure C12, l'étude est réalisée sur les territoires agricoles des 7 communes compris dans le périmètre délimité par le Plan directeur cantonal (PDCn) afin d'établir un projet de territoire régional.
- Courant 2025, une pré-étude exploratoire a été effectuée par un bureau d'urbanisme spécialisé dans ce domaine afin de :
  - Identifier les bâtiments situés dans le territoire hors zone à bâtir et déterminer si le bâtiment est un potentiel candidat à une mise sous protection paysagère.
  - Délimiter des entités paysagères dans le territoire hors zone à bâtir et déterminer quelles sont les particularités de chaque entité paysagère (topographie, champs, vues, etc.).

### 4.1.4 Plans d'aménagement communaux (42.04.01)

---

#### 4.1.4.1 Révision du plan directeur communal (42.04.01)

##### 4.1.4.1.1 **Préambule**

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 4.1.3.1, pages 59 à 61.
- L'année 2025 a principalement été consacrée à l'organisation de l'atelier participatif avec la population le 19 juin 2025. A cette occasion, la vision du territoire communal a été présentée aux participants. Après chaque thématique abordée, ces derniers ont eu la possibilité de se prononcer, au moyen d'un vote électronique simple et en direct, sur l'adéquation de la vision proposée avec leurs attentes. Dans une seconde phase, les participants ont été répartis en groupes d'environ huit personnes, afin d'échanger et de formuler des pistes d'amélioration pour chacune des thématiques.

#### 4.1.4.1.2 Vision du territoire

Pour l'ensemble des thématiques abordées, le compte rendu complet de l'atelier est disponible sur le site internet de la commune : <https://www.savigny.ch/atelier-participatif-jeudi-19-juin-2025-a-18h30-au-forum-fr9246.html>

Dans le cadre du présent rapport de gestion, seules les recommandations formulées par les mandataires urbanistes, sur la base des retours des participants, sont reprises ci-après.

##### 1) **Démographie et emploi** : recommandations

- Planifier, à relativement court terme, des logements adaptés ainsi que des équipements médico-sociaux, afin de répondre aux besoins identifiés et de permettre la libération de logements situés en zone villas au profit des familles et des personnes actives.
- Prévoir, à plus long terme, dans le cadre de la révision du PACom, des logements à loyers abordables destinés notamment aux jeunes actifs.
- Développer les activités secondaires à la Claie-aux-Moines, ainsi que les activités de services et commerciales au centre de Savigny, afin de soutenir l'emploi local.

##### 2) **Adaptation aux changements climatiques** : recommandations

- Mandater un bureau d'architecture paysagère en appui à l'ensemble des projets de développement de la commune, afin d'intégrer de manière adéquate les enjeux paysagers et climatiques.
- Introduire, dans le cadre de la révision du PACom, des dispositions réglementaires en matière de police des constructions tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques.

##### 3) **Paysage et biodiversité** : recommandations

- Introduire, lors de la révision du PACom, des dispositions de police des constructions intégrant les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, tout en préservant une marge de manœuvre suffisante pour les propriétaires.

##### 4) **Typologie architecturale** : recommandations

- Introduire, lors de la révision du PACom, des dispositions de police des constructions différenciées selon les zones et les situations concernées.

#### 4.1.4.1.3 Réaménagement de la zone centre de Savigny

##### 1) **Espaces publics et mobilité douce** : recommandations

- Favoriser les mobilités actives en leur consacrant davantage d'espace sur la chaussée, notamment par l'aménagement de trottoirs généreux et de pistes cyclables, ce qui contribue également à réduire la vitesse des véhicules motorisés.
- Mettre en place des revêtements de sol différenciés, tant par les couleurs que par les textures.
- Installer du mobilier urbain et renforcer l'arborisation à proximité immédiate de la chaussée.
- Envisager l'introduction de mesures de modération du trafic, qu'elles soient physiques (ralentisseurs) ou réglementaires (zone 30), à proximité du périmètre scolaire.

## 2) Infrastructures sociales et médicales : recommandations

- Développer des LADA (logements adaptés avec accompagnement) sur la parcelle RF n° 5.
- Créer une liaison piétonne en pente douce (maximum 6%), sans escalier, entre les LADA et le Forum, agrémentée d'arbres et de bancs.
- Développer, en complément et à proximité, des équipements sociaux et médicaux.

### 4.1.4.1.4 Etude de stationnement au centre de Savigny

#### 1) Réaménagement de la place du Forum : recommandations

- Dans un premier temps, afin de vérifier l'existence d'une problématique liée au stationnement de longue durée ou à un stationnement sans lien direct avec les commerces, mettre en place une tarification du stationnement, avec, le cas échéant, une première heure gratuite.
- Dans un second temps, réévaluer les besoins en stationnement une fois cette tarification introduite.

### 4.1.4.1.5 Suite de l'étude

- Par la suite, l'objectif a consisté à consolider les principes généraux sous forme de cartes et à préparer l'examen préliminaire auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Celui-ci est en cours et permettra, dans une étape ultérieure, de formuler la demande de crédit d'étude pour le PACom.
- S'agissant de secteurs plus spécifiques, notamment de l'étude de stationnement au centre de Savigny, une analyse portant sur l'introduction d'une tarification du stationnement est en cours. Parallèlement, l'instauration d'une zone 30 à proximité du périmètre scolaire fait également l'objet d'une démarche en cours.

## 4.1.5 Police des constructions (42.05.01/02)

---

### 4.1.5.1 Statistique des permis de construire délivrés

<b>Permis de construire délivrés</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Constructions nouvelles	6	7
Transformations	17	11
Enquêtes complémentaires	7	3
Démolitions	1	4
Equipements / aménagements de parcelles	6	4
Pompes à chaleur / citernes / gaz	6	14
Piscines / jacuzzis	2	2
Vérandas / jardins d'hiver	1	0
<b>Totaux</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

Les 45 autorisations délivrées en 2025 se répartissent comme suit :

- 19 dossiers soumis à l'enquête publique
- 17 dossiers dispensés d'enquête publique avec procédure CAMAC
- 9 dossiers dispensés d'enquête publique

#### 4.1.5.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

<b>Annonces de travaux quittancées</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Panneaux solaires	33	39
Pompes à chaleur air/eau	12	9
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	19	27
Cabanes de jardin / serres / pergolas	8	10
Divers	0	6
<b>Totaux</b>	<b>72</b>	<b>91</b>

#### 4.1.6 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (42.05.01)

Jusqu'à présent les émoluments de construction se fondaient sur des tarifs de taxes obsolètes pour les permis de construire, d'habiter, d'occuper, d'utiliser et autres, contenus à l'article 80 du Règlement communal du 27 février 1981 sur le plan d'extension et la police des constructions et dans l'annexe n° 1 « Tarif concernant les permis de construire ».

Aussi, la Municipalité a décidé d'établir un nouveau règlement séparé concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions et de présenter un préavis au Conseil communal.

Référence est faite au préavis n° 08/2025, disponible sur le site internet de la commune, qui a été adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 17 novembre 2025, avec quelques amendements.

Le nouveau règlement a été approuvé par la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport, en date du 2 mars 2026. Il n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum, de sorte qu'il appartiendra à la Municipalité de fixer sa date d'entrée en vigueur.

#### 4.1.7 Crise énergétique (42.07.00)

- Rappel : dès la fin de l'année 2024, nous disposons de l'entier de l'équipement PRU, fourni par le canton.
- En 2025, la gestion des PRU (mise à jour, contrôle périodique, aspects logistiques, etc.) a été reprise par la Division protection de la population du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

De ce fait, la suite de ce dossier est désormais traitée au chapitre 6.4 « Gestion de crise » ci-après.

#### 4.1.8 Plan énergie et climat communal (42.07.00)

---

- Référence est faite aux rapports de gestion 2023, chiffre 4.1.7, page 62 et 2024, chiffre 4.1.6, pages 65 à 67.
- Les principales réalisations de l'année 2025 se présentent comme suit :
  - **Fiche T 3 : Former les élu-e-s et le personnel communal**
    - Participation à la formation du Centre de formation CEP consacrée à l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments.
    - Participation à la formation du CEP, relative à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
  - **Fiche T 4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population**
    - Réalisation d'actions en partenariat avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), portant sur la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes et à la biodiversité.
    - Participation de la commune en qualité de pilote au projet ORInu (plateforme web innovante dédiée à la transition énergétique du parc immobilier), visant à offrir une vue d'ensemble interactive des bâtiments situés sur le territoire communal, à évaluer leur performance énergétique et à mettre ces informations à disposition de la population, afin d'accompagner et de faciliter les décisions des propriétaires en matière de conformité énergétique.
  - **Fiche T 6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets**
    - Organisation d'un Repair Café par deux citoyens dans les locaux de la voirie.
    - Sensibilisation au tri des déchets grâce à la présence d'un stand GEDREL lors du marché annuel 2025.
  - **Fiche T 7 : Organiser et accueillir des manifestations responsables**
    - Acquisition de vaisselle réutilisable destinée à être mise à disposition des sociétés locales.
  - **Fiche E 11 : Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments**
    - Finalisation de la planification financière en vue de la priorisation des bâtiments communaux à assainir.
    - Mise en marché public des travaux d'assainissement du Complexe scolaire 7 et 9.
  - **Fiche E 12 : Réduire la consommation de l'éclairage public**
    - Réduction de la puissance du forfait d'éclairage public de 110'000 W à 1'280 W, permettant de diviser la consommation par deux.
    - Remplacement de l'éclairage du terrain de football de Saint-Amour.
    - Remplacement des éclairages intérieurs par des installations LED.
    - Participation de la commune à l'opération 2025 des Perséides.
  - **Fiche E 15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque**
    - Taux d'autoconsommation photovoltaïque de 32% à la STEP.

- **Fiche E 16 : Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos**
  - Finalisation de l'étude relative à l'instauration d'une zone 30 à la route de la Roche.
  - Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus « Savigny-Centre », direction Mézières.
  - Réalisation d'une étude en vue de la mise aux normes LHand des arrêts de bus « Grange-la-Ville » et « Palaz ».
- **Fiche C 17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques**
  - Réaménagement d'un espace situé entre les routes d'Oron et de Chexbres, avec intégration d'aménagements favorables à la biodiversité.
  - Recensement des arbres remarquables.
- **Fiche C 18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes**
  - Arrachage des espèces exotiques envahissantes par le service de la voirie.
- **Fiche C 21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule**
  - Le plan canicule communal 2025 a été activé. La liste de la population à risque a été mise à jour avec l'aide du CMS et transmise à l'ORPC. Le plan n'a cependant pas été déclenché par la Préfecture.

Le tableau des suivis a été transmis à l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCD) le 16 décembre 2025 pour validation, permettant de libérer la subvention de l'étape 3 du PECC d'un montant de CHF 2'757.00.

#### 4.1.9 Gestion du patrimoine arboré (42.08.01/02)

---

##### 4.1.9.1 Projet de règlement communal sur le patrimoine arboré

- Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour. Une version de travail du règlement accompagnant le plan a été établie à fin 2021.

Cependant et en parallèle, la nouvelle Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11), remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS – BLV 450.11), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Comme elle modifie sensiblement les paradigmes en matière de gestion des arbres.

- En 2025, notre projet de règlement communal sur le patrimoine arboré est resté en suspens, car le règlement-type du canton est régulièrement modifié.

Cela n'a pas d'incidence sur les demandes que nous traitons, car nous appliquons le droit supérieur précité.

##### 4.1.9.2 Recensement des arbres remarquables d'importance cantonale

En 2025, nous avons établi l'inventaire des arbres remarquables en collaboration avec un bureau spécialisé et obtenu la subvention cantonale.

Nous avons retenu douze arbres et notre proposition a été soumise au canton ; il en a écarté quatre et ajouté trois...

Actuellement, nous sommes encore en pourparlers pour les onze arbres, chacun défendant sa position.

#### 4.1.9.3 Abattage et élagage des arbres

- **Rappel sur la nouvelle législation**

En date du 29 mai 2024, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP – BLV 450.11.1), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

En juillet 2024, le canton a aussi édité un règlement-type à l'attention des communes vaudoises. Toutefois, ce dernier subit des changements ponctuels depuis lors.

Le site internet communal consacre une page dédiée à la procédure en vigueur, rappelant les éléments légaux relatifs à la LPrPNP et au RLPrPNP ; elle propose en outre un formulaire type à compléter par les propriétaires concernés pour une demande d'abattage ou d'élagage.

- **Application communale**

En 2025, nous avons délivré 14 autorisations d'abattage d'un ou plusieurs spécimens, après enquête publique.

#### 4.1.10 Ancienne décharge de la Vuagire (45.08)

---

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 4.1.8, pages 68-69.
- Comme nous le mentionnions dans le rapport de gestion 2024, afin de mieux caractériser la pollution et son évolution, des investigations complémentaires étaient recommandées.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) - Direction générale de l'environnement (DGE) section déchets nous a informés le 18 décembre 2025 qu'un mandat a été adjugé à un bureau spécialisé, afin de poursuivre les investigations de détail selon l'OSites (Ordonnance du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués – RS 814.680), concernant l'ancienne décharge de la Vuagire, ainsi que la mise en place de campagnes de surveillance des eaux souterraines et de surface.

## 4.2 Routes – Voirie

### 4.2.1 Réseau routier et places (43.03/08)

---

#### 4.2.1.1 Entretien 2025

- Route du Collège 5
  - Création d'une surface supplémentaire de parc en revêtement bitumineux

- Chemin des Gavardes
  - Rabotage du revêtement bitumineux abîmé, sur une surface de 330 m<sup>2</sup>
  - Réglage du coffre existant et repose d'un enrobé bitumineux en deux couches ; création de boudins pour mieux diriger les eaux de pluie
- Chemin de la Clef
  - Création d'un nouveau sac dépotoir et raccordement des eaux claires sur le réseau communal
  - Préparation du support, y compris rabotage du chemin sur une surface de 345 m<sup>2</sup>
  - Gravillonnage et cylindrage
- Route de Saint-Amour n° 7 à 9
  - Pose d'un AC 11N sur l'enrobé existant, sur une surface de 1'710 m<sup>2</sup>
  - Remplacement de 2 sacs de grilles avec raccordement et dépotoirs
  - Remplacement de 9 grilles existantes
  - Pose d'une géogridde d'une largeur de 1 mètre sur une longueur de 500 mètres
  - Remplacement de 2 collecteurs d'eaux claires
  - Réfection des banquettes avec apport de terre végétale
- Chemin de la Fontaine
  - Rabotage du revêtement existant sur une surface de 800 m<sup>2</sup>
  - Mise en place de géogrilles de renforcement de manière localisée
  - Pose d'un enrobé bitumineux de reprofilage en épaisseur variable
  - Réalisation manuelle d'un boudin en enrobé sur un bord pour guider l'eau de ruissellement vers les grilles existantes
  - Réfection des banquettes avec apport de terre végétale
- Réfection de nids-de-poule sur diverses routes communales avec de l'enrobé à froid par le service de la voirie
- Reflachages, gravillonnage et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales
- Pontage et traitement d'environ 6 km de fissures sur diverses routes
- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment :
  - Fauchage deux fois par année avec une épareuse sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débroussailluses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau
  - Ramassage des feuilles mortes
  - Surveillance et arrachage des chardons et Renouée du Japon (plantes invasives)

#### 4.2.1.2 Marquage et signalisation

- Marquage routier (réfection)
  - Carrefour : route de la Séresse et chemin du Publoz
  - Carrefour : chemin de Geffry et route de la Séresse
  - Carrefour : route des Miguettes sur le pont de La Lutrive
  - Carrefour : route de Courtaraye et route de Mollie-Margot
  - Sentier de Courtaraye derrière la Maison de commune
  - Route de Mollie-Margot : marquage école
  - Carrefour : route de la Roche et chemin de la Guéta
  - Carrefour : route du Martinet et route de Vers-chez-les-Blanc
- Signalisation
 

Réparations et remplacements de divers panneaux de signalisation, en raison de leur vétusté ou endommagés lors d'accidents.

#### 4.2.1.3 Mobilier urbain

Dans le cadre des futurs élections communales, cantonales et fédérales, nous avons acquis 22 panneaux d'affichage « officiels », double face, amovibles pour limiter l'affichage sauvage.

La creuse et le scellement des douilles au sol ont été réalisées par le service de la voirie.

#### 4.2.1.4 Grilles, regards et couvercles de routes

- Grilles
  - Chemin du Publoz 6
- Regards et réfection des gueulards attenants
  - Route de Mollie-Margot 4 :1
  - Route de Mollie-Margot 5 :1
  - Route de Pré la Pierre 5 :1
  - Route de la Goille 12 :1
  - Route de Chexbres 10 :1
  - Route de Vers-chez-les-Blanc 2 :1
  - Route de la Claie-aux-Moines 20 :1
  - Route de la Roche 4 :1

#### 4.2.1.5 Déneigement

- Fabrication de pare-neige par le service de la voirie.
- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.

- Mise en place des pare-neige (environ 7 km) pour limiter la formation de congères sur certaines routes.
- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à 5 entreprises concessionnaires, selon une liste de routes attribuées. La totalité des routes représente 38 km.

Une séance a lieu chaque début de saison hivernale, afin d'organiser le service et traiter les situations particulières, zones de travaux, etc.

- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

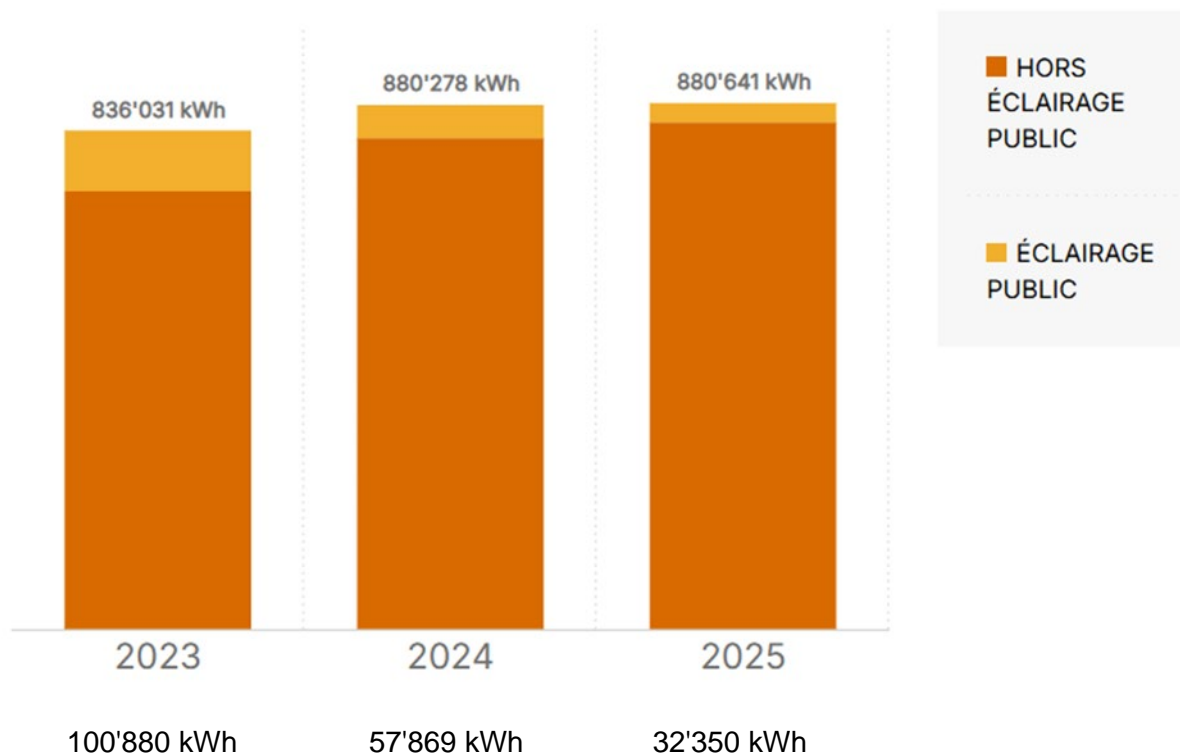
#### 4.2.2 Eclairage public (82.05)

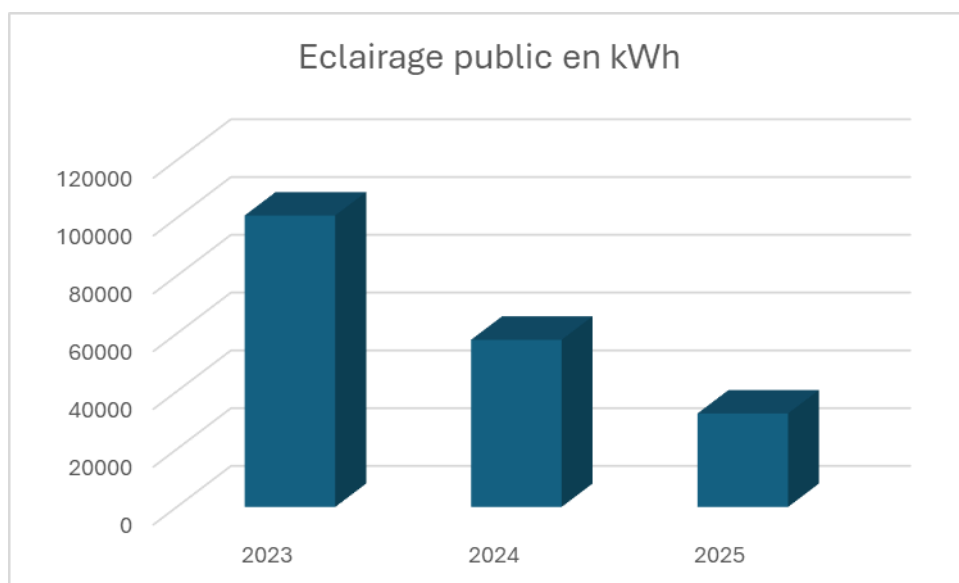
---

##### 4.2.2.1 Assainissement de l'éclairage public

- La programmation de l'éclairage public a été maintenue, telle qu'initiale et ajustée fin 2025/début 2025, car elle donne satisfaction.
- Rapport énergétique fourni par le système de télégestion

#### Comparatif de l'historique de consommation

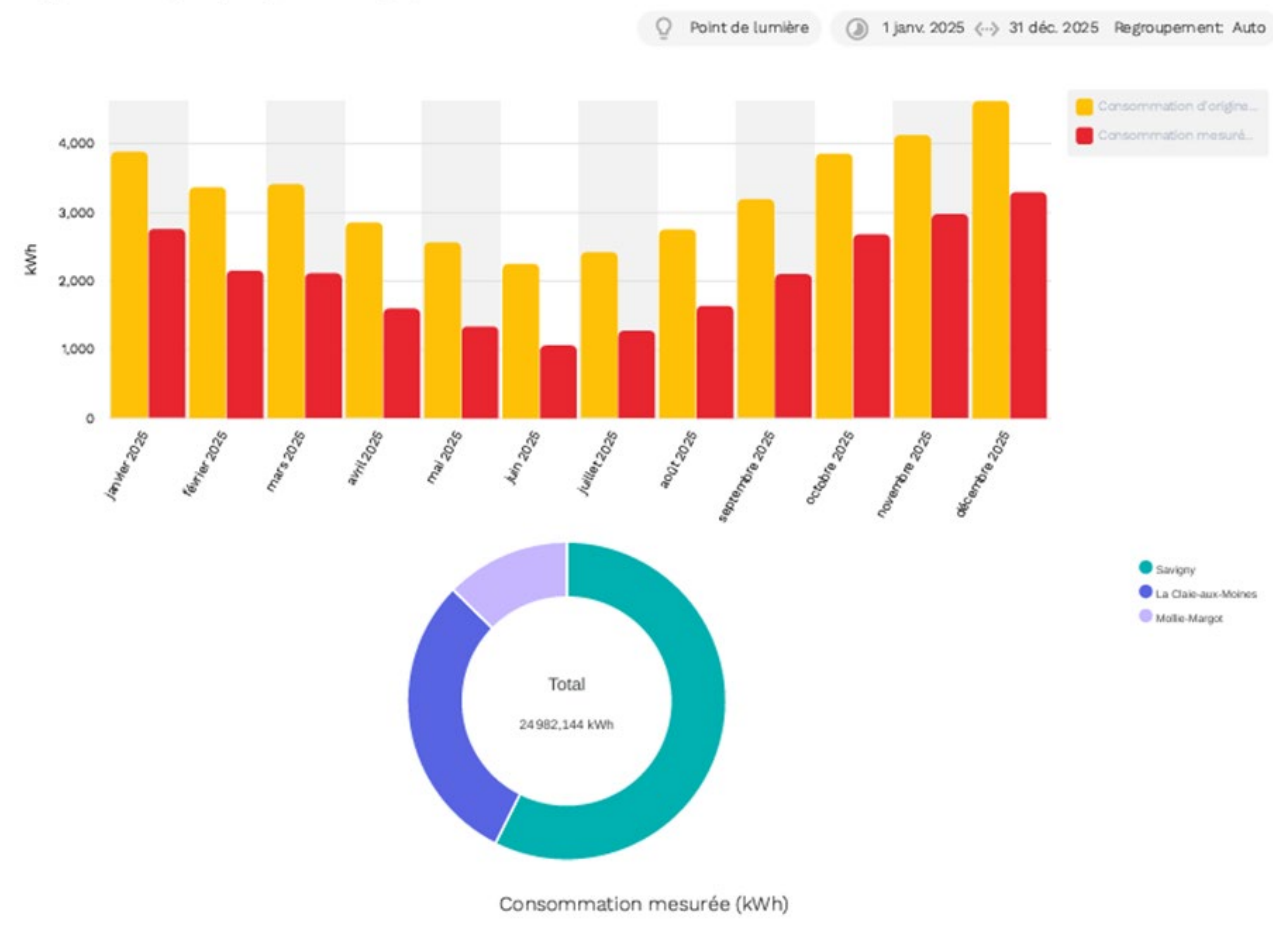




La consommation réelle de l'éclairage public mesurée par notre système de télégestion est d'environ 25'000 kWh.

La différence de consommation de 7000 kWh entre le relevé de la Romande Energie (32'350kWh) et celui de la télégestion (25'000kWh) s'explique par l'éclairage public facturé au forfait qui ne prend pas en compte l'abaissement nocturne.

## Rapport énergétique pour Savigny



Groupe	Consommation d'origine	Consommation mesurée	Heures de fonctionnement	Économies d'énergie (%)	Économies de pollution (kg ...)
La Clais-aux-Moines	10 605	7 486	345 010	29,42	1 778,547
Mollie-Margot	5 224	3 158	139 665	39,54	1 177,539
Savigny	23 456	14 338	698 737	38,87	5 197,886
<b>Total</b>	<b>39 285</b>	<b>24 982</b>	<b>1 183 412</b>	<b>36,41</b>	<b>8 152,871</b>

## 4.2.2.2 Entretien

- Assainissement du coffret d'éclairage public, sis en façade Est du bâtiment de l'Ancienne gendarmerie.
- Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au chemin du Crêt Rouge par un véhicule le 19 septembre 2025, aux frais de l'assurance responsabilité civile.

#### 4.2.2.3 Eclairage supplémentaire

- Les nouveaux points d'éclairage public sont systématiquement en LED et équipés de télégestion lorsque c'est possible.
- Hormis dans le cadre des réfections de la route des Miguettes et du chemin de la Verne, nous n'avons pas installé d'éclairage supplémentaire en 2025.

#### 4.2.3 Accidents de la circulation (61.09)

---

- 15 mai 2025 : borne hydrante endommagée par un véhicule inconnu à la route de la Séresse 4 (station de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines).
- 19 septembre 2025 : mât d'éclairage public accidenté au chemin du Crêt Rouge par un véhicule, dont le conducteur s'est annoncé.

#### 4.2.4 Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02)

---

- Durant l'année 2025, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :
  - Demande de crédit (préavis n° 05/2025) pour le remplacement du tracteur Mc Cormick CX 105, accordée. Le tracteur Mc Cormick XS.120 Premium sera livré en 2026.
  - Acquisition d'un 2<sup>ème</sup> jeu de machines d'entretien des espaces verts (souffleur, taille-haie, débrousailluse et leurs accessoires).
  - Un robot supplémentaire de tonte du terrain de football de Saint-Amour, en complément des deux acquis en 2024.
  - Remplacement de deux poubelles extérieurs situées aux points de vue de la route de Saint-Amour et du chemin du Crêt Tornire.
  - Remplacement de piquets à neige par des modèles en plastique pour les bords de la route des Miguettes et du chemin de la Verne.
  - Acquisition de 22 panneaux d'affichage mondial de bords de routes, double face, pour les élections.
  - Acquisition d'une boulonneuse à accu.
  - Acquisition d'un kit de matériel électrique.
  - Remplacement d'une meuleuse d'angle et d'une scie sauteuse.
- Formation
  - Un collaborateur a passé son permis de machines de chantiers (chargeuse à pneus M3).

## 4.2.5 Aménagements routiers (43.02/03)

---

### 4.2.5.1 Comptages routiers

Au mois d'août 2025, la Direction générale de la mobilité et des route (DGMR) nous a informés du projet pilote mené pour évaluer l'opportunité d'utiliser des capteurs optiques (caméras) pour le monitoring du trafic routier et de son besoin d'une installation fonctionnelle à la Claie-aux-Moines à cet effet.

Le monitoring du trafic routier envisagé par la DGMR est destiné à alimenter de nombreux projets et usages qui concernent la Confédération, le canton et les communes, soit notamment :

- Volet trafic pour l'évaluation des subventions des routes cantonales en traversée de localité.
- Etudes de trafic liées aux requalifications et réaménagements routiers.
- Suivi de l'effet des mesures (parts modales, comportements mobilités, etc.).
- Assainissement lié au bruit généré par le trafic routier.
- Etc.

Les mesures de comptages, telles qu'effectuées jusqu'à présent (tous les 5 ans par Lausanne Région dans notre périmètre, mais également par la DGMR qui exploite des boucles de comptage de façon permanente et semi-permanente), ne répondent plus aux besoins actuels, en termes de qualités des données, de classification du trafic, de couverture spatiale, etc.

En l'espèce le poste de comptage (boucle) de la DGMR, situé à la Claie-aux-Moines, est défectueux et doit être remplacé.

Avec notre collaboration, la DGMR a donc mis en fonction son système de comptage du trafic par caméra sur un candélabre au giratoire de la Claie-aux-Moines, en fin d'année 2025, pour une durée indéterminée. Les habitants et entreprises du quartier ont été informés par nos soins.

La collecte des données trafic se fait sans traitement des données personnelles, car les plaques d'immatriculation et les visages ne sont pas reconnaissables (floutage automatique). De plus, les parcelles privées sont cachées à l'aide de masques numériques placés sur l'image. Le traitement des images est fait sur place en temps réel, de sorte qu'elles sont instantanément détruites (aucun enregistrement). Les seules informations collectées sont les suivantes : l'heure de passage d'un véhicule, son sens de circulation, sa vitesse et sa classification (vélo, voiture, camionnette, poids-lourd, etc.).

Les résultats de cette démarche sous forme agrégée (moyennes annuelles et/ou mensuelles du trafic journalier par exemple) seront publiquement accessibles sur le Géoportail cantonal professionnel.

## 4.2.5.2 Carrefour de la Claie-aux-Moines

### 4.2.5.2.1 Réaménagement

- Référence est faite aux rapports de gestion 2023, chiffre 4.2.6.2 (page 69) et 2024, chiffre 4.2.5.1.1 (page 75).
- En 2025, afin de poursuivre les études du giratoire, nous avons procédé aux travaux suivants :
  - Contrôle caméra des différents réseaux
  - Contrôle des chambres
  - Relevés des chambres
  - Analyse du coffre par sondages et carottages

### 4.2.5.2.2 Entretien

L'aménagement d'un giratoire en îlots durs réalisé en 2024 donne entière satisfaction.

En 2025, nous avons refait le marquage du giratoire à la suite des travaux d'entretien de la route de la Claie-aux-Moines (RC 701-B-P) par le canton.

## 4.2.5.3 Route des Miquettes

### 4.2.5.3.1 Route des Miquettes 2-10

Les travaux se sont terminés à fin mai 2025.

Tout d'abord, ils ont consisté à achever la zone entre le chemin de l'Union et la Coop, en vue de l'ouverture du magasin le 10 avril 2025 :

- Finalisation du remplacement des conduites d'eau potable
- Finalisation du remplacement du collecteur d'eaux claires pour raccorder la Coop
- Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux usées au niveau du giratoire, sur la traversée de la route des Miquettes
- Pose d'un nouveau tube d'éclairage public pour remplacer l'alimentation existante
- Pose de l'enrobé et du tapis final devant la Coop

Ensuite, nous avons terminé l'étape du chantier entre le chemin du Presbytère et la route du Collège comme suit :

- Pose des bordures et grilles, finition du trottoir
- Pose de l'enrobé et des bordures depuis la route du Collège jusqu'au chemin de l'Union
- Pose du tapis final sur toute la route depuis le parking de la Coop en août 2025

En 2026, il restera à construire le trottoir devant la zone de vie et à réaménager la zone de chantier.



#### 4.2.5.3.2 Route des Miquettes 10-20

- Les travaux de réfection de la route, création d'un trottoir, ainsi que remplacement des collecteurs d'eaux claires et des conduites d'eau potable (préavis n° 07/2024), ont débuté le 26 mai 2025.

Ils se sont déroulés depuis le n° 10, après le passage du ruisseau La Lutrive, en direction du carrefour de l'Ancienne Poste, nécessitant la fermeture complète de ce tronçon pour des raisons sécuritaires.

- En 2025, les travaux suivants ont été réalisés :
  - Création du nouveau trottoir
  - Décapage complet des enrobés de la route existante
  - Réfection du coffre de fondation, avec renforcement ponctuel par empierrement pour atteindre la portance requise
  - Remplacement et optimisation des collecteurs d'eau claires et des drainages
  - Remplacement de la conduite d'eau potable
  - Mise à disposition de la zone d'impact du chantier aux services, tels que Swisscom et Romande Energie, qui ont profité d'effectuer des modifications sur leurs réseaux
  - Réfection de la deuxième traversée de La Lutrive par la pose d'une nouvelle conduite et de nouveaux enrochements
  - Remplacement des bornes hydrantes
  - Pose des bordures et accès aux champs pour les agriculteurs

- Réaménagement de l'éclairage public et pose de nouvelles bornes lumineuses
- Pose de l'enrobé tout au long du chantier

Les travaux ont été interrompus durant 3 semaines pendant les fêtes de fin d'année 2025 ; la route a pu être ouverte, sauf pour les 20 mètres avant le carrefour de l'Ancienne Poste où elle était en demi chaussée.

- La pose du tapis final sera réalisée en juillet 2026.





#### 4.2.5.4 Chemin de la Verne

- Au cours de sa séance du 5 mai 2025, le Conseil communal a accordé le crédit pour l'assainissement et la réfection du chemin de la Verne (préavis n° 02/2025).

Les travaux ont commencé au début du mois de juin 2025 par le démontage de la place de jeux, afin d'y installer la base de chantier. Ils se sont poursuivis en trois étapes de juin à décembre 2025.

- Rappel : comme mentionné dans le préavis n° 02/2025, chiffre 1.2, la déviation du collecteur d'eaux claires et son redimensionnement avaient pour but de dévier les eaux claires de la route de la Claie-aux-Moines, causant des débordements et parfois des inondations sur certaines parcelles. Le collecteur existant est resté en place et récupère uniquement les eaux des parcelles concernées (RF n° 22, 23, 1100, 871 et 872). Cette option de créer un nouveau collecteur d'eaux claires sous la route des Miguettes a été choisie par économie, en mutualisant la réfection de la chaussée et de son trottoir.
- En 2025, les travaux suivants ont été réalisés :
  - Pose d'un nouveau collecteur d'eaux claires
  - Remplacement du collecteur d'eaux usées
  - Remplacement de la conduite d'eau potable
  - Réfection complète de la chaussée (coffre, enrobé, tapis)
  - Réfection et élargissement du trottoir et repositionnement dans le domaine public
- Mise aux normes de l'éclairage public : nouvelle alimentation électrique et pose de quatre candélabres supplémentaires.

- L'aménagement de la nouvelle place de jeux en bois et copeaux est prévu à fin mars 2026, tandis que le tapis final sera posé en été 2026.





#### 4.2.6 Route de Pierre-Ozaire (43.04)

---

##### 4.2.6.1 Rappel

- Rappel : référence est faite aux rapports de gestion 2021 (page 68), 2022 (pages 64 et 65) et 2023 (pages 71 et 72).
- Depuis quelques années, les propriétaires bordiers de la route de Pierre-Ozaire rencontrent un problème de répartition financière pour rénover la chaussée et les canalisations d'eaux claires qui sont privées.
- En date du 13 janvier 2022, l'assemblée générale des propriétaires, en présence d'un représentant de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a voté en faveur de la création d'un syndicat d'améliorations foncières. Celui-ci a été formellement créé sous la dénomination : Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire ».

##### 4.2.6.2 Avancement du projet de reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune

- Le projet du Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » avance. Les soumissions seront établies pour le printemps 2026.
- Les travaux incombant à la commune portent sur des réfections ponctuelles du collecteur d'eaux usées. Nous pensons présenter une demande de crédit au Conseil communal en automne 2026.

#### 4.2.7 Zones 30 (43.03)

---

- Rappel

Référence est faite au rapport de gestion 2024, chapitre 4.2.7 (page 80), relatant qu'une majorité des usagers souhaitaient la mise en place d'aménagements modérateurs.

- Etude

- Une étude a été mise en œuvre pour élaborer les plans de détails et chiffrer les travaux.
- La zone s'étendra du chemin de la Guéta jusqu'à la route de Pierre-Ozaire n° 3 ; elle comprendra plusieurs îlots de rétrécissement, ainsi qu'une adaptation du marquage et des totems de signalisation.
- L'avant-projet a été soumis à la Direction de la mobilité et des routes (DGMR), qui a délivré un avis préliminaire favorable.
- Dès lors, un appel d'offres a été lancé pour chiffrer le projet.

- Crédit

Une demande de crédit d'aménagement d'une zone 30 sur le tronçon précité sera présentée au Conseil communal en 2026.



## 4.3 Parcs et promenades / cimetière

### 4.3.1 Plan d'entretien des surfaces végétalisées (44.01)

---

- Référence est faite au rapport 2024 de la Commission de gestion, page 38.
- Le plan d'entretien élaboré par un bureau spécialisé a été déposé au mois d'octobre 2024. Les recommandations qu'il contient seront intégrées aux différents projets de développement du village, au fur et à mesure que la commune procédera aux travaux.  
Notamment, ce rapport stipule qu'il n'est pas opportun de planter des arbres majeurs derrière le Rural, alors que la place sera réaménagée. L'équipe de mandataires du projet de transformation du Rural se chargera de planifier les plantations après les travaux.
- En 2025, nous avons mandaté une entreprise expérimentée en matière de biodiversité pour le réaménagement de la place située au carrefour des routes de Chexbres et d'Oron.  
Un îlot a été créé, comprenant un mur en pierres sèches, une zone rudérale, un massif de vivaces, une zone de prairie fleurie, une haie vive, un murgier et un hôtel à insectes.

### 4.3.2 Entretien des espaces verts (44.01)

---

- Taille d'une trentaine d'arbres majeurs, de divers massifs d'arbustes et d'environ 700 mètres de haies.
- Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
- Renouvellement du massif de tulipes aux abords de l'Agora, côté route, pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.
- Environ 3'000 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Désherbage manuel des divers massifs et arrosage à raison d'une ou deux fois par semaine durant la belle saison.
- Tonte des gazons, représentant une surface d'environ 25'000 m<sup>2</sup> ; selon les conditions climatiques, réalisée toutes les 2 ou 3 semaines durant la période d'avril à octobre et nécessitant l'entier du personnel de la voirie.
- Aménagement d'un massif végétalisé au carrefour des routes d'Oron et de Chexbres.
- Agora :
  - Création d'un massif paysager à l'occasion du bicentenaire de la commune.
  - Installation de 7 balconnières fleuries sur la balustrade du bâtiment.
- Plantation des 3 nouveaux bacs installés devant la Coop.
- « Tonte » de talus aux abords des installations sportives du Complexe scolaire par des chèvres.
- Ramassage des feuilles mortes.

- Evacuation d'environ 50 tonnes de déchets facilement compostables à la compostière « La Coulette ».
- Entretien des fontaines et bassins du village, à raison de toutes les 2 ou 3 semaines en été et une fois par mois l'hiver.

#### 4.3.3 Places de jeux (44.01)

---

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :

- Verne : en relation avec les travaux d'assainissement et de réfection du chemin de la Verne, la place de jeux sera réaménagée en 2026 (voir chiffre 4.2.5.4 ci-dessus)
- Guéta : dépose d'un jeu à ressort
- Forum : remplacement de la table de pique-nique
- Nettoyage à haute pression des sols en caoutchouc EPDM (éthylène-propylène-diène-monomère)

#### 4.3.4 Cimetière (44.02)

---

- Nettoyage et restauration du jardin du souvenir et des columbariums par une entreprise.
- Taille de la haie de clôture du cimetière et du Muraflore du columbarium.
- Entretien régulier des passages entre les tombes.
- Remplacement de 10 arbres.

## 4.4 Gestion des déchets

### 4.4.1 Ramassage et collecte (45.02.01)

---

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par Transvoirie SA.

La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, son contrat a été renouvelé, à la suite d'un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

#### 4.4.2 Quantités de déchets collectés (45.01/03 – 45.02.02)

Catégories	Quantités 2024 (tonnes/pces)	Quantités 2025 (tonnes/pces)
Aluminium	9.014	8.213
Appareils électroniques	28.054	29.184
Biodéchets compostables	672.720	648.300
Bois usagé	180.580	219.880
Bouteilles blanches (PE)	0.934	0.820
Capsules à café	3.020	3.458
Carton	118.400	115.500
Déchets encombrants	240.280	256.050
Déchets inertes	1.740	2.300
Déchets spéciaux des ménages	10.162	9.329
Fer blanc	56.940	72.883
Ferraille	10.570	0.957
Frigos et congélateurs (pces)	31	25
Huiles mélangées	1.341	2.727
Ordures ménagères	368.970	405.950
Papier	125.640	110.340
PET	9.670	10.260
Piles et batteries	3.828	3.740
Pneus déjantés (pces)	61	79
Pneus jantés (pces)	32	46
Sagex (polystyrène expansé)	1.244	1.559
Textiles	23.336	11.625
Verre trié	132.940	139.700

#### 4.4.3 Déchetterie des Gavardes (34.01 - 45.03/04)

##### 4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.  
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.
- Collaboration avec d'autres communes

La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

- En 2025, nous avons décidé de ne plus financer l'élimination des végétaux pesés à la Compostière « La Coulette », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- En 2025, nous avons décidé de ne plus prendre en charge les pneus à la déchetterie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### 4.4.3.2 Travaux

- Remplacement de 11 barrières de sécurité galvanisées (Vauban).
- Remplacement de la benne à déchets « entreprises » par un modèle en location et reprise de l'ancienne par le fournisseur.
- Structure en bois de la toiture : suite au rapport d'expertise de 2024 (causes et mesures d'assainissement des infiltrations d'eau), nous n'avons pas entrepris de travaux pour l'instant, car il n'y a pas de risque sécuritaire pour les usagers.

#### 4.4.3.3 Locations

- Location à TEXAID Textilverwertungs AG

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

En 2024, nous avons aménagé deux places de parc et installé deux bornes de recharge que nous louons à TEXAID. Le compteur est au nom de TEXAID, qui paie la consommation d'électricité directement à la Romande Energie.

Le contrat de location du 1<sup>er</sup> décembre 2019 a été remplacé avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024, pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable pour 12 mois, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

- Location à la brasserie Docteur Gab's

A compter du 1<sup>er</sup> août 2022, nous louons un emplacement extérieur pour la récupération des bouteilles de la brasserie en harasses, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 mois.

### 4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)

---

#### 4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

##### **Taxes de base**

##### 1) Taxe à l'habitant

- |   |                |
|---|----------------|
| – Habitant dès l'année civile suivant le 18 <sup>ème</sup> anniversaire : | CHF 120.00 TTC |
| – Résident secondaire :   | CHF 120.00 TTC |

## 2) Taxe à l'entreprise

- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| – Entreprise à domicile :    | CHF 120.00 TTC |
| – Entreprise jusqu'à 9 EPT : | CHF 150.00 TTC |
| – Entreprise dès 10 EPT :    | CHF 200.00 TTC |

### Mesures d'accompagnement

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| – Naissance :  | 60 sacs de 17 litres               |
| – Jeunes enfants :                                       | 60 sacs de 17 litres               |
| – Personnes incontinentes :                              | 60 sacs de 17 litres               |
| – Jeunes de 18 à 25 ans en formation :                   | Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe |
| – Personnes au bénéfice de prestations complémentaires : | Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe |

#### 4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés.

## 4.5 Assainissement

### 4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)

---

#### 4.5.1.1 Généralités

En 2025, nous avons procédé à l'entretien des équipements de la STEP, dont le détail est exposé ci-dessous.

Hormis ces nécessités liées à l'usure, le fonctionnement de la STEP reste satisfaisant et son rendement global est bon.

Chaque année, nous participons à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Le bilan 2024 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/eau/fichiers\\_pdf/DIREV\\_PRA/Bilans\\_2024\\_de\\_l\\_%C3%A9puration\\_vaudoise.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRA/Bilans_2024_de_l_%C3%A9puration_vaudoise.pdf)

#### 4.5.1.2 Bassins

- En référence aux rapports de gestion 2023, chiffre 4.5.1.2 (page 79) et 2024, chiffre 4.5.1.2 (page 85), une défectuosité sur une vanne de purge d'air sur le circuit d'oxygénation des bassins de biologie a été constatée ; dite vanne a été remplacée sous garantie.
- À la suite de la pose des câbles chauffants, il s'est avéré qu'il manquait une isolation mécanique sur les canalisations pour que les câbles chauffants travaillent dans les meilleures conditions possibles, afin d'éviter une perte de chaleur considérable. Le comblement de cette lacune a été confié à une entreprise spécialisée.

#### 4.5.1.3 Centrifugeuse

- Rappel : l'entreprise chargée de l'entretien est intervenue en 2024 pour un nouveau service périodique de la centrifugeuse, dont le résultat a été conforme. Le prochain grand service par l'entreprise spécialisée a donc été reporté en 2026.
- Dans l'intervalle, les interventions de notre service des eaux se limitent au contrôle visuel de l'équipement et au nettoyage en cas de bourrage.

#### 4.5.1.4 Ouvrages d'entrée

Les travaux suivants ont été effectués :

- Le motoréducteur de la vis de la grille fine (datant de 2007) a été remplacé, à la suite d'une perte d'huile causée par l'usure du temps ; une réparation aurait été plus onéreuse.
- Une vanne magnétique (2007 également) a été remplacée, à la suite d'un blocage.

#### 4.5.1.5 Autres travaux d'entretien

- Travaux d'entretien standard.
- Service des brasseurs lents des deux bassins de biologie.
- Service du brasseur de la zone de contact entre les deux bassins de biologie.
- Service des quatre pompes de recirculation.
- Vidange et nettoyage de la cuve FeCL (chlorure de fer).
- Remplacement partiel et nettoyage des filtres de sortie.
- Nettoyage de toutes les fosses.
- Remplacement d'une pompe pour le dosage FeCL (datant de 2007), à la suite d'une panne irréparable.

#### 4.5.1.6 Optimisation énergétique

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 4.5.1.6 (page 89).
- L'installation photovoltaïque a été posée au printemps 2024 et mise en service avec succès le 24 avril 2024.

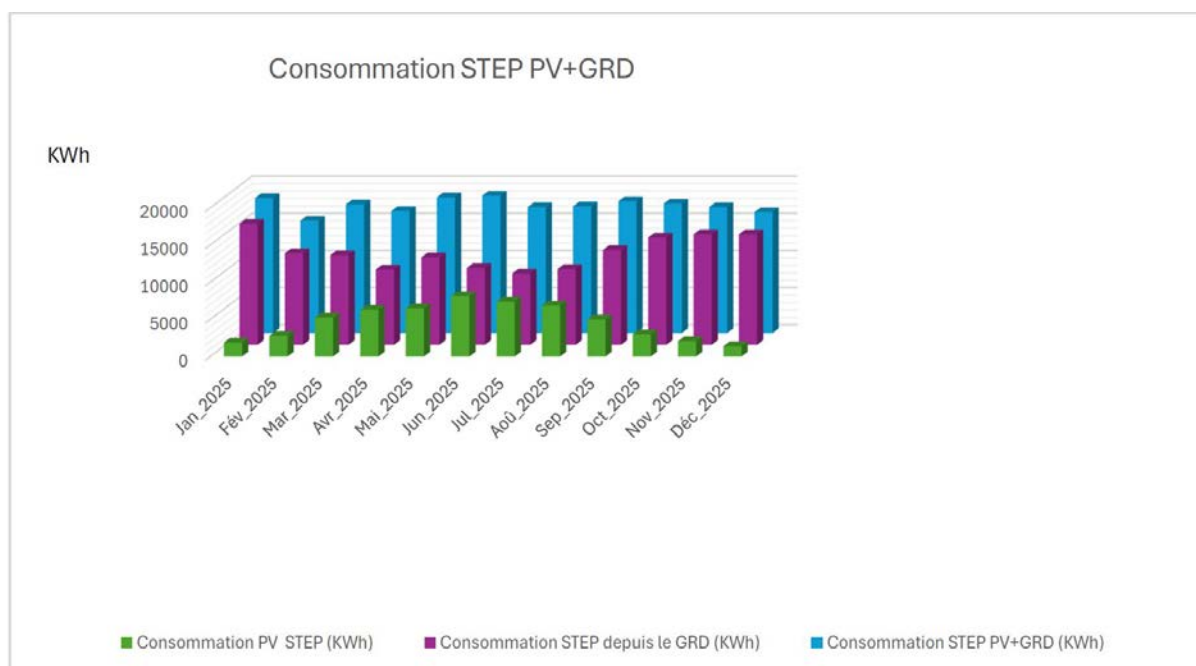
Le fonctionnement et la production de l'installation photovoltaïque, mise en service en avril 2024, répondent largement aux attentes prévues. La production moyenne sur 2025 est d'environ 65'475 kWh, ce qui représente environ 27% en autoconsommation ; à noter que les estimations étaient de 16%.

Ce résultat s'explique par la qualité des panneaux posés, qui a évolué entre l'appel d'offres et l'installation.

- Comme annoncé dans le rapport de gestion 2024, vous trouverez ci-dessous les graphiques de la production et de la consommation entre 2025 et 2023, mettant en évidence une économie d'environ 22.7%.

Mensuel	Production PV (KWh)	Production PV vers le GRD (KWh)	Consommation PV STEP (KWh)	Consommation STEP depuis le GRD (KWh)
Jan_2025	1 887.883	10.775	1 877.108	16 272.800
Fév_2025	2 926.429	129.243	2 797.186	12 316.500
Mar_2025	5 900.524	652.021	5 248.503	12 060.200
Avr_2025	7 590.054	1 297.770	6 292.284	10 129.700
Mai_2025	7 910.767	1 429.530	6 481.237	11 761.100
Jun_2025	9 565.207	1 436.940	8 128.267	10 331.800
Jul_2025	9 141.953	1 771.650	7 370.303	9 577.400
Aoû_2025	8 303.916	1 450.150	6 853.766	10 195.900
Sep_2025	5 575.690	588.504	4 987.186	12 743.000
Oct_2025	3 177.650	189.389	2 988.261	14 422.600
Nov_2025	2 101.355	29.471	2 071.884	14 870.000
Déc_2025	1 397.700	1.564	1 396.136	14 859.800

<b>Annuel</b>	<b>65 479.128</b>	<b>8 987.007</b>	<b>56 492.121</b>	<b>149 540.800</b>
<b>Part en pourcent de la consommation PV et GRD</b>			<b>27.42%</b>	<b>72.58%</b>



#### 4.5.1.7 Crise énergétique (42.07.00)

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 4.5.1.7 (page 87).
- Durant l'hiver 2025-26, nous avons reconduit notre partenariat avec l'entreprise agricole pour la mise à disposition du tracteur.

Des tests de fonctionnement sont effectués tous les 6 mois durant une heure, selon la recommandation du fabricant de la génératrice.

Génératrice 60 KVA, 48 KW, courant nominal 86 ampères



#### 4.5.2 Etat et entretien du réseau (46.02)

---

##### 4.5.2.1 Canalisations, stations de relevage et chambres

###### 4.5.2.1.1 Curages

En 2025, nous n'avons pas effectué la campagne de curage des canalisations EU et EC selon le tournus septennal ; elle reprendra en 2026.

En effet, nous avons entrepris d'autres contrôles caméra et curages ponctuels, selon des nécessités qui se sont présentées.

###### 4.5.2.1.2 Stations de relevage des eaux usées

- Stations de relevage des eaux usées : Bourg des Pilettes, En Brit, la Claie-aux-Moines, route des Cullayes, route de Lutry, route des Miguettes

Remplacement de tous les modules d'alarme GSM par une entreprise locale, en vue de la désactivation de la 3G à fin 2025.

- Station de relevage de la Claie-aux-Moines

Une pompe a été bloquée par de la ferraille, ce qui a entraîné la rupture du joint mécanique. La pompe a été révisée dans un atelier spécialisé.

###### 4.5.2.1.3 Contrôle et étanchéité des chambres EU

- Contrôles

En 2025, nous avons acquis deux capteurs de niveau et de débit des eaux claires et usées des routes.

Des mesures sont prises toutes les 5 minutes, nous permettant d'identifier la présence d'eaux parasites de drainage et pluie, afin de planifier les futurs secteurs d'assainissement.

- Regards EU

Un regard EU, situé sur la parcelle RF n° 787, a été assaini par le service des eaux, car il s'était décelé.



- Secteur du Publoz

Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 4.5.2.1.3, page 90.

Le contrôle quinquennal obligatoire d'étanchéité des collecteurs et regards EU du Publoz, situés en zone de protection des eaux, a été effectué par une entreprise spécialisée, qui les met sous pression. Le rapport a mis en évidence un problème d'étanchéité insuffisante sur 4 chambres. Les travaux de réparation ont tous été effectués en 2024 et 2025 ; un rapport a été transmis à la Direction générale de l'environnement (DGE) qui n'a pas formulé d'observation.

#### 4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (46.02)

---

##### 4.5.3.1 Route des Miguettes 2-10

Référence est faite au chiffre 4.2.5.3.1 ci-dessus.

##### 4.5.3.2 Route des Miguettes 10-20

Référence est faite au chiffre 4.2.5.3.2 ci-dessus.

##### 4.5.3.3 Chemin de la Verne

Référence est fait au chiffre 4.2.5.4 ci-dessus.

##### 4.5.3.4 Chemin de la Taborne

Référence est fait au rapport de gestion 2024, chiffre 4.5.3.3, page 90.

La conduite en ciment, diamètre 150 mm, de récupération des eaux claires sous le chemin a été remplacée à fin 2024 par une nouvelle conduite en PE, diamètre 315 mm, sur une longueur de 129 mètres, afin d'éviter les remontées d'eau dans la cave d'une habitation.

Un contrôle, effectué en 2025 par d'intenses précipitations, a confirmé que l'eau s'évacue désormais correctement.

#### 4.5.4 Extension du réseau (46.02)

---

En 2025, nous n'avons pas entrepris de travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

#### 4.5.5 Installations particulières d'épuration (46.04.01)

---

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2025, aucune requête ne nous a été adressée.

Au 31 décembre 2025, nous comptons toujours 21 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

## 4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

### 4.6.1 Ruisseau du Grenet (47.02)

---

Rappel : en novembre 2023, le ruisseau du Grenet a subi une forte crue dans le quartier de Grange de la Ville et a inondé une villa jumelle sise sur la parcelle RF n° 1172.

Un projet de mesures de renforcement et de réaménagement de la diguette existante du cours d'eau a été initié 2024 en concertation avec les différents services cantonaux concernés.

Le canton a exigé que les travaux définis soient soumis à l'enquête publique ; elle a eu lieu du 15 novembre au 16 décembre 2024 et n'a suscité aucune opposition.

Les travaux ont été réalisés en février 2025. Environ 45 buissons ont été replantés à titre de reboisement.

Le canton a participé financièrement aux travaux par le versement d'une subvention de 60% du coût effectif.

Situation



Avant travaux



Après travaux



#### 4.6.2 Ruisseau du Creux (47.02)

- Rappel : en 2023, le ruisseau du Creux a subi une forte crue dans le quartier de Pierre-Ozaire et a inondé un terrain.

Un projet d'étude et de réflexion, mené avec un bureau spécialisé, ainsi qu'en concertation avec les différents services cantonaux concernés, a été initié dès février 2024 dans le but de définir un concept de sécurisation du quartier de Pierre-Ozaire, vis-à-vis des inondations par ruissellement et débordement du ruisseau du Creux.

Nous avons présenté une demande de subventionnement de l'étude au canton, au mois de février 2025.

- Au mois d'octobre 2025, le canton a répondu favorablement à l'octroi d'une participation financière de 60% des coûts effectifs de l'étude et nous avons par conséquent adjugé le mandat d'étude au bureau spécialisé.

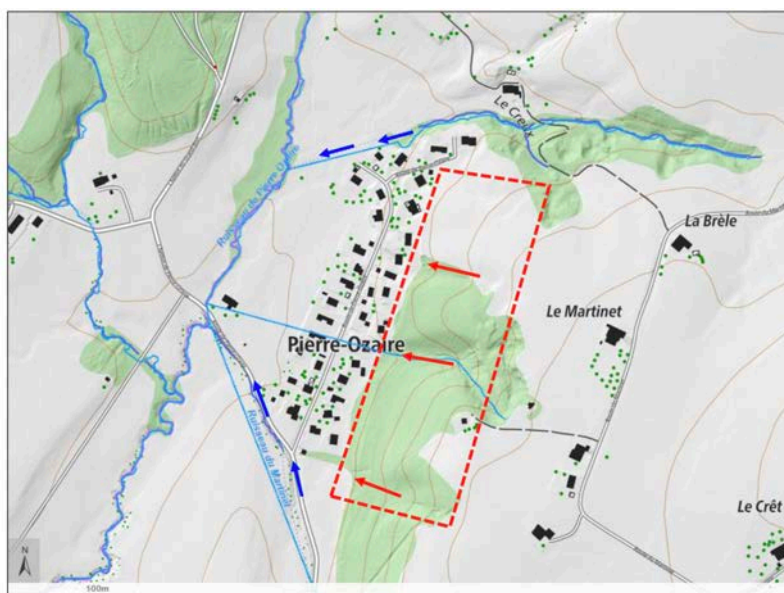


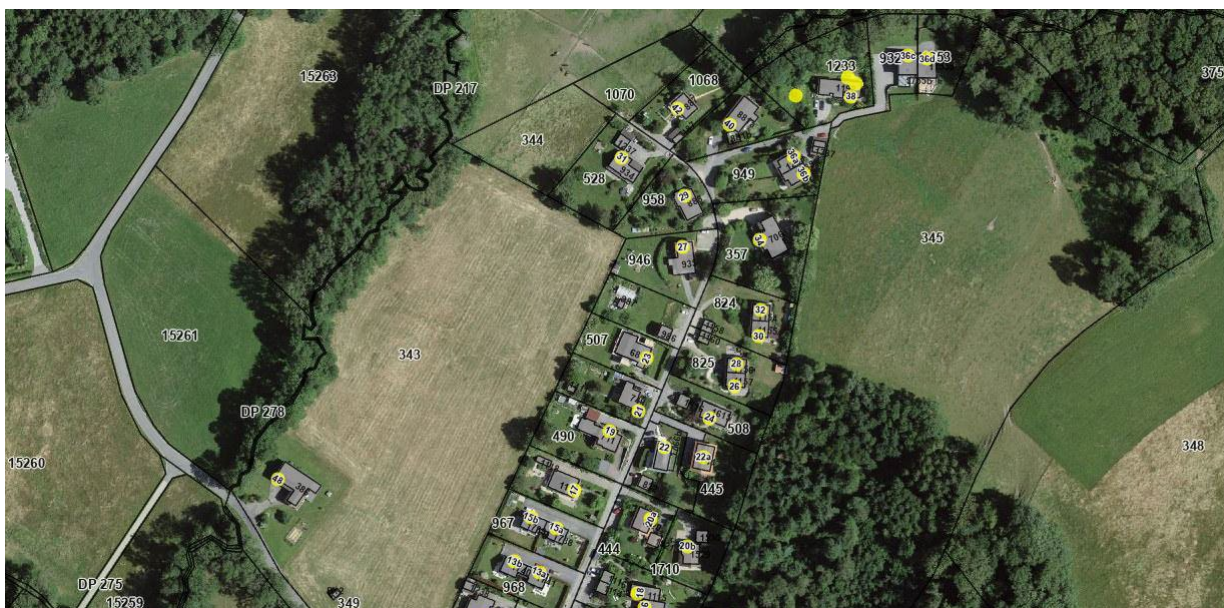
Figure 1 : Localisation des phénomènes d'inondation (<https://www.geo.vd.ch/>)

#### 4.6.3 Ruisseau de Pierre-Ozaire (47.02)

En octobre 2025, nous avons procédé à une éclaircie d'entretien en rive gauche du ruisseau de Pierre-Ozaire (DP 278) sur la parcelle RF n° 343, en collaboration avec la Ville de Lausanne qui a pris en charge la rive droite sur les parcelles RF n° 15261 et 15263 de son territoire.

La coupe a représenté 26 feuillus pour un volume de 31.6 m<sup>3</sup>, sans modification de la lisière, ainsi que le nettoyage de branches dans le cours d'eau.

Le canton a participé financièrement aux travaux par le versement d'une subvention de 60% du coût effectif, tandis que le propriétaire privé a participé à hauteur de 20%.

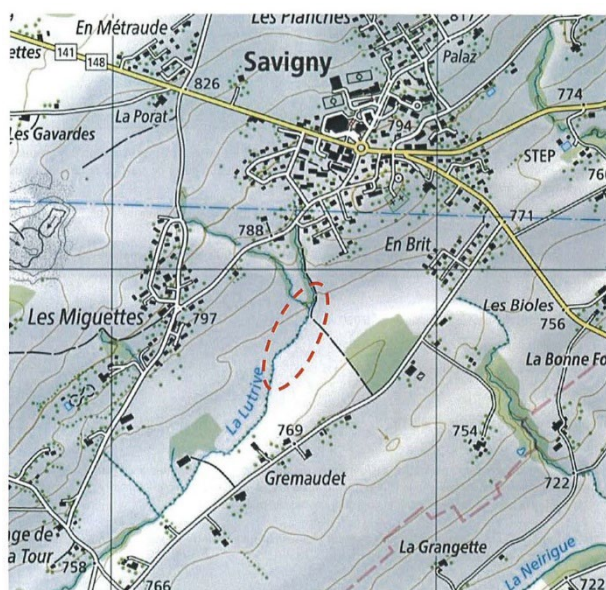


#### 4.6.4 Ruisseau La Lutrive (47.02)

Le ruisseau La Lutrive déborde régulièrement dans le secteur marqué en rouge sur la carte ci-dessous et a subi une forte crue sur la parcelle RF n° 59 en novembre 2025.

Des travaux de nettoyage du lit du ruisseau ont eu lieu en janvier 2026. Un projet de mesures d'aménagement sera initié en 2026, en concertation avec les différents services cantonaux concernés. Le canton exige que les travaux définis soient soumis à l'enquête publique.

Les travaux seront subventionnés par le canton et réalisés en 2026.



#### 4.6.5 Fontaines (47.02)

---

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2025.

## 5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES

### 5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

#### 5.1.1 Organes 2025 de l'ASIJ (52.04)

---

##### 5.1.1.1 Conseil intercommunal

###### 1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

###### 2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2025

Délégation fixe :	– Nicole Félix	PS
	– Jean-Claude RoCHAT	PLR
Délégation variable :	– Carmen Décombaz	PS
	– Aneta Diserens	PLR
	– Karine Gautschi Hälg	Les Vert.e.s
	– Roselyne Hervé	PS
	– Robin Jaccard	Les Vert.e.s
	– Isabelle Müller	UDC
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

### 5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres.

Les représentants au 31 décembre 2025 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	Président
Forel (Lavaux)	Michel Godat	
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	
Montpreveyres	David Mellioret	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Christian Aeschlimann	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Valérie Hirt	
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

## 5.1.2 Activités 2025 du Conseil intercommunal

### 5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 3 reprises en 2025, sous la présidence de M. Gaël Manigley, Municipal à Vulliens :

- 11 juin : Montpreveyres
- 17 septembre : Mézières
- 3 décembre : Les Cullayes

### 5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les 3 préavis suivants :

N°	Objets
01/2025	Rapport des comptes et de gestion 2024
02/2025	Budget 2026
03/2025	Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 concernant l'étude préliminaire de constructions modulables

Les documents 2025 du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :  
<https://www.asij.ch/présentation/le-conseil-intercommunal/préavis-2025/>.

### 5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	ASIJ Budget 2025		ASIJ Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	699'850.00	199'650.00	617'547.86	186'653.55
Finances	2'917'000.00	9'555'500.00	2'848'191.37	8'552'831.41
Domaines et bâtiments	3'417'950.00	306'450.00	3'093'009.17	392'248.08
Instruction publique et cultes	3'235'600.00	208'800.00	2'840'129.24	267'144.60
	<b>10'270'400.00</b>	<b>10'270'400.00</b>	<b>9'398'877.64</b>	<b>9'398'877.64</b>

Libellé	ASIJ Budget 2026	
	Charges	Revenus
212 Degré primaire	191'250.00	38'800.00
213 Degré secondaire	131'950.00	11'200.00
217 Bâtiments scolaires	6'259'100.00	200'850.00
218 Accueil de jour	307'500.00	380'550.00
219 Ecole obligatoire (non mentionnée ailleurs)	3'783'500.00	10'092'500.00
4 Santé	50'600.00	0.00
	<b>10'723'900.00</b>	<b>10'723'900.00</b>

A noter, un grand changement au niveau du budget 2026. En effet, l'ASIJ passera en 2026 à la version MCH2 de la comptabilité des communes. Cela signifie que les numéros de chapitres et de postes ont changé et ne peuvent être comparés avec le plan comptable vaudois actuel (PCV ou MCH1). Il est donc difficile de comparer les postes de ce budget avec ceux des années précédentes.

Le budget de l'ASIJ pour l'année 2026 laisse apparaître les résultats suivants :

Total des charges	10'723'900.00	
Total des revenus	845'150.00	
Frais à répartir	9'878'750.00	Ce montant est réparti selon les statuts, entre les communes membres, à 50% au nombre d'élèves et 50% au nombre d'habitants.

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

**Comptes ASIJ 2024** CHF 2'197'004.02

Pour 429 élèves et 3'448 habitants

**Budget ASIJ 2025** CHF 2'300'325.90

Pour 429 élèves et 3'448 habitants

**Budget ASIJ 2026** CHF 2'412'967.71

Pour 444 élèves et 3'506 habitants\*

\*élèves 01.08.2025 / habitants 31.12.2024

#### 5.1.4 Adaptation des infrastructures scolaires

---

- Rappel 2024

Au vu du nombre de classes actuellement utilisées, ainsi que du taux d'occupation maximal autorisé par le canton (= nombre max. d'élèves par classe), l'ASIJ a commandité en septembre 2024 une étude portant sur l'évolution des effectifs scolaires pressentis pour le périmètre de l'ASIJ auprès du bureau Microgis SA. Des réflexions sont en cours afin de palier à un manque de classes potentiel à moyen et long terme.

- 2025

L'ASIJ a lancé un appel aux communes pour des terrains pouvant accueillir structures modulables et elle a défini la stratégie suivante :

- Elle a anticipé la réouverture de 2 classes à Vulliens en prévision de la rentrée 2025-2026.
- Elle a aussi réservé 2 classes à Ropraz en prévision de la rentrée 2026-2027.
- Les structures modulables seront financées par l'ASIJ, sans dépasser le plafond d'endettement.
- Les structures modulables seront idéalement et en priorité posées à proximité des collèges existants, vraisemblablement à Forel (Lavaux), Savigny et Carrouge.

Au cours de la séance du 3 décembre 2025 du Conseil intercommunal, l'ASIJ a présenté une demande de crédit de CHF 110'000.00 concernant l'étude préliminaire des constructions modulables (préavis n° 03/2025), qui a été acceptée.

## 5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2025 de la bibliothèque publique<sup>3</sup>, rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

Après 25 ans d'un investissement professionnel et enthousiaste à la création et au service de la bibliothèque de Savigny-Forel, Mme Françoise Vermot a pris une retraite méritée au 31 janvier 2026. Nous la remercions, ici, pour son indéfectible et précieux engagement qui a valorisé et mis en valeur notre bibliothèque.

Mme Anne Brousoz lui succède. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de notre collaboration avec elle.

## 5.3 Association du passeport vacances Oron-Jorat (57.05)

- Dès 2024, notre commune est formellement membre du passeport vacances Oron-Jorat et participe à hauteur d'une contribution de CHF 1.00/habitant.
- Une équipe bénévole de la région consacre de nombreuses heures en journée et en soirée pour organiser plus de 150 activités différentes de toutes sortes.

Le passeport vacances est proposé chaque année durant la première semaine des vacances d'été, au prix forfaitaire très attractif de CHF 40.00/enfant (CHF 35.00 dès le 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille) pour 5 activités au maximum, ceci grâce au soutien des sponsors, des communes, des donateurs et autres partenaires.

- L'assemblée générale s'est tenue le 12 février 2025 à Corcelles-le-Jorat, à laquelle notre commune était représentée. Elle a traité les objets suivants :
  - Comptes 2024
  - Objectifs et perspectives pour 2025
  - Budget 2025
- L'édition 2025 a marqué le 35<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

Des activités spéciales ont été proposées en collaboration avec le cirque Helvetia, auxquelles les enfants ont pu participer en complément de leurs 5 activités « traditionnelles ».

Elle s'est déroulée du 30 juin au 4 juillet, à laquelle 337 enfants ont participé.

- Retrouvez toutes les informations utiles en suivant le lien :  
<https://oronjorat.reseauvacances.projuventute.ch/topics/conditions-de-participation>.

---

<sup>3</sup> Rapport d'activités 2025 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

## 5.4 Cultes

### 5.4.1 Statistiques (14.06.05)

---

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

– Protestants	1'020
– Catholiques	837
– Israélites	2
– Autres confessions ou sans confession	1'755

### 5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)

---

La Commune de Savigny a été conviée aux assemblées paroissiales ordinaires des 16 mars et 23 novembre 2025.

Celle du printemps approuve les comptes et la gestion de l'année précédente, tandis que celle d'automne approuve le budget de l'année suivante.

En septembre 2025, le Conseil de paroisse a également sollicité un entretien avec la Municipalité pour échanger sur les réflexions réciproques au sujet du projet de réforme « Eglise 29 » et partant, sur le rapprochement avec les paroisses du Jorat et d'Oron-Palézieux.

Pour prendre connaissance des activités de la Paroisse de Savigny-Forel, nous vous recommandons de suivre le lien : <https://www.eerv.ch/region/lavaux/savigny-forel/accueil>.

## 6. POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

### 6.1 Police

#### 6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01)

---

##### 6.1.1.1 Conseil intercommunal

###### 1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit 1 désigné par la Municipalité et 1 désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

###### 1) Représentation de Savigny au 31 décembre 2025

- |                         |                       |              |
|-------------------------|-----------------------|--------------|
| – Christian Aeschlimann | Municipal             | PLR          |
| – Fritz Burri           | Conseiller communal   | PLR          |
| – David Chassot         | Conseiller communal   | PS           |
| – Daphnée Schäppi       | Conseillère communale | Les Vert·e·s |

###### 2) Activités 2025

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises :

- 27 mai : Savigny
- 13 novembre : Paudex

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2025	Comptes 2024
02/2025	Rapport de gestion 2024
03/2025	Budget 2026

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal-2021-2026/>.

### 6.1.1.2 Comité de direction

#### 1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

#### 2) Activités 2025

Le Comité de direction s'est réuni à 11 reprises en présentiel. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Informations diverses du président du Comité de direction
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Comptes 2024
- Rapport de gestion 2024
- Budget 2026
- Rapport pour le renouvellement d'un véhicule d'intervention
- Rapport sur la poursuite du programme Odyssée
- Rapport sur les promotions
- Proposition des promotions
- Rapport sur les candidats aspirants
- Remise des diplômes et patelettes aux promus

#### 6.1.1.3 Divers

En 2025, la cérémonie d'assermentations et de promotions s'est déroulée le 11 septembre à Pully.

## 6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10)

### 6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2025	Ecart 2024
Interventions globales (sur demande ou spontanée)	235	- 60
Patrouilles pédestres préventives	1'050	+ 118
Prévention à l'école	159	- 61
Contrôles de circulation	492	+ 12
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	25	+ 1
Accidents de la circulation avec dommages matériels	6	- 3
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	8	+ 5
Accidents de la circulation mortels	0	0
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/l)	2	0
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	6	- 3
Ivresse au volant, avec accident	2	+ 2
Accidents avec fuite	5	- 1

### 6.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2025, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2025	Ecart 2024
Nombre de contrôles	188	+ 20
Nombre de véhicules contrôlés	410'635	+ 135'331
Contraventions	18'149	+ 1'291
Dénonciations à la Préfecture	652	+ 65
Dénonciations au Ministère public	91	- 5

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
  - 50 km/h : 95 km/h à la route de Lutry
  - 60 km/h : 90 km/h à la route de Vers-chez-les-Blanc
  - 80 km/h : 126 km/h à la route de Chexbres

- Radar pédagogique

Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

### 6.1.2.3 Prévention

- Durant l'année scolaire 2024-2025, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 93 heures d'enseignement à 129 classes primaires et secondaires (1 à 11 HarmoS) de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. Plus de 3'000 écoliers ont donc pu bénéficier de cette formation préventive.
- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves 8<sup>ème</sup> HarmoS. 14 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur 2 périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.

### 6.1.3 Défenses publiques (61.10)

---

En 2025, le Juge de Paix du district de Lavaux-Oron a été saisi des requêtes de défense publique suivantes sur le territoire communal :

- Route de la Roche 6, parcelle RF n° 295 : interdiction de parquer
- Route de la Roche 6, parcelle RF n° 874 : interdiction de parquer

### 6.1.4 Police des chiens (62.03.12)

---

A fin 2025, notre commune recensait 317 chiens, dont 3 de races potentiellement dangereuses, soit : 1 « American Staffordshire Terrier » (Amstaff) et 2 « Rottweiler ».

## 6.1.5 Police du commerce et des manifestations

### 6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2025 (14.03 - 67.04)

Commerces et établissements publics	Type de licence
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant
Coop Société coopérative route de Mollie-Margot 7a (provisoire)	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Hôtel des Alpes route d'Oron 1	Hôtel avec restauration
Nisaco Sàrl route de Lutry 17	Traiteur
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant

### 6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06)

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2024	2025
Appareils automatiques (essence et produits alimentaires)	3	0
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	24	18
Loteries (y compris les prolongations)	0	0
Lotos	3	3
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	28	30
Procédés de réclame	6	2
Tombolas	11	7
Vente en détail de tabac	5	3

## 6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

### 6.2.1 Collaboration (65.01/02)

---

- En vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
  - Bourg-en-Lavaux
  - Chexbres
  - Forel (Lavaux)
  - Puidoux
  - Rivaz
  - Savigny
  - Saint-Saphorin (Lavaux)
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des Municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2021-2026 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

### 6.2.2 Missions et organigramme

---

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
  - Lutte contre le feu
  - Inondations
  - Sauvetage de personnes et d'animaux
  - Traitement des pollutions de faible importance
  - Prévention contre le feu
- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 62 pompiers volontaires.

Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur ; il regroupe environ 50 pompiers. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 2 sections DAP, localisées dans les mêmes casernes que le DPS, soit Forel (Lavaux) et Cully.

### 6.2.3 Locaux

---

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS de type B : chemin du Vigny 3 à Cully
- Caserne DPS principale de type C : route de Vevey 11bis à Forel (Lavaux)

### 6.2.4 Activités et interventions (65.07)

---

Vous trouverez le rapport d'activités 2025 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet :

<https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/>.

### 6.2.5 Coûts

---

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

## 6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron

### 6.3.1 Organes 2025 de l'ORPC (66.02)

---

#### 6.3.1.1 Conseil intercommunal

##### 1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 32 délégués et de 16 suppléants, émanant des 16 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la Municipalité avec droit à une voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature ; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit quatre voix pour Savigny.

##### 2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2025

- |                      |                     |                          |
|----------------------|---------------------|--------------------------|
| – Jean-Claude Rochat | Municipal           | PLR                      |
| – Ralph Brühlmann    | Conseiller communal | PLR                      |
| – Alain Zellweger    | Conseiller communal | Les Vert·e·s (suppléant) |

### 6.3.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Au 31 décembre 2025, les représentants sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner	
Jorat-Mézières	Roland Galley	
Lutry	Patrick Sutter	
Montpreveyres	Claude Küng	
Oron	Anne-Cécile Uldry	
Paudex	Céline Dilner-Reichen	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Rivaz	Christophe Chappuis	
Savigny	Daniel Métraux	Vice-président

### 6.3.2 Activités 2025

#### 6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en 2025 :

- 15 mai : Maracon
- 9 octobre : Montpreveyres

#### 6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal

N°	Objets
01/2025	Comptes 2024
02/2025	Rapport de gestion 2024
03/2025	Budget 2026
04/2025	Règlement du Conseil intercommunal
05/2025	Achat d'un véhicule de transport de personnes

Les préavis et rapport de gestion 2025 de l'ORPC de Lavaux-Oron peuvent être consultés sur le site internet : <https://orpclavauxoron.ch/>.

### 6.3.3 Coûts (66.01)

---

Les statuts de l'Association intercommunale ORPC de Lavaux-Oron, approuvés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2018, prévoient que les frais de l'ORPC sont répartis au prorata du nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice.

### 6.3.4 Abris de protection civile (35.01)

---

- Rappel : au mois de juin 2022, nous avons confié la gestion et la maintenance des abris publics à l'ORPC de Lavaux-Oron. Le coût s'élève à CHF 13'607.15/année pour 2'121 places, soit à CHF 6.40/place. Le contrat est conclu pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2025 et tacitement reconductible pour une durée d'une année, sauf résiliation donnée par l'une ou l'autre des parties trois mois à l'avance.
- En date du 17 juillet 2025, nous avons complété le contrat précité, en incluant les abris de la Maison de commune (abris pour biens culturels (PBC) de 98 places) et ceux du Complexe scolaire, Mollie-Margot 9 (396 places).
- Conformément à la Directive cantonale du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les conditions d'utilisation et sur l'attribution rétroactive des comptes de contributions de remplacement communaux, nous avons demandé la prise en charge des frais 2025 par le fonds cantonal des contributions, ce que le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) n'a pas encore accepté.

En effet, en date du 18 décembre 2025, l'ORPC de Lavaux-Oron informait les communes membres de l'entrée en vigueur de la Directive cantonale du 1<sup>er</sup> octobre 2025 sur le financement des places protégées publiques par les contributions de remplacement cantonales avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, remplaçant celle précitée du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il subsiste cependant un doute quant à l'entrée en vigueur effective, car la directive du 1<sup>er</sup> octobre 2025 stipule qu'elle est rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 2025 (article 7 alinéa 1), tandis que l'ORPC de Lavaux-Oron informe dans sa missive susmentionnée que les modalités actuelles de remboursement seront supprimées définitivement au 31 décembre 2025.

La nouvelle réglementation abolit le soutien financier du canton pour les travaux d'entretien, de maintenance et de remise en état des abris publics, contribuant à la bonne conservation des ouvrages, à l'exception (article 6) des éléments architecturaux, techniques (ventilation) et de l'équipement obligatoire.

Il en résulte que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les frais d'entretien devront être portés au budget communal.

- En novembre 2025, l'ORPC de Lavaux-Oron a procédé au contrôle et à l'entretien courant des 5 abris publics, dont le résultat est le suivant :
  - Chemin des Fours Dérochy 3-5 (660 places) : travaux à effectuer en 2026
  - Chemin de la Guéta 1 (384 places) : mesures organisationnelles à prendre en 2026
  - Chemin de la Verne 3 (100 places) : mesure organisationnelle à prendre en 2026
  - Place du Forum 2 (581 places) : travaux à effectuer en 2026
  - Route de la Roche 4 (396 places) : mesures organisationnelles à prendre en 2026

## 6.4 Gestion de crise

### 6.4.1 Système de protection de la population et organisation d'une cellule de crise (66.04)

---

- Rappel : le projet des points de rencontre d'urgence (PRU) fait partie des mesures proposées dans le cadre du Plan climat vaudois, plus particulièrement dans son volet sur l'adaptation aux effets des changements climatiques. Avec la crise énergétique que nous avons connu en 2022-2023, les PRU ont dû être mis en place plus tôt qu'initialement prévu. Mais, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui est l'outil stratégique à la disposition du Conseil d'Etat pour la maîtrise des dangers et des risques, doit à moyen terme déployer cinq mesures d'adaptation spécifiques au domaine de la protection de la population :
  1. L'élaboration de dossiers communaux de sauvetage
  2. L'installation de points de rencontre en cas d'urgence (PRU)
  3. La formation des communes en gestion de crise
  4. L'étude de la mise en place d'un système d'alerte à la population par téléphonie mobile
  5. La prévention et l'information à la population sur le thème des risques climatiques
- En 2025, le Service de la sécurité civile et militaire, Division Programme climat a informé les Municipalités du déploiement du projet « Dossiers communaux de sauvegarde », consistant en une démarche structurée et coordonnée pour renforcer la résilience des communes face aux risques climatiques et sécuritaires.
- En tant qu'entité responsable de la protection de la population il a accompagné les communes dans l'élaboration de leur « Dossier communal de sauvegarde » (DosCos). Cette démarche s'est inscrite dans une approche globale de gestion intégrée des risques. La notion de « sauvegarde » renvoie à la protection des personnes et des biens, telle que définie par la loi sur les communes.

### 6.4.2 Dossiers communaux de sauvegarde (66.04)

---

- Le dossier communal de sauvegarde (DosCos) constitue un document de référence essentiel pour chaque commune. Il regroupe l'ensemble des informations nécessaires à l'anticipation et à la gestion des risques susceptibles d'affecter le territoire communal. Son élaboration contribue à une organisation cohérente à l'échelle du canton et facilite les procédures de coordination et de soutien par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et ses partenaires lors d'événements sortant de l'ordinaire.
- Les dossiers communaux de sauvegarde reposent sur une structure commune, permettant un accès rapide et efficace aux informations essentielles. Ils comprennent notamment : des données générales sur la commune et son organisation afin de la situer rapidement et d'en identifier les éléments clés, un annuaire des intervenants et des partenaires mobilisables en situation de crise, un inventaire des moyens et infrastructures disponibles, une analyse des dangers présents sur le territoire communal, ainsi qu'une sensibilisation aux risques identifiés à l'échelle cantonale, la liste des principaux enjeux de la commune, l'organisation mise en place pour la gestion de crise et des outils de communication.

- Conçu avant tout comme un outil au service des communes, le DosCos joue également un rôle d'interface, facilitant la circulation des informations nécessaires à la coordination des autorités en matière de protection de la population. Ce dernier est déposé sur une plateforme cantonale sécurisée.
- L'étude de la mise en place d'un système d'alerte à la population par téléphonie mobile et la prévention et l'information à la population sur le thème des risques climatiques sont encore à finaliser par le SSCM.
- En 2025, la gestion des PRU (mise à jour, contrôle périodique, aspects logistiques, etc.) se fera par le biais de la Division protection de la population du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

En outre, les formations des communes en gestion de crise seront organisées.

## 7. AFFAIRES SOCIALES

### 7.1 Action sociale / Aide sociale

#### 7.1.1 Participation à la cohésion sociale (PCS) (70.02)

---

- Le montant de notre participation à la cohésion sociale (PCS) 2024, communiqué en novembre 2025, s'est élevé à CHF 2'467'986.30, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'201'394.40, soit une différence à notre charge de CHF 266'591.90.
- Depuis le décompte final 2023, en concordance avec les principes comptables MCH2, le décompte final de la commune n'est plus présenté avec le détail par régime, puisque, selon la classification fonctionnelle de la norme comptable, la PCS doit figurer dans la fonction « 9300 Péréquation financière et compensation des charges ». La répartition par régime est transmise au niveau global.
- L'exercice 2024 constitue le dernier décompte sous le régime de l'ancien système de péréquation.

L'article 17 alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01) prévoit que les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 LOF sont à la charge des communes à raison de 50%. L'article 17a LOF précise cependant que, dès l'année 2016 et jusqu'en 2025, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 LOF par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers.

En outre, l'article 17b LOF indique qu'il est procédé à un rééquilibrage financier d'un montant de CHF 150 mio en faveur des communes, rééquilibrage mis en vigueur progressivement sur huit ans à partir de 2021, selon l'article 19a LOF.

- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2026 a été fixée à CHF 3'449'743.00, selon la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Les nouvelles bases légales sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, à savoir :

- Loi du 4 juin 2024 sur la péréquation intercommunale (LPIV – BLV 175.51)
- Règlement du 15 janvier 2025 d'application de la loi sur la péréquation intercommunale (RLPIV – BLV 175.51.1)

La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle a été élaborée en concertation avec les associations faïtières des communes, l'UCV et l'ADCV.

La NPIV prévoit une péréquation des ressources, une péréquation des besoins structurels et une compensation des charges particulières des villes. Elle se base sur un système d'acomptes trimestriels et de décomptes annuels. Deux répartitions de charges (participation à la cohésion sociale et facture policière) sont également facturées aux communes dans ce cadre.

## 7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)

---

### 7.1.2.1 Communes membres

Belmont-sur-Lausanne	Montpreveyres
Bourg-en-Lavaux	Oron
Epalinges	Paudex
Forel (Lavaux)	Pully
Jorat-Mézières	Savigny
Lutry	Servion
Maracon	

### 7.1.3 Organes et entités

---

#### 7.1.3.1 Conseil intercommunal

Il est composé d'un représentant de chaque commune membre. Les 13 communes désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est Mme Nicole Félix, Municipale.

#### 7.1.3.2 Comité de direction

Le Comité de direction a pour mission l'exécution des buts de l'association et exerce, à l'égard du personnel, les droit et obligations de l'employeur.

Au 31 décembre 2025, le Comité directeur est composé des membres suivants :

<b>Communes</b>	<b>Représentants</b>		
Epalinges	Chantal Good	Municipale	
Forel (Lavaux)	Bernard Perret	Syndic	
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	Présidente
Lutry	Alain Amy	Municipal	
Oron	Romain Richard	Municipal	
Paudex	Arielle Martin	Municipale	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Municipal	Vice-président
	Nicole Kuhn		Secrétaire

## 7.1.4 Activités 2025

---

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2025 :
  - 12 juin :                   assemblée ordinaire           Les Cullayes
  - 30 septembre           assemblée extraordinaire   Lutry
  - 12 novembre :         assemblée ordinaire         Cully
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes et rapport d'activités 2024
  - Présentation de la réorganisation des territoires des futurs Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS) par le canton (voir chiffre 7.1.5 ci-dessous)
  - Budget 2026

Les publications sont disponibles sur le site de l'ARAS : <https://arasoronlavaux.ch/aras/>.

## 7.1.5 Avenir des régions d'action sociale (RAS)

---

### 7.1.5.1 Rappel

Dans le rapport de gestion 2024 (chiffre 7.1.7, page 112), nous exposions qu'au niveau cantonal, un projet d'implémenter une nouvelle gouvernance des régions d'action sociale (RAS) était à l'étude.

En effet, la gouvernance actuelle des RAS est régie par la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11). Or, la politique sociale et le financement des RAS sont assurés par le canton. Cette situation peut entraîner un manque de cohérence et une baisse d'efficacité à différents niveaux, tant dans les processus décisionnels que dans la répartition des responsabilités entre le canton, les RAS et les communes.

Une nouvelle gouvernance des RAS est vivement souhaitée par le canton à terme. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) entend mener des travaux préparatoires y relatifs, en collaboration avec les RAS.

### 7.1.5.2 Présentation 2025 de la réorganisation des territoires des futurs Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS) par le canton

Le Conseil de politique sociale (CPS) a validé le 13 mars 2025 les principes de la réforme de la gouvernance et de l'organisation des régions d'action sociale, fruit d'un travail conjoint de l'ensemble des directrices et directeurs, des présidentes et présidents des régions d'action sociale ainsi que diverses personnes représentantes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Le Conseil de politique sociale a, sur proposition du Conseil d'Etat, préavisé favorablement dans sa séance du 13 juin 2025 le principe d'une refonte territoriale de l'action sociale harmonisant les territoires couverts par les futurs ERAS et les associations/fondations (A/F) de l'aide et des soins à domicile (le A/F, qui chapeautent l'activité des CMS du canton. La gouvernance régionale de ces lieux couvrira ainsi à chaque fois le même territoire, ce qui évitera de devoir gérer des situations où les choix relèveraient d'une autre entité en fonction de la commune de domicile de la personne suivie.

En effet, les associations / fondations d'aide et soins à domicile comptent déjà des professionnel-le-s, parmi lesquels des assistant-e-s sociaux, qui s'occupent d'une population en partie déjà suivie par les ARAS ou qui devrait l'être (bénéficiaires de régimes sociaux, personnes fragiles, rentiers ou personnes en attente d'une rente d'invalidité, etc.). Symétriquement, une partie de la population suivie régulièrement par les ARAS, tels que les bénéficiaires PC AVS/AI, est parfois inconnue du CMS alors que des besoins en accompagnement se développent dans le temps. Grâce à l'harmonisation du découpage territorial, il sera ainsi progressivement envisageable de créer des programmes régionaux et des coordinations sur les plans sociaux et médico-sociaux. Ainsi, les personnes suivies bénéficieront d'intervenant-e-s se connaissant et travaillant de manière harmonisée. La détection précoce, le suivi des situations et le traitement fluide des besoins s'en trouveront facilités.

Cette organisation permettra aussi de renforcer mutuellement les dispositifs, social d'un côté, médico-social de l'autre, face à des enjeux comme le vieillissement de la population (le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans va doubler), la forte croissance du nombre de jeunes souffrant dans leur santé psychique, l'accessibilité aux prestations, le non-recours ou les possibles pénuries de personnel.

**Concrètement, cela signifie la création de 7 ERAS en lieu et place des 10 RAS :**

Futur ERAS	CMS correspondants	ARAS concernées
ERAS de la Broye Vully	Broye – ABSMAD	Broye-Vully
ERAS du Nord vaudois	Nord vaudois – ASPMAD	JUNOVA
ERAS du Centre et de l'Est lausannois (ERAS CV)	Couronne lausannoise – APROMAD	Prilly-Echallens Est lausannois-Oron-Lavaux
ERAS de l'Ouest vaudois	CMS de La Côte – FLC	Nyon-Morges-Aubonne-Cossonay
ERAS de l'Est vaudois	Est vaudois – ASANTE SANA	Riviera-Aigle-Pays-d'Enhaut
ERAS de l'Ouest lausannois	Ouest lausannois – APREMADOL	Ouest lausannois

**La diminution du nombre d'ERAS par rapport aux ARAS n'implique aucune fermeture de site.** La volonté de l'ensemble des parties est de conserver la proximité actuelle. **L'ERAS doit rester un interlocuteur central pour toutes les communes.** Par exemple, la capacité pour la direction des futurs ERAS de conclure des contrats directement avec chaque commune renforcera et facilitera leur possibilité de collaborer avec celles qui le souhaitent.

**Par ailleurs, la gouvernance commune entre les directions des régions et la Direction Générale de la cohésion sociale sera renforcée. Le lien avec l'action de proximité et les problématiques du terrain n'en sera que plus fort.**

Dans les cas de fusion de plusieurs régions RAS actuelles, une procédure sera déterminée en accord avec les comités des ARAS concernées afin de désigner un ou une directrice représentant le futur ERAS pour accompagner et faciliter les travaux de co-construction du cadre en cours entre le canton et les régions. Les directeurs et directrices ou membres de la direction actuelle dont les fonctions seraient amenées à évoluer bénéficieront comme les autres salarié-e-s de la garantie de l'emploi et du salaire nominal. Ils seront amenés à faire bénéficier les futurs ERAS de leur expérience et expertise dans de nouvelles fonctions.

La prochaine étape consistera à élaborer le projet législatif visant à ancrer dans la loi le fonctionnement de la nouvelle structure. Ce travail est en cours sous le pilotage d'un groupe de travail regroupant des présidentes de régions, les directeurs et directrices et des représentants de la DGCS. Ce projet a été soumis au Conseil de politique sociale en automne 2025, puis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

La transition vers la nouvelle structure ne démarrera que lorsque la nouvelle loi aura été votée par le Grand Conseil, dans le courant du premier semestre de l'année 2026.

### 7.1.5.3 Participation communale

Conformément au dispositif de gouvernance des futurs ERAS, les communes conserveront une représentation majoritaire au sein du Conseil d'établissement de l'ERAS CV. Cette garantie inscrite dans le projet de loi assure le maintien du lien fort entre l'établissement régional et les autorités communales, tout en permettant l'ouverture du Conseil à d'autres entités régionales importantes du domaine de la santé, du social ou de l'économie.

### 7.1.5.4 Calendrier prévisionnel

Janvier 2026 :	Prise de fonction de la nouvelle direction et mise en place de la gouvernance du projet de fusion.
Février – décembre 2026 :	Phase de construction du futur ERAS (groupes de travail, définition de l'organisation cible, harmonisation des processus).
Printemps 2026 :	Clarification du périmètre territorial définitif.
1 <sup>er</sup> juillet 2026 :	Création de la structure juridique de l'ERAS CV.
Janvier 2027 :	Lancement opérationnel de l'ERAS CV

## 7.1.6 Centre social régional (CSR) et agences d'assurances sociales (AAS)

---

### 7.1.6.1 Démarches préparatoires et de réorganisation dans la perspective des futurs Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS)

Dans la perspective du projet de réorganisation décrit sous chiffre 7.1.5 ci-dessus, les mesures structurelles et organisationnelles ont été mise en place :

- Un **nouveau règlement du personnel** est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024, après un long processus impliquant plusieurs instances (personnel, commissions, direction, conseil intercommunal et canton).  
Il a été accepté à l'unanimité par le personnel et présenté au cours d'une séance d'information.
- Un **guichet unique** a été mis en place à Pully pour centraliser l'accueil du Centre social régional (CSR) et de l'Agence d'assurances sociales (AAS), dans le but de simplifier l'accès aux prestations. Les anciens locaux restent utilisés pour les rendez-vous. Ce modèle existe déjà sur le site d'Oron.
- Le CSR a fait l'objet d'un **audit cantonal** en août–septembre 2024. Le rapport conclut que les processus liés au régime RI (revenu d'insertion) sont globalement conformes. Par ailleurs, la visite du Préfet a permis de passer en revue le fonctionnement administratif et politique de l'association.

- Un mandat a été confié à une agence de courtage, afin d'optimiser les contrats d'assurance, ce qui a permis de renégocier les polices sans coûts supplémentaires.

### 7.1.6.2 Comptes 2024

Les exercices 2024 du CSR et de l'AAS se sont soldés par des excédents de recettes, comme suit :

- CSR : au lieu d'un déficit prévu au budget, excédant final de CHF 163'968.54, versé au fonds de réserve.
- AAS : excédent de CHF 85'162.53 sur les subventions cantonales, versé au fonds de réserve.
- Contribution des communes : excédent de CHF 10'573.90, qui leur sera reversé.

### 7.1.6.3 Logements

La pénurie de logements demeure une problématique majeure.

Le CSR ne dispose pas de parc immobilier, ni de partenariats spécifiques avec des régies, ce qui limite fortement les solutions de relogement, notamment en cas d'expulsions.

Les situations sont de plus en plus nombreuses et complexes, avec 23 expulsions en 2022, 16 en 2023 et 20 en 2024.

## 7.2 Santé publique

### 7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)

---

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faitières des communes et le Conseil d'Etat, le canton est l'unique financeur public de l'AVASAD.

### 7.2.2 Aide et soins à domicile (73.03)

---

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

### 7.2.3 Plan canicule (73.04)

---

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2025.

La liste de la population à risque a été mise à jour avec l'aide du CMS et transmise à l'ORPC. Cependant, il n'a pas été nécessaire de le déclencher en 2025.

## 7.3 Exécution forcée d'expulsion (74.03)

### 7.3.1 Procédure en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018

---

La procédure en matière d'expulsion de locaux loués a été formellement clarifiée par l'adjonction de deux articles dans la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces dispositions trouvent application dans le cas d'espèce et stipulent ce qui suit :

#### **Article 2a** *Prise en charge des choses mobilières laissées par des locataires expulsés – principe*

<sup>1</sup> *En application de l'article 2, alinéa 2, lettre d, la commune a le devoir de prendre en charge temporairement les choses mobilières laissées par des locataires dans les lieux dont ils ont été expulsés.*

<sup>2</sup> *Tous les frais qui en découlent, notamment les frais d'enlèvement, de transport, de conservation, de vente ou de destruction, sont mis à la charge de ces locataires.*

#### **Article 2b** *Modalités*

<sup>1</sup> *La municipalité somme par écrit les locataires expulsés de venir récupérer leurs biens dans les meilleurs délais et les informe qu'à défaut, passés six mois au moins, ils pourront être vendus, ou s'ils n'ont pas de valeur marchande, détruits ou laissés à disposition de la commune. La municipalité peut fixer un délai plus bref lorsque les coûts de conservation sont particulièrement importants, lorsque les choses conservées sont susceptibles de se déprécier rapidement ou pour d'autres motifs impérieux.*

<sup>2</sup> *Une fois le délai de conservation échu, la municipalité peut ordonner la vente des biens ou s'ils n'ont pas de valeur marchande, leur destruction ou la mise à disposition de la commune. Elle notifie sa décision aux locataires expulsés.*

<sup>3</sup> *La municipalité notifie aux locataires expulsés une décision fixant le montant des frais à leur charge après que les biens ont été récupérés, vendus ou détruits.*

<sup>4</sup> *Les locataires expulsés ont droit à la restitution du produit de la vente, sous déduction des frais fixés conformément à l'alinéa 3. Ce droit s'éteint cinq ans après la vente.*

<sup>5</sup> *Si l'adresse des locataires expulsés est inconnue, les communications qui leur sont destinées interviennent par voie de publication dans la Feuille des avis officiels.*

### 7.3.2 Situations traitées en 2025

---

- En 2024, le Juge de Paix du district de Lavaux-Oron a rendu une ordonnance d'exécution forcée d'expulsion. Comme le locataire n'a pas libéré l'appartement de 3.5 pièces, son contenu a été transporté au garde-meubles, sis au garage de la déchetterie des Gavardes. Le locataire a récupéré ses biens au printemps 2025 et remboursé à la commune les frais du déménageur mandaté par la Justice de Paix.
- En janvier 2025, le Juge de Paix du district de Lavaux-Oron a rendu une ordonnance d'exécution forcée d'expulsion contre le locataire d'un dépôt et de places de parc. Un véhicule, hors d'état de marche, a été évacué par le déménageur mandaté par la Justice de Paix et entreposé à l'extérieur du garage de la déchetterie des Gavardes.

Le locataire, sans domicile connu, a été interpellé par une sommation publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) le 11 mars 2025, assortie d'un délai de 6 mois pour récupérer son bien.

Sans nouvelles de la part du locataire, le véhicule, sans valeur, a été évacué par nos soins et la facture du déménageur est restée à charge de la commune.

## 7.4 Registre des entreprises (75.03)

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plateforme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.

Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.

- La liste des entreprises est régulièrement mise à jour sur le site internet de la commune.

## 7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

### 7.5.1 Communes membres (76.02)

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Forel (Lavaux)	Savigny
Jorat-Mézières	Servion
Maracon	Syens
Montpreveyres	Vucherens
Oron	Vulliens

### 7.5.2 Organes

#### 7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les 12 communes membres désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

### 7.5.2.2 Comité directeur

Au 31 décembre 2025, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Michel Godat	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	
Oron	Anne-Cécile Uldry	Municipale	Vice-présidente
Savigny	Christian Aeschlimann	Municipal	
Servion	Yves Boand	Municipal	
Syens	Isabelle Lorenz	Municipale	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	

### 7.5.3 Activités 2025

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2025 :
  - 18 juin : assemblée ordinaire Les Cullayes
  - 1<sup>er</sup> octobre : assemblée ordinaire Syens
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes 2024
  - Budget 2026

Des publications sont disponibles sur le site de l'APERO : <https://www.reseau-aper0.ch>.

### 7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	APERO Budget 2026		APERO Budget 2025		APERO Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	14'766'110.00	9'727'600.00	13'925'238.56	9'390'800.00	12'606'821.88	8'912'090.38
Accueillantes en milieu familial	3'391'300.00	2'179'600.00	3'177'016.06	2'013'600.00	3'375'778.85	2'149'611.40
Réfectoires	207'300.00	207'300.00	184'780.05	184'780.05	168'133.19	166'873.25
Réseau APERO	2'008'590.00	8'258'800.00	1'878'660.00	7'576'514.62	2'088'181.72	7'010'340.61
	<b>20'373'300.00</b>	<b>20'373'300.00</b>	<b>19'165'694.67</b>	<b>19'165'694.67</b>	<b>18'238'915.64</b>	<b>18'238'915.64</b>

## 8. SERVICE DES EAUX

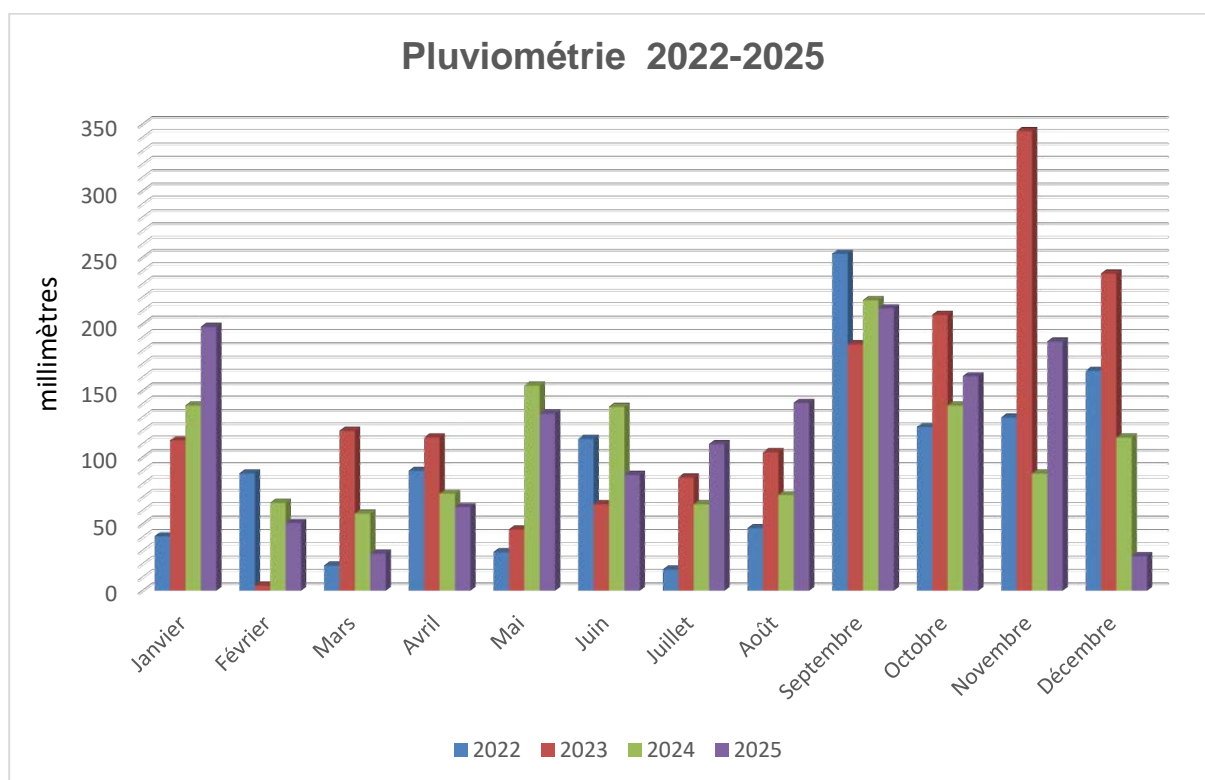
### 8.1 Services industriels

#### 8.1.1 Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01)

##### 8.1.1.1 Production d'eau

Nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée<sup>4</sup>, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie alimentant nos ouvrages.



<sup>4</sup> Tableau des comptages d'eau de 2020 à 2025

L'année 2025, comme l'année précédente, a été favorable pour la production locale de nos divers sources et pompages. Nos ouvrages ont fourni plus de 73% de la consommation territoriale, de sorte que nous n'avons acheté qu'environ 27% de l'eau distribuée à Lausanne. Notre production s'est répartie comme suit :

- La Planie : 41.98%
- Les Planches : 19.10%
- Le Publoz : 12.33%

Nos ressources ont fortement diminué de mai à fin septembre, puis sont remontées depuis octobre. Notre achat d'eau à Lausanne a été d'environ 50% durant cette période, ce que démontre le graphique des relevés pluviométriques ci-dessus, ainsi que le tableau de production en annexe.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n'est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n'a pas le temps d'absorber ; donc, l'eau s'évacue en ruissellement de surface. Or, nous observons un accroissement du phénomène de précipitations intenses, lesquelles sont en outre de nature à provoquer des inondations ; à plusieurs reprises, il a fallu fermer des captages en raison de la turbidité.

Nos captages sont revenus pratiquement à la normale en octobre et l'achat d'eau à Lausanne a diminué à 17% environ d'octobre à décembre. Cependant, la situation peut à nouveau changer rapidement ...

### 8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2025

- La différence entre le relevé « pompages + achats d'eau » et le relevé « compteurs » s'explique comme suit :
  - Contrôle de 117 bornes hydrantes : environ 147 m<sup>3</sup>.
  - Purge du réseau, entretien, réparations de fuites : environ 3'500 m<sup>3</sup>.
  - Prises d'eau aux bornes hydrantes pour le curage de canalisations EU et EP : environ 100 m<sup>3</sup>.
  - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m<sup>3</sup> selon l'importance.

En 2025, les fuites avérées ont représenté un volume d'environ 3'071 m<sup>3</sup> ; ce résultat confirme la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

Nous sommes intervenus pour 27 fuites, dont 15 sur le réseau public et 12 sur des tronçons privés, ce dont les propriétaires ont été informés afin de faire le nécessaire. Il faut noter que 4 fuites du réseau public sont liées aux travaux de la route des Miguettes n° 2 à 10 et une fuite aux travaux du chemin de la Verne (vanne percutée par une machine).

En outre et malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables ; par exemple : l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc., ce qui peut représenter sur une année environ 2'000 à 4'500 m<sup>3</sup>.

- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
  - Le téléphone d'un particulier.
  - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
  - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 63 détecteurs fixes (Ortomat) installés sur le réseau.
  - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

### 8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

- Référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 8.1.1.3, page 119.
- Rappel : le crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage (préavis n° 01/2023) a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 20 février 2023.
- Un forage test a été réalisé sur la parcelle RF n° 633 en 2024.  
De l'eau a effectivement été trouvée et un test de pompage pour définir si le débit est viable. Nous avons ensuite laissé le forage en pause, afin qu'il se purge.
- En 2025, nous avons prévu d'effectuer un nouveau test, mais celui-ci a été reporté en raison d'imprévus divers, tels que disponibilité du matériel, conditions météo et état du terrain.  
Le test a donc été replanifié au printemps 2026.

## 8.1.2 Qualité de l'eau (81.07.01/02)

---

### 8.1.2.1 Résultats

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2025<sup>5</sup>, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.  
L'information précitée met en évidence un taux de germes en baisse en comparaison à l'année 2024.  
Les valeurs sont ainsi largement en dessous de la norme qui est de 300 unités. Les efforts de rénovation des équipements et un suivi rigoureux portent leurs fruits.  
A plusieurs reprises durant les épisodes d'intempéries, nous avons sorti nos captages à titre préventif, pendant quelques jours, comme nous l'avons fait en 2023 et 2024
- L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

---

<sup>5</sup> Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2025

---

### 8.1.2.2 Récolte d'échantillons

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- L'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.
- Des analyses effectuées en été 2025 par les Cantons de Genève et Vaud dans le réseau de distribution d'eau potable alimentée par le lac Léman ont mis en évidence une teneur en 1,2,4-triazole supérieures aux prescriptions fédérales en matière de qualité des eaux potables. Par précaution, nous avons procédé à une analyse comparative sur nos sources, dont le résultat a été conforme aux normes. Il en résulte que le problème vient de l'eau fournie par Lausanne et prélevée dans le lac Léman.

Les services cantonaux de la consommation et les fournisseurs d'eau ont entrepris de collaborer dans la poursuite des investigations et pour le déploiement de solutions rectifiant la situation. Dans ce contexte et en notre qualité de client de la Ville de Lausanne, nous lui avons donné procuration avec pouvoir de représenter notre commune, en vue de faire valoir nos droits et prétentions en lien avec cette pollution du lac.

Dans ce contexte, l'Office de la consommation (OFCO) a, dès 2025, implémenté de nouvelles substances dans son programme d'analyses des micropolluants dans l'eau potable, dont le 1,2,4-triazole.

Les concentrations observées de 1,2,4-triazole dans l'eau distribuée ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. A ce titre, aucune recommandation de consommation particulière n'a été édictée (voir site de l'OFCO : <https://www.vd.ch/environnement/eaux/eau-potable/124-triazole-dans-leau-potable>).

- Durant l'année 2025, nous avons récolté 60 échantillons, auxquels s'ajoutent 6 échantillons pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

### 8.1.2.3 Analyses

- Sources des Planches

En 2025, l'analyse de la qualité de l'eau produite par un captage hors service depuis plusieurs années s'est poursuivie, afin de vérifier l'évolution de la situation.

Des germes escherichia coli, enterococcus spp sont toujours présents, mais diminuent et sont même inexistantes sur certains relevés.

En 2026, nous poursuivrons les analyses et si le nombre de germes reste à un certain niveau, nous examinerons l'option de remettre le captage en service, car la STAP des Planches est équipée d'un traitement UV (ultraviolet), ce qui n'était pas le cas auparavant.

Il n'est pas impossible que nous puissions un jour réaffecter cette source après quelques travaux de réaménagement.

Rien n'est cependant garanti, car il appartiendra à l'Office de la consommation (OFCO) de se prononcer.

### 8.1.3 Autocontrôle de l'eau (81.07.02)

---

- Référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 8.1.3, page 100.
- Les mesures requises par l'Office de la consommation (OFCO) dans son rapport du 20 décembre 2021 sont achevées du point de vue administratif, soit la mise à jour de documents, la gestion des risques et le processus d'autocontrôle. La mise à jour des captages est elle aussi en voie d'achèvement.
- En juillet 2025, l'OFCO a procédé à une nouvelle inspection et a sollicité des compléments sur la gestion des risques et les processus d'autocontrôle, ainsi que des mises en conformité supplémentaires d'ouvrages. Ces mesures ont été réalisées et nous notons qu'elles n'avaient pas été relevées lors de l'inspection de 2021.

Les principale mises en conformité effectuées sont présentées au chapitre des captages, sous chiffre 8.1.4.5 ci-dessous.

- En 2025, les travaux de mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage (préavis n° 09/2024) n'ont pas pu être entrepris, par suite de diverses exigences supplémentaires et parfois contradictoires des services cantonaux. Notamment, il a fallu mettre le projet à l'enquête publique.

Les travaux sont donc reportés en 2026, dès que les accès le permettront.

### 8.1.4 Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)

---

#### 8.1.4.1 Fuites

- Les détecteurs de fuites (Ortomat) sont relevés chaque semaine, de même que la lecture journalière des graphiques et des quantités via la plateforme Infraport, ce qui nous permet de suivre aussi précisément que possible les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.

Nous avons révisé, contrôlé et nettoyé 13 détecteurs de fuites (Ortomat).

- Lors des relevés des compteurs, ainsi que lors du contrôle hebdomadaire des 63 détecteurs de fuites, nous avons décelé en 2025 :
  - 27 fuites sur le réseau communal
  - 6 fuites sur le réseau privé, annoncées aux propriétaires pour réparation
 Celles-ci sont détaillées dans le tableau annexé<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2025

---

- **Fuite sur la place de l'arrêt de bus de la Claie-aux-Moines**

Le 27 juillet 2025, une fuite a été détectée sur la place de l'arrêt de bus de la Claie-aux-Moines. Après avoir creusé, nous avons constaté que 5 réparations étaient déjà présentes sur ce tronçon.

Alors que l'entreprise de génie civil refermait la fouille, une 2<sup>ème</sup> fuite s'est produite. Il a fallu rouvrir la fouille et nous avons constaté que le tronçon en question comportait environ 6 réparations sur 20 mètres. Nous avons dès lors pris la décision de remplacer la conduite sur une trentaine de mètres. Les travaux ont pris du temps, lié à la commande du matériel, la présence de la conduite de Lausanne, des problèmes d'électricité, etc.

La perte estimée de cette fuite est d'environ 100 m<sup>3</sup>.



#### 8.1.4.2 Compteurs

- En 2024, nous avons planifié et remplacé environ 100 compteurs en fin de vie ou défectueux.

La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

- Le relevé à distance mis en service en automne 2024 fonctionne bien, sous réserve de quelques améliorations à effectuer sur l'ergonomie.

#### 8.1.4.3 Bornes hydrantes

- En 2025, 147 bornes hydrantes ont fait l'objet d'un contrôle fonctionnel, soit : ouverture et fermeture des vannes, fonctionnement de la vanne principale et de la purge, purge de rinçage des hydrantes et contrôle d'étanchéité de la vanne de prise sur la conduite principale.
- 8 bornes hydrantes ont été révisées par une entreprise spécialisée et 4 hauts de bornes hydrantes ont été remplacés.
- Pose et dépose des piquets de repérage des bornes hydrantes pour la période hivernale.

#### 8.1.4.4 Vannes de réseau

- En 2025, nous avons initié la mise en place de l'inventaire numérisé des vannes du réseau communal (y compris celles des bornes hydrantes) sur la plateforme Infraport. Celles-ci sont numérotées, localisées et documentées dans le système, ainsi que numérotées également sur le terrain par des anneaux de repérage.

Cet inventaire numérisé offre une vue d'ensemble efficace des emplacements et de l'état des vannes (défauts, fermeture en cas d'urgence, etc.)

- 190 vannes ont été répertoriées et contrôlées par le service des eaux en 2025.

#### 8.1.4.5 Captages

- Quatre fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement.

Une fois par mois, les zones S1 de protection des eaux sont contrôlées.

En 2025, le service des eaux a effectué l'autocontrôle de 26 captages.

- Nous effectuons également la mise en conformité des captages et des chambres de rassemblement, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) du 21 décembre 2021.

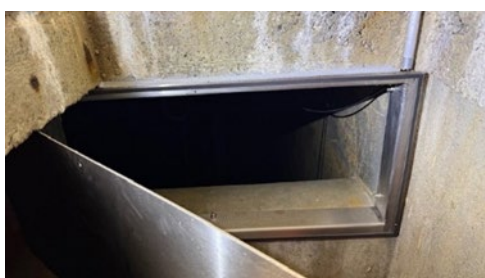
En 2025, 7 captages et chambres ont été mis aux normes. Ces travaux consistent à rehausser les couvercles ou au besoin à les remplacer par un modèle équipé d'un filtre, ainsi qu'au remplacement des éléments de vidange, au remplacement de la crépine si nécessaire, à la mise en place de siphons sur le trop-plein s'il n'y en a pas, au contrôle de l'étanchéité et à la réfection de celle-ci si nécessaire, à la numérotation des sources et chambres et à la pose d'étiquettes de mise en garde du manque d'oxygène.

Ces travaux ont été effectués par le service des eaux en collaboration avec une entreprise spécialisée.

- Les 7 captages ont été mis en conformité comme suit :
  - Captage n° 1 : pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE  
pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources  
pose d'un couvercle en inox et d'un filtre  
pose d'une crépine en PE
  - Captage n° 5 : pose d'une crépine en PE  
pose d'une crépine en inox  
pose de la numérotation du captage
  - Captage n° 9 : pose d'une crépine en PE
  - Captage n° 11 : pose d'une crépine en PE
  - Captage n° 13 : création d'un pied sec (séparation galerie/accès)  
pose d'un filtre sur le couvercle
  - Captage n° 16a : pose d'une crépine en PE
  - Captage n° 18 : pose de 3 crépines en PE

#### 8.1.4.6 Pompages

- Station de pompage des Planches
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Nettoyage et désinfection du réservoir ; contrôle de la surface
  - Installation d'une prise électrique pour la génératrice de secours et test
- Station de pompage de la Planie
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Nettoyage et désinfection du réservoir ; contrôle de la surface
  - Travaux de mise aux normes, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) :
    - Traitement des fers à béton du plafond du réservoir
    - Pose de plaques en fibrociment au plafond du réservoir
    - Remplacement de la porte d'accès aux sources
    - Pose d'un portillon de visite du réservoir



- Station de pompage du Publoz
  - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
  - Nettoyage et fauchage des extérieurs
  - Travaux de mise aux normes, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) :
    - Suppression de la pompe de chloration
    - En 2026 : nettoyage et désinfection du réservoir
    - Pose de plaques en aluminium sur les accès au réservoir

## 8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures (81.05.01)

---

### 8.1.5.1 Chemins de la Tantérine et de Bellevue

- Rappel : référence est faite au rapport de gestion 2024, chiffre 8.1.5.3, page 126.  
 Pour les besoins de son exploitation, la Gravière de la Claie-aux-Moines SA (GCM) a sollicité le déplacement de la conduite communale d'eau potable traversant la parcelle RF n° 1367.  
 Une demande de crédit a été présentée au Conseil communal (préavis n° 08/2024), qui l'a accordé au cours de sa séance du 18 novembre 2024.

- Les travaux ont été effectués au mois de septembre 2025, comme suit :
  - Remplacement de la conduite
  - Pose d'une purge
  - Remplacement de la chambre et des vannes

La mise en œuvre des travaux a été tributaire des conditions météorologiques et des cultures.



#### 8.1.5.2 Route des Miguettes 2-10

- Référence est faite aux chiffres 4.2.5.3.1 et 4.5.3.1 ci-dessus.
- S'agissant de l'eau potable, un accord a été passé avec la Société de laiterie de Savigny pour mutualiser le remplacement de sa conduite qui était en très mauvais état.



### 8.1.5.3 Route des Miguettes 10-20

Référence est faite aux chiffres 4.2.5.3.2 et 4.5.3.2 ci-dessus.



### 8.1.5.4 Chemin de la Verne

Référence est faite aux chiffres 4.2.5.3.3 et 4.5.3.3 ci-dessus.



### 8.1.5.5 Route de Pierre-Ozaire

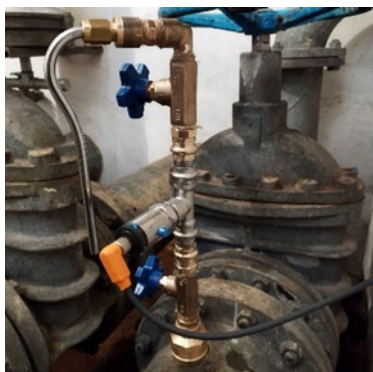
- Référence est faite au chiffre 4.2.6 ci-dessus.
- S'agissant de l'eau potable, nous profiterons des travaux du Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » pour remplacer la conduite en Eternit par une conduite en PE, selon les spécifications du PDDE.



### 8.1.6 Réservoir de l'Erbenaz (81.05.03)

---

- Rappel : le projet de mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz a été mis en attente provisoirement. Les travaux sont planifiés en 2027-2029.
- Travaux de mise aux normes, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) :  
Nous avons répondu aux exigences minimales de l'OFCO, dès lors que l'entier de l'ouvrage sera mis en conformité, en principe par une nouvelle construction au même emplacement.
  - Nettoyage et désinfection du réservoir
  - Curage de la vidange du réservoir
  - Suppression de l'ancien niveau d'eau
  - Pose de deux sondes de niveau (réservoir principal et réserve incendie)
  - Fermeture de l'accès à la réserve incendie



### 8.1.7 Extension du réseau (81.05.02)

Nous n'avons pas entrepris de travaux d'extension du réseau en 2025.

### 8.1.8 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.02)

Durant l'année 2025, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Remplacement du détecteur multigaz (contrôle de la qualité de l'eau).
- Acquisition de deux capteurs de niveau et de débit des eaux claires et usées des routes.



# ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2025

## POSTES DE TRAVAIL

FONCTIONS	EFFECTIF 31.12.2025	TAUX ACTIVITES	PART BUDGET 2025
<b>0</b>			
<b>01100</b>			
<b>Législatif</b>			
<i>Huissier (Législatif)</i>	10%	10.00%	10%
<b>02200</b>			
<b>Administration générale</b>			
<i>Boursier communal (Service administratif)</i>	80%	80.00%	80%
<i>Secrétaire municipale (Service administratif)</i>	100%	80.00%	100%
<i>Préposée de l'Office de la population (Service administratif)</i>	98%	68.60%	98%
<i>Secrétaire (Service administratif)</i>	50%	30.00%	50%
<i>Secrétaire (Service administratif)</i>	90%	63.00%	90%
<i>Aide-comptable (Service administratif)</i>	82%	82.00%	82%
<i>Secrétaire (Service administratif)</i>	85%	42.50%	85%
<b>02201</b>			
<b>Maison de commune</b>			
<i>Concierge (Maison de commune)</i>	11%	11.00%	11%
<i>Concierge (Maison de commune)</i>	60%	60.00%	60%
<b>02230</b>			
<b>Informatique et télécommunication</b>			
<i>Préposée de l'Office de la population (Service informatique)</i>	2%	1.40%	2%
<i>Boursier communal (Service informatique)</i>	20%	20.00%	20%
<b>02241</b>			
<b>Agora</b>			
<i>Concierge (Agora)</i>	4%	4.00%	4%
<b>02242</b>			
<b>Ancien Collège</b>			
<i>Concierge principal (Ancien collège)</i>	5%	5.00%	5%
<b>02243</b>			
<b>Villa des Maîtres</b>			
<i>Concierge principal (Villa des Maîtres)</i>	5%	5.00%	5%
<b>02244</b>			
<b>Pavillon</b>			
<i>Concierge (Pavillon)</i>	7%	7.00%	7%
<b>02245</b>			
<b>Collège du Jorat</b>			
<i>Concierge principal (Collège du Jorat)</i>	7%	7.00%	7%
<b>02901</b>			
<b>Forum</b>			
<i>Concierge (Forum)</i>	77%	77.00%	77%
<i>Concierge (Forum)</i>	12%	12.00%	12%
<i>Aide-comptable (Forum)</i>	10%	10.00%	10%
<i>Secrétaire (Forum)</i>	5%	3.50%	5%
<i>Secrétaire (Forum)</i>	40%	24.00%	40%
<i>Concierge principal (Forum)</i>	57%	57.00%	57%
<i>Concierge (Forum)</i>	5%	5.00%	5%
<b>02902</b>			
<b>Refuge forestier</b>			
<i>Aide-comptable (Refuge forestier)</i>	5%	5.00%	5%
<i>Secrétaire (Refuge forestier)</i>	5%	3.50%	5%
<i>Secrétaire (Refuge forestier)</i>	10%	6.00%	10%
<i>Concierge principal (Refuge forestier)</i>	6%	6.00%	6%
<i>Concierge (Refuge forestier)</i>	17%	17.00%	17%
<b>2</b>			
<b>21700</b>			
<b>Complexe scolaire et salle de sport</b>			
<i>Concierge (Complexe scolaire et salle de sport)</i>	83%	83.00%	83%
<i>Concierge (Complexe scolaire et salle de sport)</i>	40%	40.00%	40%
<i>Concierge principal (Complexe scolaire et salle de sport)</i>	20%	20.00%	20%
<i>Concierge (Complexe scolaire et salle de sport)</i>	37%	37.00%	37%
<b>21990</b>			
<b>Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs</b>			
<i>Concierge (PPLS)</i>	5%	5.00%	5%

## POSTES DE TRAVAIL

FONCTIONS	EFFECTIF 31.12.2025	TAUX ACTIVITES	PART BUDGET 2025
<b>3</b>	<b>Culture, sports et loisirs, église</b>		
<b>32100</b>	<b>Bibliothèques et littérature</b>		
			<i>Assistante de bibliothèque (Bibliothèque)</i>
	100%	30.00%	100%
			<i>Bibliothécaire responsable (Bibliothèque)</i>
	100%	60.00%	100%
			<i>Concierge (Bibliothèque)</i>
	15%	15.00%	15%
<b>34101</b>	<b>Installations sportives St-Amour</b>		
			<i>Concierge (Installation sportives St-Amour)</i>
	17%	17.00%	17%
<b>34102</b>	<b>Installations sportives complexe scolaire</b>		
			<i>Concierge (Installations sportives complexe scolaire)</i>
	5%	5.00%	5%
<b>34200</b>	<b>Parcs et promenades</b>		
			<i>Responsable des espaces verts (Parcs et promenades)</i>
	100%	100.00%	100%
			<i>Ouvrier (Parcs et promenades)</i>
	8%	8.00%	8%
<b>35000</b>	<b>Eglises et affaires religieuses</b>		
			<i>Concierge (Eglises et affaires religieuses)</i>
	5%	5.00%	5%
			<i>Organiste (Eglises et affaires religieuses)</i>
	100%	TPV	100%
<b>6</b>	<b>Trafic et télécommunications</b>		
<b>61500</b>	<b>Routes communales</b>		
			<i>Ouvrier (Routes communales)</i>
	82%	82.00%	82%
			<i>Responsable du service de la voirie (Routes communales)</i>
	83%	83.00%	83%
			<i>Ouvrier (Routes communales)</i>
	92%	92.00%	92%
			<i>Ouvrier (Routes communales)</i>
	90%	90.00%	90%
<b>62100</b>	<b>Infrastructures des transports publics</b>		
			<i>Ouvrier (Infrastructures TP)</i>
	8%	8.00%	8%
			<i>Ouvrier (Infrastructures TP)</i>
	2%	2.00%	2%
<b>7</b>	<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>		
<b>71000</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>		
			<i>Responsable du service des eaux (Approvisionnement en eau)</i>
	40%	40.00%	40%
			<i>Chef de réseau (Approvisionnement en eau)</i>
	60%	60.00%	60%
			<i>Ouvrier (Approvisionnement en eau)</i>
	5%	5.00%	5%
<b>72000</b>	<b>Traitements des eaux usées</b>		
			<i>Responsable du service des eaux (Traitement des eaux usées)</i>
	60%	60.00%	60%
			<i>Chef de réseau (Traitement des eaux usées)</i>
	40%	40.00%	40%
			<i>Ouvrier (Traitement des eaux usées)</i>
	5%	5.00%	5%
<b>73000</b>	<b>Gestion des déchets urbains</b>		
			<i>Responsable de la déchetterie (Gestion des déchets)</i>
	100%	100.00%	100%
			<i>Ouvrier (Parcs et promenades)</i>
	8%	8.00%	8%
<b>77100</b>	<b>Cimetière, crématoires</b>		
			<i>Responsable du service de la voirie (Cimetière, crématoires)</i>
	7%	7.00%	7%
<b>79000</b>	<b>Aménagement du territoire</b>		
			<i>Technicien communal (aménagement du territoire)</i>
	20%	20.00%	20%
			<i>Aide-comptable (police des constructions)</i>
	3%	3.00%	3%
			<i>Secrétaire (police des constructions)</i>
	15%	7.50%	15%
			<i>Technicien communal (police des constructions)</i>
	80%	80.00%	80%
<b>TOTAL ETP = équivalents temps plein</b>		<b>2020.00%</b>	
<b>Nombre de postes (personnes) = effectif</b>		<b>24</b>	<b>24</b>

### Remarques

1. TPV = temps partiel variable

# ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU GARDE FORESTIER



## Rapport d'activités 2025

Résumé des travaux forestiers effectués tout au long de l'année.

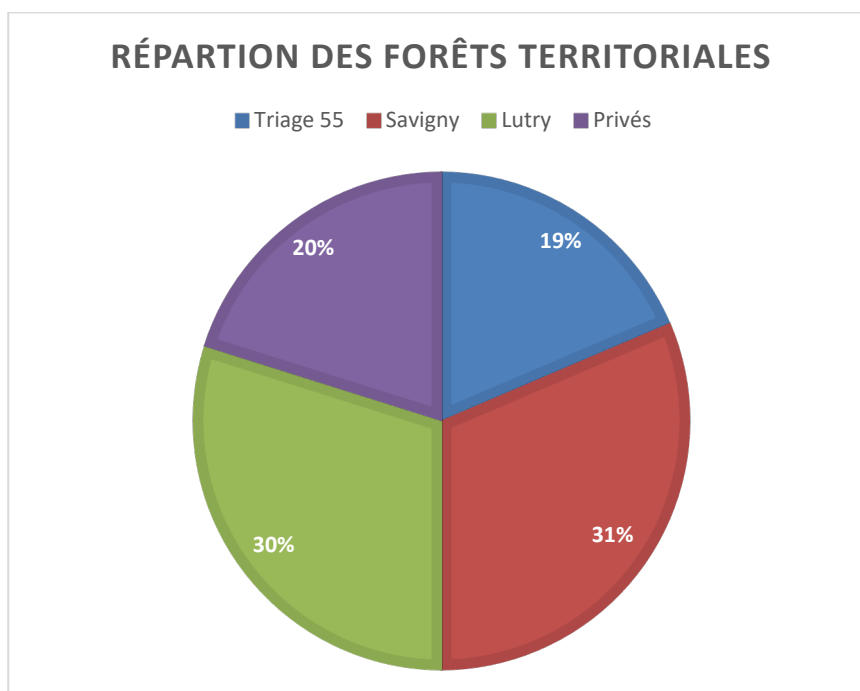
### 1 Forêts communales

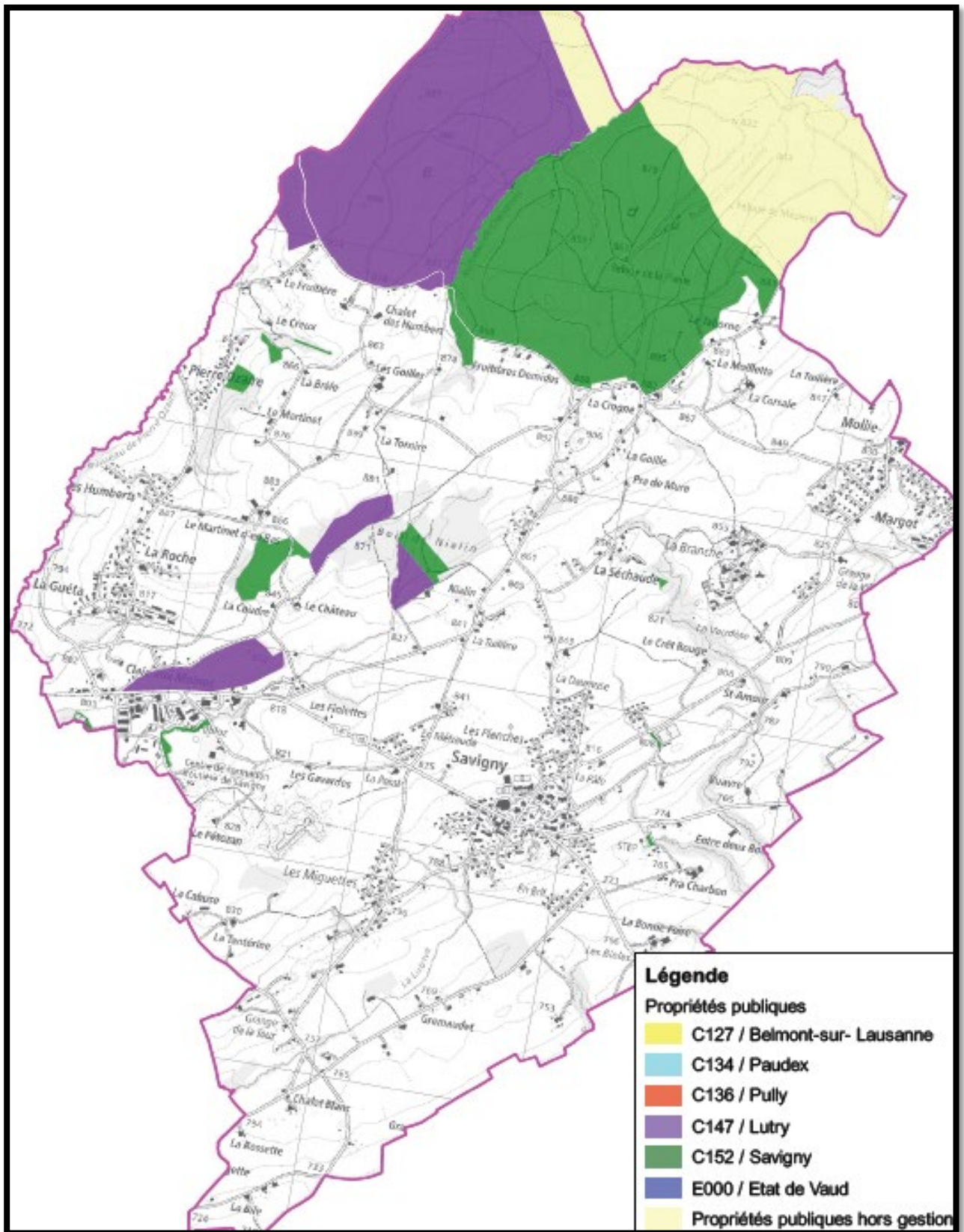
La Commune de Savigny possède environ ¼ des forêts situées sur le territoire communal, le reste appartient à d'autres communes et à des propriétaires privés.

Les forêts situées au nord de la commune appartiennent aux communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens, ces dernières sont gérées par les gardes forestiers des triages 54 et 55.

Ci-dessous, un tableau et un graphique pour illustrer la répartition des forêts, et à la page suivante un plan de situation.

Propriétaire	Surface	Unité
Triage 54/55 (Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens)	84	ha
Savigny	142	ha
Lutry	135	ha
Privés	91	ha
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>ha</b>







## 2 Exploitation des bois

### 2.1 Martelage :

Une partie des coupes ont été martelées lors de la journée officielle de martelage le 2 juillet 2025. Le volume total de bois martelé sur l'année est le suivant :

No de chantier	Lieu-dit	Intervention	Forêt prot.	Vol. rés	Tiges rés	Vol. flus	Tiges flus	Total tiges	Vol. total
2025C152CHA-23	Châblis 02.2025	Châblis	Non	81.6	33	3	2	35	84.6
2025C152EP-48	Chemin des Aqueducs	Eclaircie perchis	Non	40		10		0	50
2025C152EN-46	Chemin des 3 Communes	Eclaircie normale	Non	189.4	197	28.6	74	271	218
2025C152ML-47	Nialin	Mise en lumière	Non	134.7	48	13.3	8	56	148
2025C152RE-56	Ch. des Aqueducs Craivavers	Réalisation	Non	166.3	53	18.7	11	64	185
2025C152ML-57	Fond des Aqueducs	Mise en lumière	Non	117.9	64	0.7	1	65	118.6
2025C152EN-58	Parking des Aqueducs	Eclaircie normale	Non	103.9	91	5.5	9	100	109.4
2025C152ML-59	Chemin di Vieux Pompape	Mise en lumière	Non	92.8	56	0.3	1	57	93.1
2025C152RE-60	Chemin de Mézières	Réalisation	Non	105.8	27			27	105.8
2025C152CHA-62	Châblis 08.2025	Châblis	Non	96.9	59			59	96.9
2025C152CHA-87	Chablis Savigny octobre 25	Châblis	Non	35.8	12	1.6	1	13	37.4
								0	0
								0	0
		<b>Totaux:</b>							
							<b>Total tiges:</b>	<b>747</b>	
							<b>Total sylves:</b>	<b>1246.8</b>	
							<b>Possibilité:</b>	<b>1250</b>	
							<b>Solde année 2024:</b>	<b>99</b>	
							<b>Volume disponible:</b>	<b>102.2</b>	

### 2.2 Vente des bois :

La totalité\* des coupes exploitées et reconnues durant l'année 2025 ont produit les assortiments suivants :

\*(comprend : les exploitations manuelles, les exploitations mécanisées et les chablis).

#### Résineux (m³) :

Bois de service	729
Déchiquetage	155
<b>Total résineux</b>	<b>884</b>

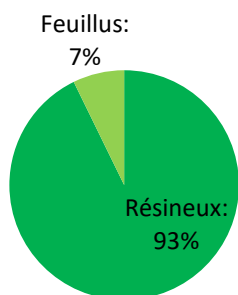
#### Feuillus (m³) :

Bois de service	0
Bois de feu	47
Déchiquetage	22
<b>Total feuillus</b>	<b>69</b>

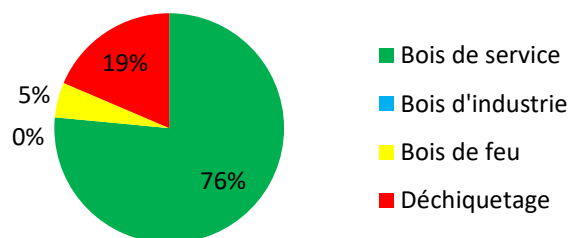
**Total exploitations reconnues : 953 m3**



### Proportion résineux / feuillus



### Proportion des assortiments



Le prix des bois de service est resté relativement stable par rapport à l'année précédente avec une augmentation allant de 5 à 10% selon les assortiments. C'est dû à la hausse du prix de la grume sur marché Européen.

Bois de service épicéa, sapin qualité A/B/C/D/T	De CHF 40.00 à 125.00/m <sup>3</sup>
Autres bois de service résineux	De CHF 50.00 à 180.00/m <sup>3</sup>
Bois de service feuillus	De CHF 45.00 à 165.00/m <sup>3</sup>

Les autres assortiments (déchetage/bois de feu) sont valorisés entre CHF 39.00 et 70.00 m<sup>3</sup>.

90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Tous les bois de sciage ainsi que les lots le bois de déchetage sont commercialisés par la coopérative La Forestière, dont la Commune de Savigny est membre.

### 2.3 Chablis :

En février, 85 m<sup>3</sup> de chablis ont été exploités.

Durant l'été, le volume d'épicéa bostryché a été plus faible que les années précédentes. Le volume exploité s'élève à 96 m<sup>3</sup> tandis que 170 m<sup>3</sup> ont été exploités en 2024.

Le 23 octobre, la tempête Benjamin n'a pas épargné les forêts communales mais heureusement les dégâts furent faibles avec seulement 37 m<sup>3</sup> de bois renversés ou cassés. La plupart des arbres étaient des résineux.

### 2.4 Exploitations mécanisées :

Trois parcelles ont été martelées pour un total de 377 m<sup>3</sup>.

Deux exploitations mécanisées sont exécutées par l'entreprise forestière Métraux Sàrl. Le volume produit par ces exploitations se monte à 159 m<sup>3</sup>. Ce dernier ne rentre pas dans les recettes de la commune, étant donné que c'est un contrat « bois contre travail ».

La troisième parcelle sera traitée en 2026 par l'entreprise forestière Daniel Ruch SA.



### 3 Plantations

Comme nous privilégions le rajeunissement naturel, les plantations artificielles ne se font que si nécessaire, en l'absence de la régénération naturelle.

Une plantation a été faite cette année, au parking des Aqueducs.

Cette zone a été plantée en « cellules », c'est-à-dire par groupes de 15-20 plants et sont espacées de 10 à 15 mètres. La régénération naturelle assurera ensuite la fermeture des espaces entre les cellules.

Il y a 40 mélèzes et 40 tilleuls à petites feuilles. Le choix de ces essences a été fait selon les recommandations du canton. La même politique est suivie sur tout le triage 186 (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny).



Tous les plants sont protégés avec des protections appelées corbeilles ou Tubex, afin d'éviter les dégâts du gibier.



## 4 Fauchage

Les travaux de fauchage ont été effectués sur 14 parcelles pour une surface totale de 2.4 ha.

## 5 Soins culturaux

Les soins culturaux ont été effectués sur 5 parcelles pour une surface totale de 4.2 ha.

## 6 Plantes invasives

Actuellement, seuls deux foyers de renouées du Japon sont identifiés dans les forêts communales. Deux à trois arrachages sont effectués annuellement afin de fatiguer les plantes dans le but de les éradiquer sur le long terme.

Les déchets verts des plantes invasives sont et doivent toujours être amenés dans une centrale d'incinération afin d'éviter leur propagation.

## 7 Entretien des chemins

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

## 8 Subventions

Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024)	CHF 7'315.00
Remboursement de l'impôt sur le carburant	CHF 1'043.50
Exploitation de chablis en forêt de production	CHF 1'088.50
Plantations d'essences rares	CHF 4'382.40
<b>Total</b>	<b>CHF 13'829.40</b>

## 9 Divers

- La forêt a comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- Une analyse de la desserte à camion est toujours en cours, afin de déterminer l'état actuel des routes forestières et de planifier des futures remises en état ou modifications à effectuer.

Lutry, le 12 janvier 2026

*Glauser Michaël, Garde forestier du triage 186 Savigny-Lutry*

# ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



## RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- **Nos lecteurs**

La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.

Pour rappel :

Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas par exemple des élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les-Blanc, Oron et Puidoux) : ils n'apparaîtront jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.

*Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.*

Cela étant dit, 1176 lecteurs (scolaire et public) uniquement inscrits à Savigny ont été actifs en 2025 et nous comptons 95 nouveaux lecteurs.

- **Horaire d'ouverture publique (Service du prêt)**

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents étaient autorisés simultanément pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd étaient autorisés en plus des documents.

Le partenariat avec la plateforme numérique E-Bibliomedia s'est poursuivi, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio.

- **Activités du personnel**

Le service public était assuré par la bibliothécaire Spécialiste ID (60%) et son assistante AID (30%).

Pour rappel, le travail du personnel lors des ouvertures publiques consiste à gérer le prêt des documents, les ranger selon la classification lors de leur retour et renseigner les lecteurs.

Hors service de prêt, la bibliothécaire et l'assistante travaillent sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage sur le réseau Renouvaud.
- Indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- L'équipement des documents pour le prêt et les réparations
- L'élimination (désherbage) des documents obsolètes ou trop abimés
- L'animation et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentes ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-Bibliomedia).

Elle a également collaboré avec l'UAPE La Croc de Forel pour des choix réguliers d'une centaine de livres mis à la disposition des enfants dans leurs locaux.

- **Animations publiques**

#### *Biblioweekend*

Les bibliothèques publiques et scolaires ont collaboré pour organiser le Biblioweekend sur le thème des jeux.

#### *Bébés lecteurs*

Dans le cadre de l'éveil aux livres des tout-petits, la bibliothécaire a mis en place le projet des bébés lecteurs avec 6 rencontres en 2025.

Ce moment de rencontre est destiné aux enfants de 0 mois à 4 ans, accompagnés d'un adulte.

Le but est de créer un espace-temps pour la découverte d'albums au sein de la bibliothèque, dans une ambiance ludique.

Les enfants peuvent ainsi prendre contact, chacun à leur rythme et à leur manière, avec les « objets » livres et les univers qu'ils contiennent.

#### *Garderie Cabolle*

Nous avons proposé à la garderie Cabolle (Réseau APERO) une visite mensuelle à la bibliothèque dans le cadre de l'éveil aux livres. Ce rendez-vous est toujours fort apprécié.

Nous avons aussi organisé une matinée de contes pour la garderie le 26 novembre. 28 enfants de 0 à 4 ans et leurs accompagnantes étaient présents.

## *Nuit du Conte en Suisse*

Mme Perreten, notre ancienne assistante-conteuse, nous a emmené dans un « voyage dans le temps », thème de l'année 2025.

Un nombreux public d'enfants et de parents étaient au rendez-vous.

## *Contes de Noël*

Jeudi 11 décembre, nous sommes partis à la recherche du 4<sup>e</sup> Roi Mage avec Mme Perreten.

## *Expositions*

Les expositions mensuelles dans le couloir ont été reconduites cette année en partenariat avec la bibliothèque scolaire.

- **La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2025**
- 23416 documents à disposition des lecteurs
- 1469 nouvelles acquisitions (*documents imprimés : 1323, documents audiovisuels : 146*)
- 1176 lecteurs actifs inscrits uniquement à Savigny (*cf. paragraphe « nos lecteurs »*)
- 27951 documents prêtés

Ce rapport d'activité est ma dernière contribution à la gestion de la BSF.

Je me retire après 25 ans au service des lectrices et lecteurs de Savigny et de Forel.

Après avoir été mandatée en 2000 pour le projet de la future bibliothèque, j'ai eu le plaisir de recevoir les élèves dès la rentrée scolaire 2001 puis le public dès novembre 2002.

C'est donc après ¼ de siècle que je pars pour de nouvelles aventures et que je passe le témoin, en toute sérénité, à Mme Anne Brousoz.

Je remercie les Municipalités successives des deux communes et en particulier Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny, pour la confiance qui m'a été accordée et le soutien constant tout au long de ces années.

Savigny, le 28.01.2026

Françoise Vermot  
Bibliothécaire

# ANNEXE N° 4

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2020 A 2025



## COMMUNE DE SAVIGNY

### TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU de 2020 à 2025

Années		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Relevé des pompages (m <sup>3</sup> )	La Planie	166'675	184'493	135'598	163'091	166'675	142'313
	Le Publoz	36'999	41'668	23'942	43'235	36'999	41'779
	Les Planches	58'299	59'114	39'197	29'502	58'299	64'756
	<i>Total</i>	261'973	285'275	198'737	235'828	302'283	248'848
	Le Grenet	0	0	0	0	0	0
	Lausanne	124'218	78'129	162'974	111'356	39'661	90'115
	<i>Total</i>	124'218	78'129	162'974	111'356	39'661	90'115
<b>Total relevé des pompages + achats d'eau</b>		<b>386'191</b>	<b>363'404</b>	<b>361'711</b>	<b>347'184</b>	<b>341'944</b>	<b>338'963</b>
Relevé des compteurs (m <sup>3</sup> )	Abonnés locaux	290'267	288'109	289'371	265'901	252'508	255'865
	Abonnés hors commune	25'722	21'385	20'760	26'512	25'519	29'784
	Consommations communales	15'934	12'091	15'331	11'153	10'882	15'112
	Consommations diverses	3'367	2'517	905	545	2'757	1'077
	Fuites expliquées	7'400	4'920	8'580	10'150	7'897	4'071
	<i>Total</i>	342'690	329'022	334'947	314'261	299'563	305'909
<b>Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs</b>		<b>43'501</b>	<b>34'382</b>	<b>26'764</b>	<b>32'923</b>	<b>42'381</b>	<b>33'054</b>
<b>Différence exprimée en %</b>		<b>11.26%</b>	<b>9.46%</b>	<b>7.40%</b>	<b>9.48%</b>	<b>12.39%</b>	<b>9.75%</b>

# ANNEXE N° 5

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2025



# COMMUNE DE SAVIGNY

Route de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny  
admin@savigny.ch - 021 781 07 30 - www.savigny.ch

## Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2025

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (OPBD – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2025

### Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'598

### Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines)
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

### Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 73%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 27%

### Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat* :  
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse, ainsi que d'un traitement UV (station de pompage des Planches)
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne* :  
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

### Nombre de contrôles\*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons, auxquels s'ajoutent 6 échantillons pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

\*Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



# COMMUNE DE SAVIGNY

Route de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny  
admin@savigny.ch - 021 781 07 30 - www.savigny.ch

Page 2

Qualité bactériologique Désignation des échantillons			Germes aérobies mésophiles minimum UFC/ml	Germes aérobies mésophiles (max. 300) UFC/ml
Ancien collège (robinet cuisine, réseau inférieur)			0.0	14.0
Ferme Le Chalet Blanc (réseau inférieur)			1.0	15.0
Station de pompage des Planches (arrivée source : eau brute et réseau inférieur)			1.0	23.0
Réservoir de l'Erbenaz (arrivée source, réseau supérieur)			0.0	10.0
Pompage du Publoz (arrivée puits, réseau supérieur)			0.0	2.0
Abribus de la Claie-aux-Moines (WC, réseau supérieur)			0.0	10.0
Paramètres physico-chimiques	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		16.1	16.3
pH		Norme 6.8 – 8.2	7.8	8.0
Dureté totale	°f	Eau douce	16.3	16.3
Turbidité	NTU	Valeur maximum 1.0	0.1	0.3
Qualité physico-chimique	Unité	Remarques	Réseau supérieur	Réseau inférieur
Nitrates	mg/l	Valeur limite 40	3.1	3.6
Calcium	mg/l	Valeur limite 200	54.0	54.0
Magnésium	mg/l	Valeur limite 125	7.0	6.9
Sodium	mg/l	Valeur limite 200	5.2	4.6
Fluorures	mg/l	Valeur limite 1.5	0.1	0.1
Sulfates	mg/l	Valeur limite 50	12.0	17.0
Chlorures	mg/l	Valeur limite 40	3.1	3.6
Métabolites du chlorothalonil R 471811	µg/L		Néant	Néant
Métabolites du chlorothalonil R 417888	µg/L		Néant	Néant
1,2,4-triazole	µg/L	Valeur limite 0.100	0.202	0.120
Métaldéhyde	µg/L	Valeur limite 0.100	0.010	Néant
Somme des pesticides et métabolites pertinents	µg/L	Valeur limite 0.500	0.12	0.202

*L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.*

## Autres informations

- Depuis 2003, le Service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle ».
- Depuis juillet 2023, les eaux de la nouvelle station de pompage des Planches sont traitées par UV.
- 1,2,4-triazole détecté venant de l'apport Eaux Lausanne, sans danger pour la consommation. Informations : [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/protection\\_consommateur/fichiers\\_pdf/FAQ\\_Triazole\\_v3.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/protection_consommateur/fichiers_pdf/FAQ_Triazole_v3.pdf)
- Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, mars 2026

Municipalité de Savigny

# ANNEXE N° 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES D'EAU 2025



## COMMUNE DE SAVIGNY

### RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2025

N°	Date	Situation	Remarque	Perte privée estimative (m3)	Perte communale estimative (m3)	Identification sur le plan	Date de réparation
1	28.11.2024	Route de la Goille 1	Fuite sur conduite privée; réparation par Dimensions Paysage SA	1'560		non	10.10.2025
2	05.01.2025	Route de la Claie-aux-Moines 7	Fuite sur conduite privée; réparation par Lodovici SA	100		non	06.01.2025
3	13.01.2025	Route des Miguettes 3 (n° 02-10)	Le machiniste du chantier a arraché la conduite; réparation par SDE	1		non	13.01.2025
4	21.01.2025	Route des Miguettes 1 (n° 02-10)	Fuite sur conduite privée; réparation par SDE	2		non	21.01.2025
5	23.01.2025	Rte de Pré la Pierre 13	Fissure sur conduite communale; réparation par SDE		50	oui	23.01.2025
6	27.01.2025	Route de la Goille 21	Fuite sur conduite privée; réparation par MS Sanitaire Sàrl	11		non	04.02.2025
7	18.02.2025	Route des Miguettes 1 (n° 02-10)	Fuite sur conduite privée; réparation par SDE	1		non	18.02.2025
8	21.02.2025	Route de Chexbres	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		100	oui	27.03.2025
9	07.04.2025	Route de Chexbres (Bonne Foire)	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		75	oui	07.04.2025
10	07.04.2025	Chemin des Humberts	Le machiniste a arraché la conduite; réparation par SDE	15		non	07.04.2025
11	08.05.2025	Route de Pierre-Ozaire 14	Le machiniste a arraché la conduite; fermeture de la vanne	2		non	08.05.2025
12	09.05.2025	Route du Martinet d'En Bas	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		150	oui	09.05.2025
13	12.05.2025	Chemin des Humberts 13a	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		70	oui	12.05.2025
14	15.05.2025	Route de la Séresse 4, BH n° 1031	Un véhicule a percuté la borne hydrante; réparation par Lodovici SA		100	non	19.05.2025
15	12.06.2025	Route des Miguettes 13 (n° 10-20)	Le machiniste a arraché la conduite de la source; réparation par Lodovici SA			non	12.06.2025



## COMMUNE DE SAVIGNY

### RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2025

N°	Date	Situation	Remarque	Perte privée estimative (m3)	Perte communale estimative (m3)	Identification sur le plan	Date de réparation
16	04.07.2025	Chemin de la Verne (chantier)	Le joint et les boulons de la vanne ont rompu		40	non	04.07.2025
17	11.07.2025	Chemin de la Porat 12-14	Trou sur conduite privée; réparation par Lodovici SA	250		non	11.07.2025
18	27.07.2025	Route de la Claie-aux-Moines 22	Trois trous sur conduite communale; réparation par SDE		110	non	27.07.2025
19	29.07.2025	Route du Jorat 14	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		170	oui	29.07.2025
20	30.08.2025	Route de Mollie-Margot 13	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		60	oui	30.08.2025
21	05.09.2025	Chemin de la Verne (chantier)	Le collier de la vanne privée a lâché; réparation par Joseph Diémand SA / Lodovici SA / SDE		50	non	05.09.2025
22	06.10.2025	Route du Château (Dimensions Paysage SA)	Le collier de la vanne privée a lâché; réparation par Lodovici SA / SDE		10	non	06.10.2025
23	10.10.2025	Chemin de Gremaudet 3	Trou sur conduite communale; réparation par Delessert Constructions SA		95	non	13.11.2025
24	13.11.2025	Chemin de la Verne (chantier)	Les boulons de la vanne ont rompu		20	non	13.11.2025
25	27.11.2025	Route des Miguettes 19a	Trou sur conduite communale; réparation par SDE		20	non	27.11.2025
26	06.12.2025	Route de Mollie-Margot 27	Trou sur la conduite privée; réparation par Lodovici SA	5		non	06.12.2025
27	04.12.2025	Ch. du Bois de Nialin 1	Conduite arrachée par le machiniste	4		non	04.12.2025
				<b>1'951</b>	<b>1'120</b>		